

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

= = = = =

**DIRECTION NATIONALE
DES EAUX ET FORETS**

= = = = =

**REPUBLIQUE DU MALI
Peuple- Un But -Une Foi**



STRATEGIE ET PLAN D' ACTIONS DE MISE EN ŒUVRE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE DU MALI

Décembre 2012

Table des matières

SIGLES ET ABBREATIONS	5
RESUME	7
1. INTRODUCTION GENERALE	12
PARTIE I : GENERALITES SUR LE MALI	15
Chapitre I : Présentation générale du MALI	15
1.1. Aspects biophysiques	15
1.2. Aspects socio économiques	17
1.2.1 Situation Economique	17
1.2.2 Situation Sociale	22
CHAPITRE II : ETAT DES LIEUX DE LA PROBLEMATIQUE ENVIRONNEMENTALE AU MALI	27
2.1 Expérience malienne en matière de gestion durable des ressources naturelles	27
2.2. Aspects administratifs, juridiques et institutionnels de la Gestion des Ressources naturelles	30
2.2.1. Aspects administratifs	31
2.2.2. Aspects juridiques	31
2.2.3. Aspects institutionnels	32
2.3. Plans et Stratégies nationales de gestion des ressources naturelles	33
2.4. Défis environnementaux et sociaux majeurs du Mali	33
2.4.1 Défis environnementaux	33
2.4.2. Défis sociaux et sécuritaire	36
2.4.3. Défis économiques	37
PARTIE II : L'INITIATIVE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE SAHELO-SAHARIENNE	39
Chapitre I : Contextes et justification	39
1.1. Contexte régional de la grande muraille verte	39
1.1.1. Genèse de l'Initiative Grande Muraille Verte Sahélo-saharienne en Afrique	40
1.1.2. Vision régionale de la Grande Muraille Verte	43
1.1.3. Objectifs régionaux de la Grande Muraille Verte	44
1.1.4. Acteurs et Bénéficiaires	45
1.1.5. Principes fondamentaux et approche méthodologique de mise en œuvre	46
2.2. Contexte malien de la Grande Muraille Verte	48
2.2.1. Vision	48
2.2.2. Zone d'intervention de la Grande Muraille Verte au Mali	48
2.2.3. Contexte bioclimatique de la zone potentielle de la GMV	49
2.2.4. Caractéristiques biophysiques de la zone d'intervention du programme au Mali	50
2.2.5. Emprise de la Grande Muraille Verte au Mali	51

2.2.6.	Enjeux et problématiques majeurs dans la zone d'intervention du programme	52
2.3.	La Grande Muraille Verte et les politiques et stratégies au Mali	53
2.3.1.	Liens avec les politiques et stratégies internationales	53
2.3.2.	Liens avec les politiques et stratégies régionales et sous régionales	53
2.3.3.	Liens avec les politiques et stratégies nationales	54
CHAPITRE V : PLAN D' ACTIONS		54
5.1.	Principales thématiques du Plan d'action	54
5.2.	Approches et axes stratégiques	55
5.2.1.	Approches	55
5.2.2.	AXES STRATEGIQUES	56
5.2.3.	Programmes prioritaires	56
5.3.	Cadre logique	60
5.4.	Budget du plan d'actions quinquennal 2013-2017 (en 000 FCFA)	72
PARTIE III : STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE AU MALI		84
Chapitre I : Fondement et principes directeurs de la stratégie		84
3.1.	Fondements	84
3.2.	Principes directeurs	84
3.3.	Approches	85
Chapitre II : Orientations stratégiques		86
2.1	Orientations institutionnelles :	86
2.1.1.	Collaboration interministérielle	86
2.1.2.	Clarification des rôles et responsabilités des acteurs prenant en compte le partenariat public et privé dont la société civile	86
2.1.3.	Intercommunalité	89
2.1.4.	Renforcement des capacités	90
2.2.	Orientations socio économiques	90
2.2.1.	Prise en compte des plus pauvres	90
2.2.2.	Communication pour un changement de comportement	91
2.2.3.	Approche par la demande	91
2.2.4.	Renforcement de l'intervention des femmes	92
2.3.	Orientations aux plans normatifs, réglementaires et technologiques	93
2.3.1.	Orientations normatives	93
2.3.2.	Orientations réglementaires	93
2.3.3.	Orientations technologiques	93
2.3.4.	Les indicateurs clés de la stratégie de la GMV	94
2.4.	Orientations financières	94
2.4.1.	Mécanismes de financement	95

2.4.2.	Mobilisation des ressources	95
Chapitre III : AXES STRATEGIQUES ET STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE		98
3.1.	Les axes stratégiques	98
3.2.	Dispositif de pilotage, de coordination et de suivi - évaluation	99
3.2.1.	Coordination –Pilotage	99
3.2.2.	Système de suivi et de l'évaluation	101
3.2.3.	Cadre de Suivi et Evaluation	103
3.2.4.	Risques et mesures d'atténuation	103
3.3.	Stratégie de communication	104
3.3.1.	Vision	104
3.3.2.	Objectifs stratégiques	105
3.3.3.	Activités de communication	106
CONCLUSION		112

SIGLES ET ABBREATIONS

AGR :	Activité Génératrice de Revenus
UGMVM :	Unité de Gestion de la Grande Muraille Verte du Mali
CSCR	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la pauvreté
CCNUCC :	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDB :	Convention sur la Diversité Biologique
CEDEAO :	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEN-SAD :	Communauté des Etats Sahélo-Sahariens
CILSS :	Comité Inter-états de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CSI-GDT :	Cadre Stratégique d'Investissement en matière de Gestion Durable des Terres
FAO :	Food and Agriculture Organization (Organisation mondiale pour l'alimentation et l'Agriculture)
FEM :	Fonds Mondial pour l'Environnement
GEF :	Global Environmental Fund
GMV :	Grande Muraille Verte
GMVSS :	Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel
IGMVSS :	Initiative «Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel»
MEA:	Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement
NEPAD :	New Partnership for Africa's Development (Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique)
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
OSS :	Observatoire du Sahara et du Sahel
PAM :	Programme alimentaire mondial
PAN/LCD :	Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification
PANA :	Plan d'Action National pour l'Adaptation aux changements climatiques
PDSEC :	Plan de Développement Social Economique Culturel
PDDAA :	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine
PFNL :	Produits Forestiers Non Ligneux
PIB :	Produit Intérieur Brut
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE :	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
CSCR	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
TCP :	Programme de Coopération Technique

UA : Union Africaine
UE : Union Européenne
UNCCD : Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification

RESUME

Depuis plusieurs décennies, les pays Africains de la zone sahélo-saharienne, dont le Mali, sont confrontés à un déficit pluviométrique persistant combiné aux effets néfastes des actions anthropiques. Cette situation a sérieusement affecté les grands équilibres écologiques de la zone, entraînant ainsi la dégradation des ressources naturelles, la baisse des productions agricoles, pastorales, forestières et halieutiques, toutes choses qui maintiennent les populations dans l'insécurité alimentaire et la pauvreté.

Pour inverser cette tendance, plusieurs efforts ont été consentis par les pays sur les plans technique, financier et institutionnel, en mettant en œuvre plusieurs projets et programmes de développement dans l'optique de la lutte contre la désertification et l'amélioration des conditions de vie et des revenus des populations, particulièrement rurales. Cependant, malgré ces énormes efforts, nous devons admettre que les résultats jusque là obtenus demeurent insuffisants, au regard de l'acuité et de la complexité des défis. En outre, une des leçons capitales à tirer de ces expériences, est qu'aucun pays, pris individuellement, n'a les moyens techniques, humains et financiers nécessaires pour faire face à ces contraintes environnementales majeures, d'où la nécessité d'une approche solidaire, intégrée et fédératrice.

C'est pour cette raison que les Leaders et Chefs d'Etat Africains ont adopté, lors de la 7ème session de la Conférence de la Communauté des Etats Sahélo-sahariens (CENSAD), tenue en juin 2005 à Ouagadougou (Burkina Faso), « l'Initiative Grande Muraille Verte Sahélo-Saharienne » en vue de faire front commun et apporter un assaut final à la désertification et à l'insécurité alimentaire. De façon plus concrète, cette initiative qui s'inscrit parfaitement dans le Plan d'Action du Volet Environnement du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), vise à développer une approche novatrice et inclusive, mettant en synergie les actions de lutte contre la désertification et des effets néfastes des changements climatiques, de restauration des terres, de conservation de la biodiversité, de développement des systèmes de productions agricole et pastorale aux fins de promouvoir la création des richesses au profit des populations.

L'initiative grande muraille verte concerne pour le moment onze (11) pays, à savoir le Sénégal, la Mauritanie, le Mali, le Burkina Faso, le Niger, le Nigeria, le Tchad, le Soudan, l'Ethiopie, l'Erythrée et Djibouti. S'apercevant de l'ampleur géographique et du potentiel de développement et de lutte contre la pauvreté d'un tel projet, l'Union Africaine a décidé de l'endossement de cette initiative lors de sa 8ème session ordinaire tenue les 29 et 30 janvier 2007 à Addis -Abeba en Ethiopie.

Au Mali, la zone d'intervention de la Grande Muraille Verte (GMV) couvre toutes les localités comprises entre les isohyètes 100 mm au Nord et 500 mm au Sud, soit six Régions : Kayes, Koulikoro, Ségou, Mopti, Tombouctou et Gao ; 14 Cercles et 55 communes sur une longueur de 2066 Km d'Est en Ouest. Au sein de sa zone d'intervention serait érigée une bande verte de plantation d'arbres d'espèces

différentes et à grande valeur économique pour une superficie d'environ 3.099 000 hectares.

Son caractère intégré au Mali place ses interventions dans les divers domaines qui comprennent aussi bien le domaine de l'environnement, le secteur agricole, le secteur pastoral, le secteur forestier et halieutique et les secteurs socioéconomiques comme l'Education, la Santé, les Energies renouvelables, etc. Ces interventions visent particulièrement le renforcement des productions agricoles, forestières, pastorales, halieutiques et fauniques pour augmenter la résilience des populations face aux épisodes récurrentes de famines et d'insécurité alimentaire. De façon spécifique, ses actions englobent : (i) la conservation et la valorisation de la biodiversité ; (ii) la restauration et la conservation des terres dégradées ; (iii) la diversification des systèmes de production, d'exploitation et de mise en valeur des ressources naturelles ; (iv) la satisfaction des besoins domestiques en produits ligneux et non ligneux et la promotion des énergies renouvelables ; la création des infrastructures socioéconomique de base et la promotion des activités génératrices de revenus ; et enfin (v) l'amélioration de la séquestration du carbone dans les couvertures végétales et les sols.

Relativement à l'amélioration des productions agricole, les activités identifiées vont concerner la mise en valeur des écosystèmes particuliers à travers l'amélioration des techniques culturales et la mobilisation des eaux de ruissellement et souterraines.

L'Initiative de la Grande Muraille Verte est perçue au Mali comme une opportunité de relance du développement local et communautaire avec sa stratégie d'intervention axée sur l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Elle met un accent particulier sur la synergie des interventions et la complémentarité des actions de tous les partenaires en vue d'une utilisation rationnelle des ressources financières qui sont de plus en plus rares.

Son plan d'action est bâti autour de cinq (5) axes stratégiques suivants:

- **Axe Stratégique 1** : *«Renforcement des capacités institutionnelles, techniques et financières des acteurs pour faire face à l'impact des Changements Climatiques sur la Gestion Durable des Terres, notamment au niveau local »*

Il est composé de trois (3) programmes qui sont :

- ✓ Programme 1 « Promotion de la bonne gouvernance et gestion durable des ressources naturelles » ;
- ✓ Programme 2 « Promotion du développement Local et Communautaire dans la zone d'intervention de la Grande Muraille Verte ».
- ✓ Programme 3 « renforcement des capacités des acteurs pour faire face à l'impact des changements climatiques »

- Le Programme 1 : « Promotion de la bonne gouvernance et gestion durable des ressources naturelles » est composé de deux sous-programmes sont : (i) le Sous-programme 1.1 : Promotion de la gouvernance des ressources naturelles et (ii) le Sous-programme 1.2 : Gestion durable des ressources naturelles.
- Le programme 2 est quant à lui composé de trois (3) sous-programmes : (i) le Sous-programme 2.1 : Renforcement de capacités des acteurs locaux et (ii) le Sous-programme 2.2 : Développement des infrastructures socioéconomiques de base et (iii) le Sous-programme 2.3 : Développement des activités de création des richesses et d'amélioration de la santé nutritionnelle des populations.
- Le programme 3 est composé de deux sous programmes: 3.1 le sous-programme prise en compte du changement climatique dans la planification communale, 3.2. le sous-programme renforcement des capacités des Collectivités et des communautés pour faire face à l'impact des changements climatiques.
- **Axe Stratégique 2: « Gestion des connaissances, capitalisation et diffusion des expériences, y compris la recherche d'accompagnement et la communication.**

Il est composé d'un seul programme, le Programme 2 : « Recherche d'accompagnement et gestion des connaissances », qui est lui-même subdivisé en deux (2) Sous-programmes :

- ✓ Le Sous-programme 2.1 : « Recherche d'accompagnement » qui vise le développement de l'appui-conseil à tous les acteurs ruraux concernés ; et Le Sous-programme 2.2 : « Gestion des connaissances » dont le résultat principal attendu est la capitalisation et la protection des connaissances scientifiques et locales générées ou collectées au cours de la mise en œuvre des activités du Programme Grande Muraille Verte.
- **Axe Stratégique 3 :** Développement des actions de protection, de réhabilitation et d'exploitation des terres suivant les priorités nationales et conformément aux Conventions Internationales en matière d'environnement

Il est composé d'un seul programme, le Programme 3 : « Renforcement de la sécurité alimentaire par l'amélioration des productions agrosylvopastorales » qui est lui-même composé de deux (2) Sous-programmes :

- ✓ Le Sous-programme 3.1: « Amélioration de la production agro-sylvicole par la restauration des terres dégradées » dont les résultats attendus sont : i) la restauration et la conservation des terres agricoles dégradées à travers les travaux de CES/DRS et le reboisement ; ii) la restauration et la préservation

des formations forestières dégradées par les travaux de collecte et d'infiltration des eaux ; et iii) la promotion de la conservation in situ et ex situ de la diversité biologique.

- ✓ Le Sous programme 3.2 : « Amélioration de la sécurité alimentaire par le développement des systèmes de productions agricole et pastorale » à travers (i) la mobilisation des eaux souterraines et de ruissellement ; (ii) la promotion de l'émergence de nouvelles fermes agricoles, pastorales et fauniques et (iii) le renforcement des systèmes traditionnels de production.
- **Axe Stratégique 4 :** Développement d'activités d'accompagnement/ Investissement : Crédits, subventions, promotion des actions génératrices de revenus. Il est composé des programmes suivants :
 - ✓ Programme 4.1 Valorisation des produits non ligneux des zones arides
 - ✓ Programme 4.2 Promotion des activités génératrices de revenus (AGR) au bénéfice des femmes
 - ✓ Programme 4.3 Développement des activités d'épargne-crédits

La mise en œuvre effective de toutes les activités prévues dans le cadre de cette initiative ne serait possible qu'à travers une coordination efficiente, un suivi et une supervision efficaces de proximité, ce qui constitue l'essentiel du cinquième Axe Stratégique.

Axe Stratégique 5: «Coordination, Suivi/évaluation et gestion du programme Grande Muraille Verte ». Il est composé d'un seul programme prioritaire, le Programme 5 qui vise essentiellement une coordination efficiente, un suivi régulier et une évaluation participative des actions des à travers :

- ✓ La mise en place d'une Structure légère de Coordination des activités du Plan d'action de l'Initiative Grande Muraille Verte Mali (Unité de Coordination et de Gestion de la Grande Muraille Verte du Mali);
- ✓ Le renforcement des capacités du cadre de concertation et de coordination des actions de l'initiative élargis à tous les acteurs du développement local et communautaire, avec notamment l'implication des cadres du secteur de la santé, de l'éducation, des infrastructures et des équipements , et pour se faire il sera créé :
 - un Comité Régional de suivi et de pilotage de la GMV (à l'intérieur des Comité Régional d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement dénommé CROCSAD).
 - un Comité Local de suivi et de pilotage de la GMV (à l'intérieur du Comité Local d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement dénommé CLOCSAD).

- un Comité Communal de suivi et de pilotage de la GMV (à l'intérieur du Comité Communal d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement dénommé CCOCSAD).
- ✓ La mise en place d'un système opérationnel de suivi/évaluation participative de la mise en œuvre des activités prévues dans le plan d'action de l'Initiative Grande Muraille Verte au Mali.

1. INTRODUCTION GENERALE

Les périodes de sécheresses qu'a connues l'Afrique dans les années 1960-70 ont fait connaître au monde entier que la sécurité alimentaire de la population, caractérisée par une forte croissance démographique est menacée en raison de :

- la fragilité des systèmes agricoles et des écosystèmes (cultures, parcours, forêts, etc.) et de la difficulté à maintenir la productivité des terres en zones aride et semi-aride, en particulier dans la zone sahélienne, limitrophe du Sahara ;
- la gravité des conséquences de la dégradation des terres pour les populations locales dont les besoins s'accroissent et dépendent des ressources naturelles renouvelables.

Dans ce contexte, les scientifiques se sont alors mobilisés dans les années 1970/80 en menant des projets et programmes d'appui au développement (reforestation, récupération des sols dégradés, stockage et usage de l'eau, etc.). Les succès n'ont pas toujours été au rendez-vous, mais cela a permis de mieux cerner la complexité écologique, technique et sociale de la question de la désertification. Grâce à cette accumulation de projets et d'expériences, nous bénéficions aujourd'hui de connaissances scientifiques et techniques solides à la fois en sciences agronomiques (agriculture, élevage, foresterie...), en sciences naturelles (écologie, biologie, hydrologie, géologie, pédologie, etc.) et en sciences sociales (sociologie, démographie, géographie, économie, etc.) qui permettent de mieux orienter les décisions d'aménagements et de gestion des territoires, et ce de façon durable.

Forts de l'impulsion donnée par les scientifiques, les décideurs au plus haut niveau se sont alors engagés à mettre en œuvre tous les moyens humains, techniques et financiers pour relever le défi de la lutte contre la désertification.

Aussi, les sécheresses répétées et la variabilité climatique, ayant abouti à une réduction de la production et des rendements, ont conduit les agriculteurs à développer des systèmes de production extensifs en défrichant les espaces forestiers existants. Parallèlement, la disparition du tapis herbacé et des points d'eau durant les saisons sèches ont entraîné des problèmes de migration et de mortalité du bétail, incitant les éleveurs à accroître leur prélèvement sur les ligneux pour nourrir leurs animaux. Devant cette situation de raréfaction des ressources, il n'est pas rare que des conflits éclatent entre agriculteurs et éleveurs, devant se partager momentanément un même espace et les mêmes ressources, d'où la nécessité que l'ensemble des acteurs d'un territoire intervienne pour aménager les ressources agro-sylvo-pastorales en prenant en compte à la fois la dynamique des formations végétales à gérer et les pratiques agricoles et pastorales locales.

C'est dans ce contexte que l'initiative Grande Muraille Verte a été proposée par l'ancien Président de la République Fédérale du Nigeria, son Excellence OLUSEGUN OBASANJO et approuvée par l'Union Africaine lors de sa 8^{ème} session ordinaire tenue les 29 et 30 janvier 2007 à Addis -Abéba (Ethiopie).

Depuis lors, cette Initiative Grande Muraille Verte Sahélo-Saharienne a connu un long processus à travers plusieurs rencontres des Chefs d'Etats et de Gouvernements de l'Afrique, notamment sous les auspices de la CENSAD, de l'Union Africaine en collaboration avec les Partenaires Techniques et Financiers régionaux et internationaux. Ces différentes rencontres ont permis de préciser le concept de la Grande Muraille Verte qui, au départ vu sous l'angle d'une plantation de bande d'arbres pour contrecarrer l'avancée du désert, à une approche de programme intégré de gestion durable et de la mise en valeur des ressources naturelles existantes pour le bien être des populations.

Au Mali, la zone d'intervention de la Grande Muraille Verte (GMV) couvre toutes les localités comprises entre les isohyètes 100 mm au Nord et 500 mm au Sud. Elle concerne 6 régions administratives, 14 cercles et 55 communes du pays.

Son caractère intégré, place ses interventions dans le renforcement des productions agricole, forestière, pastorale, halieutique et faunique, et les secteurs socioéconomiques comme l'Education, la Santé, les Energies renouvelables, etc. en vue d'augmenter la résilience des populations face aux épisodes récurrentes de famine et d'insécurité alimentaire à travers : (i) la conservation/valorisation de la biodiversité ; (ii) la restauration et la conservation des terres dégradées ; (iii) la diversification des systèmes de production, d'exploitation et de mise en valeur des ressources naturelles; (iv) la satisfaction des besoins domestiques en produits ligneux et non ligneux et la promotion des énergies renouvelables ; la création des infrastructures socioéconomiques de base et la promotion des activités génératrices de revenus et (v) l'amélioration de la séquestration du carbone dans les couvertures végétales et les sols.

L'Initiative Grande Muraille Verte est ainsi perçue au Mali comme une opportunité de mise en œuvre des Plans de Développement Economiques Sociaux et Culturels des communes (PDESC) avec une stratégie d'intervention axée sur l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en mettant un accent particulier sur la synergie des interventions et la complémentarité des actions en vue d'une utilisation rationnelle des ressources financières qui sont de plus en plus rares. Dans ce cadre, l'Initiative Grande Muraille Verte Sahélo-Sahélienne au Mali se traduirait par la mise en place d'une approche novatrice et inclusive consistant à mettre en synergie les actions de lutte contre la désertification, de restauration des terres et de la conservation de la biodiversité, de développement de systèmes de productions agricole, sylvicole et pastorale, de développement des infrastructures socioéconomiques de base et de création de richesses par le développement des activités génératrices de revenus en vue de contribuer à la sécurité alimentaire stable et la relance d'une croissance économique durable.

Cette initiative ambitionne également de contribuer à la mise en œuvre des stratégies sectorielles comme la stratégie nationale de sécurité alimentaire, la stratégie nationale de relance de la production et de la commercialisation de la gomme arabique, la stratégie de relance du secteur de l'élevage, etc. L'initiative GMV va particulièrement contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie nationale de relance de la production et de la commercialisation de la gomme arabique qui a

pour objectif global le développement économique et social du pays par la relance du secteur privé ; la lutte contre la désertification et la lutte contre la pauvreté à travers trois objectifs spécifiques suivants : (i) l'amélioration des conditions de vie des acteurs intervenant dans l'ensemble des maillons de la chaîne de la filière gomme ; (ii) le rehaussement de la contribution de la filière gomme à l'économie nationale et la satisfaction des besoins des communautés rurales ; (iii) la sauvegarde et le maintien de l'équilibre écologique dans les zones de production de la gomme arabique.

En somme, les activités identifiées pour la mise en œuvre effective du Programme Grande Muraille Verte au Mali vont concourir à l'amélioration des productions agricole, sylvicole, pastorale et halieutique et la création de revenus en milieu rural. Elles visent particulièrement l'amélioration de la sécurité alimentaire à travers la mise en valeur des écosystèmes des zones arides et semi-arides à travers l'amélioration des techniques culturales et la mobilisation des eaux de ruissellement et souterraines en vue de contribuer à l'atteinte des objectifs du CSCR.

PARTIE I : GENERALITES SUR LE MALI

Chapitre I : Présentation générale du MALI

1.1. Aspects biophysiques

Situé au centre de l'Afrique de l'Ouest avec une superficie de 1 241 238 km²¹ (1/24 de l'Afrique), le Mali est un pays enclavé qui partage ses frontières avec la Mauritanie, l'Algérie, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée (Conakry) le Niger et le Sénégal. Il partage avec ces pays 7 420 km de frontières et s'étend depuis le cœur du Sahara jusqu'aux savanes soudano-guinéennes. Plus des neuf-dixièmes du territoire sont occupés par d'immenses plaines ou des bas plateaux de moins de 300 mètres d'altitude ; seuls quelques reliefs et massifs, pouvant avoisiner le millier de mètres d'altitude, se dressent brutalement sur ces immensités plates : Monts Manding, Gandamia, Plateau Dogon, Adrar des Ifoghas.

Le réseau hydrographique est essentiellement constitué des bassins versants de deux fleuves, le Sénégal et le Niger dont une multitude de bras dessine, au centre du pays, un delta intérieur. Du 25ème au 10ème parallèle de latitude Nord, quatre grands domaines végétaux se succèdent : saharien, sahélien, soudanien et soudano-guinéen, auxquels vient s'ajouter la zone spécifique du delta central. De profondes modifications sont intervenues dans les paysages végétaux, avec la succession de sécheresses des décennies 1970 et 1980 qui ont induit une baisse générale des isohyètes d'environ 200 mm en une trentaine d'années sur l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest (Paturel *et al.*, 1994).

Le relief est caractérisé par la prédominance de plateaux gréseux constitués du Plateau Mandingue, qui s'étend du nord du fleuve Niger à la frontière du Sénégal. Il culmine à 800 m du Plateau de Koutiala qui s'étend du sud du cours supérieur du fleuve Niger à la frontière du Burkina Faso. Le point culminant atteint 791 m dans la Falaise de Bandiagara. Ce relief se prolonge à l'Est par un chapelet de buttes résiduelles dans la zone de Hombori où se situe le point culminant du Mali à 1 155 m.

Au nord du Plateau Mandingue, s'étend un ensemble de plaines partiellement ensablées, le Hodh, ayant des altitudes comprises entre 260 et 320 m. La zone topographique la plus basse du Mali est le Plateau basaltique du Kaarta qui domine les plaines et glacis d'érosion de la vallée du Sénégal. Le centre du pays est occupé par une vaste plaine alluviale appelée Delta Intérieur du fleuve Niger. Dans la zone de Goundam, des dunes et des petites collines rocheuses limitent les plaines du Delta où se sont formés des lacs. Un second ensemble de plaines, le Gourma, s'étend à l'Est du Delta entre la Boucle du Niger au Nord et le Plateau Dogon au Sud.

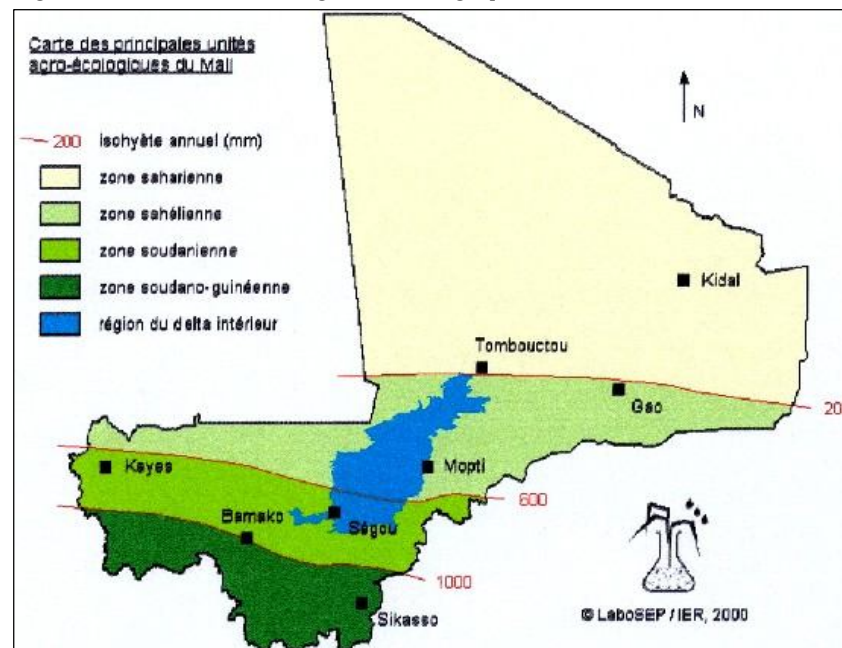
¹ Rapport national sur l'Etat de l'Environnement 2007.

Au Nord-Est, l'Adrar des Ifoghas qui culmine à 890 m constitue une extension des massifs cristallins du Sahara central. Il est limité à l'ouest par la vallée fossile du Tilemsi, au Sud-Est du massif, par les plateaux et les plaines du Tamesna et au Nord-Est par la vallée de l'Azaouak.

Le climat du Mali se caractérise par l'alternance des saisons sèches et humides de durées variables. La durée de la saison sèche varie entre cinq mois dans le sud et neuf mois dans le Nord. La saison des pluies intervient dans la période allant de mai / juin et septembre-octobre. Les précipitations annuelles varient entre 1400 mm dans l'extrême sud et moins de 100 mm dans l'extrême Nord, avec des variations interannuelles considérables dans les précipitations.

Le Mali est divisé en quatre zones agro-climatiques, basées sur le niveau des précipitations : i) la zone du Sahara dans le Nord (632 000 km², soit 51 % de la superficie totale) reçoit des précipitations moyennes égales ou inférieures à 200 mm ; ii) La zone sahélienne (320 000 km², soit 26 % de la superficie totale), reçoit des précipitations moyennes entre 200 et 600 mm ; iii) la savane soudanaise (215 000 km², soit 17 % de la superficie totale du pays), située dans le centre du Mali reçoit des précipitations moyennes variant de 600 à 1 200 mm ; iv) la zone guinéenne située dans le sud (75 000 km², 6 % de la superficie totale) est une zone semi-humide avec des précipitations annuelles moyennes de plus de 1200 mm. Le terrain au Mali est variable et diversifié, avec principalement la savane dans le sud, des plaines ondulées avec des plateaux (200 mètres d'altitude) dans le centre, des collines ou monts rocheux allant jusqu'à 1 000 m d'altitude. Pratiquement 65% de la superficie du pays est désertique ou semi-désertique.

Figure 1: les zones agro écologiques du Mali



L'économie du Mali repose en essentiellement sur l'exploitation des ressources naturelles. La forte démographie liée à la croissance démographique et les contraintes climatiques, au premier rang desquelles les sécheresses à

répétition, ont entraîné une surexploitation et une dégradation de ces ressources. Le Mali est un pays remarquablement diversifié, autant par sa flore, sa faune sauvage que par ses sites naturels. Les milieux naturels constituent ainsi un patrimoine culturel important qu'il faut sauvegarder et entretenir.

1.2. Aspects socio économiques

1.2.1 Situation Economique

L'économie malienne s'est caractérisée ces dernières années par une certaine prépondérance de la fiscalité intérieure dans les recettes de l'Etat. La production des principaux produits d'exportation du pays que sont l'or et le coton dépend de la fluctuation de leurs prix sur le marché mondial.

Cette économie reste toujours fortement dépendante des performances du secteur agricole dont la production accuse de fortes fluctuations résultant de la pluviométrie. Elle est peu diversifiée et dépend dans une forte proportion du financement extérieur (environ 70%).

L'essentiel de la production agricole du Mali est tributaire de la pluviométrie et des crues des cours d'eau. Le déficit hydrique récurrent né du caractère aléatoire de ces deux éléments pose des problèmes de sécurisation de la production agricole. A cet effet, la maîtrise de l'eau, le programme "Sanji" de pluies provoquées et la promotion de l'irrigation sont au centre des stratégies de développement agricole dans notre pays. Ceci permet la diversification agricole, de booster les rendements et d'augmenter l'intensité culturale.

Pour valoriser les immenses potentialités du pays, d'importants programmes/projets d'aménagement des grands cours d'eau et de leurs affluents ont été initiés. Il en est de même pour la mise en valeur de ressources en eau de surface non pérennes et dans une moindre mesure des eaux souterraines dans les régions du pays qui ne disposent pas de cours d'eau permanents.

L'amélioration notable des productions céréalière et cotonnière intervenue à la faveur des investissements réalisés dans l'agriculture à partir de 2009 suite à la volonté politique affichée de développer l'agriculture et faire du Mali une puissance agricole, ont été un grand engouement pour le sous-secteur de l'agriculture.

Malgré la conjoncture économique nationale et internationale difficile en 2011, la production agricole est ressortie à 5 777 729 tonnes en 2011/2012 contre 6 418 091 tonnes en 2010/2011, soit une baisse de 10%. Les productions dans les branches consolidé riz, agriculture industrielle hors coton et agriculture vivrière hors riz se sont respectivement accrues de -24,6% ; 2,0% et -1,8%.

La production cotonnière par contre s'est accrue de 81,6% en 2011 contre 7,0% en 2010. Elle a été estimée à 445 000 tonnes contre 245 000 tonnes en 2010. Cette hausse est le résultat de la politique de relance du secteur coton avec la subvention des engrais.

Ainsi, le PIB de la branche consolidée coton est passé de 44,73 milliards de FCFA en 2010 à 109,26 milliards FCFA en 2011 en valeur courante, ce qui représente 1,7% du PIB en 2011 contre 1,0% en 2010.

Depuis la crise céréalière mondiale de 2008 et les problèmes du secteur coton, les autorités publiques ont fait beaucoup d'investissements dans la production céréalière en général, et celle du riz en particulier.

C'est ainsi qu'en 2011, la production de riz a enregistré une baisse de 24,6%. Cette contre performance est liée aux pertes de superficies enregistrées au cours de la campagne agricole 2011-2012 dans les zones à submersion libre et contrôlée qui sont estimées à 12% des superficies réalisées. La production de 2011 a été de 1 741 473 tonnes contre 2 308 233 tonnes en 2010.

Tout comme le riz, les autres céréales ont enregistré une baisse en 2011 en liaison avec les pertes de superficies enregistrées au cours de la campagne agricole du démarrage et du déroulement difficile liés à l'installation tardive des pluies et l'arrêt précoce des précipitations dans la plupart des zones agricoles, notamment au niveau de la bande sahélienne. La production des autres céréales a diminué de 1,8% en 2011 contre une augmentation de 14% en 2010. Ainsi, de 4 109 858 tonnes en 2010, la production est passée à 4 036 256 tonnes en 2011.

L'élevage et la pêche occupent une place importante dans l'économie malienne. Leurs parts au PIB n'ont pratiquement pas changé et sont estimées respectivement à 9,5% et 0,8% en 2011 contre 9,4% et 0,8 en 2010.

L'élevage est l'un des sous secteurs porteurs pour l'économie malienne. Il contribue à l'amélioration des revenus des populations rurales pour environ 80% dans les systèmes pastoraux et 18% dans les systèmes agro-pastoraux. En 2011 les productions de lait sont estimées à 1 086 870 tonnes de lait.

L'effectif du cheptel national est estimé à 9 438 182 bovins, 12 458 522 ovins, 17 348 576 caprins, 449 751 équins, 899 981 asins, 940 964 camelins, 75 015 porcins et 36 710 882 volailles.

En 2011, les effectifs d'animaux abattus ont été de 315 644 têtes de bovins, 374 585 ovins, 658 793 caprins, 1 817 dromadaires, 4 802 porcins et 5 442 647 volailles contre 3 561 864 volailles en 2010.

Les exportations contrôlées d'animaux vivants ont porté sur 200 235 bovins, 510 888 ovins, 28 776 caprins, 3 751 asins, 13 255 camelins, 235 677 volailles, 360 porcins et 63 équins à destination du Sénégal, de la RCI, de l'Algérie, du Bénin, du Burkina, de la Gambie, du Ghana, de la Guinée, de la Guinée Equatoriale, du Libéria, du Niger, du Nigeria, de la Mauritanie et du Togo. Les chiffres d'exportation contrôlée d'animaux vivants sont en nette augmentation par rapport à 2010. La production contrôlée de cuirs et peaux a été de 315 644 cuirs verts, pour un poids de 5 050 304 kg et 1 033 378 peaux vertes d'un poids total de 826 702 kg. Cette production est largement dominée par le District de Bamako avec 41% du poids total des cuirs, 43,96 % du poids total des peaux ovines et 30,28% des peaux caprines.

La production de ce sous secteur a été légèrement en baisse de 0,3 point de pourcentage en 2011 par rapport à 2010. En effet, d'un taux de croissance de 4,3%

en 2010, le taux de 2011 a été de 4,0%. Ces dernières années, la croissance de l'élevage s'est stabilisée autour de 4%. En effet, de 2009 à 2011, le sous secteur a réalisé une croissance moyenne de 4,2%.

Avec la mise en œuvre en 2011, de la politique nationale de développement de la pêche et de l'aquaculture à travers le Programme de développement des productions halieutiques et aquacoles du Budget Programme 2011, des activités importantes ont été réalisées.

En matière de sécurité alimentaire, la politique a pour objet d'assurer à tout moment un accès physique et économique de chaque malien où qu'il se trouve, à une nourriture suffisante saine et nutritive lui permettant de satisfaire ses besoins énergétiques et ses préférences alimentaires pour mener une vie saine et active.

C'est pourquoi il a été créé le Commissariat à la Sécurité Alimentaire ayant pour mission d'élaborer et d'assurer la mise en œuvre de la politique nationale de sécurité alimentaire qui a un dispositif comportant deux dimensions : une dimension structurelle et une dimension conjoncturelle.

Les stocks nationaux (Stock National de Sécurité : SNS et le Stock d'Intervention de l'Etat : SIE) et stocks de proximité des communes (banques de céréales) en décembre 2011 ont totalisé respectivement 35 028,560 tonnes de céréales et 4 058,851Tonnes.

Toutefois, le marché a été caractérisé par une augmentation générale des prix des produits de premières nécessités. Les mesures prises par le Gouvernement et ses partenaires pour contenir la flambée des prix notamment ceux pour le riz, le lait, le sucre, la viande etc....ont contribué à améliorer l'accessibilité des produits aux consommateurs des centres urbains particulièrement.

La reconstitution des banques de céréales au niveau des communes a permis également de stabiliser les approvisionnements de proximité.

Par ailleurs, certains ménages des régions de Kayes, Koulikoro, Gao et Tombouctou, sont éprouvés par les pertes de matériels, d'habitats et ou de bétails suite aux inondations qu'ils ont connues durant la saison des pluies.

La malnutrition continue à persister sous toutes ses formes dans le pays malgré l'amélioration des disponibilités alimentaires constatée ces dernières années. Sur cette base, **111 communes ont été classées à risque de difficultés alimentaires et 85 communes en difficultés économiques.**

Les investissements en infrastructures économiques au cours de ces dernières années ont porté principalement sur la dotation du pays en infrastructures de transports adéquates.

En vue de stimuler et de promouvoir le développement du secteur privé, les autorités se sont fixées pour objectifs de lever les contraintes qui entravent le développement de ce secteur. Au delà de l'environnement des affaires qui est en cours d'amélioration, la faible dotation du pays en infrastructures socioéconomiques peut constituer un goulot d'étranglement.

Concernant les infrastructures routières, d'importants efforts de désenclavement intérieur et extérieur se sont matérialisés par la réhabilitation de 100 km de routes bitumées et la construction 251,5 km de routes bitumées.

Dans le domaine ferroviaire, la situation se caractérise par la poursuite du transport de marchandises et de voyageur dans le cadre de la convention avec TRANSRAIL avec la mise en place du Comité Ad Hoc chargé de mettre en œuvre l'option institutionnelle retenue par les Etats, pour la viabilité de l'axe ferroviaire.

Dans le domaine fluvial, la situation est marquée par (i) l'amélioration des conditions de navigation par la réalisation des travaux confortatifs concernant les quais fluviaux le long du fleuve Niger dans les localités de Ténenkou et Konna dans le cadre du PST2 ; (ii) la poursuite du processus d'acquisition de deux (02) bateaux à faible tirant d'eau.

Signalons que le chenal navigable est fortement menacé par l'ensablement, la jacinthe d'eau, la dégradation avancée des berges du fleuve.

Concernant la téléphonie, à l'image des autres pays du monde, le Mali a initié dans son secteur des télécommunications, d'importantes reformes en 1998.

En effet, le marché de la téléphonie en 2011 poursuit sa croissance accélérée tirée par le marché du mobile. Cette croissance a été fortement impactée avec l'arrivée du partenaire stratégique (MAROC TELECOM) en 2009, suite à la privatisation de l'opérateur historique (SOTELMA).

Le marché du mobile a connu un réveil accéléré avec un parc total de 10 822 000 abonnés en 2011. Le taux de croissance du parc mobile a atteint 58,4% en 2011 contre 64,56% en 2010.

Le marché du fixe peine à suivre la même tendance que le mobile. Cette situation s'explique en partie du fait de la préférence du mobile par la majorité des utilisateurs.

En matière de couverture, les réseaux mobiles se sont étendus significativement sur l'ensemble du territoire. Par contre, des efforts restent à faire dans le domaine de l'INTERNET, en vue de faciliter l'accès de ce service par les populations maliennes.

Par rapport au secteur privé, les autorités politiques ont mis au cœur de leurs actions la promotion du secteur privé afin de diversifier les bases de l'économie nationale et d'impliquer plus les acteurs privés au processus de développement économique du pays.

Cette volonté du Gouvernement de faire du secteur privé le moteur du développement économique s'est traduite par l'adoption en 2008 de la Stratégie de Croissance Accélérée sur la période 2008-2012 avec un Plan d'action structuré en cinq (5) axes : (i) Cadre macroéconomique et politique budgétaire ; (ii) Gouvernance et lutte contre la corruption ; (iii) Réforme structurelle ; (iv) Développement du secteur privé ; et (v) Développement des secteurs productifs.

Sur le plan culturel, le patrimoine du Mali est à la fois riche et diversifié, ses sites sont historiques et symboliques. Une telle diversité est vécue dans la cohésion et plonge ses racines dans le respect des valeurs de paix et de tolérance qui ont longtemps prévalu dans le pays.

Dans le domaine de l'artisanat, les principales réalisations ont concerné:

- L'organisation du recensement des entreprises artisanales dans les régions de Tombouctou, Gao, Kidal.
- Le programme de construction des villages artisanaux se poursuit normalement, celui de Ségou dont les travaux de construction ont coûté **1.252.757.400** FCFA est déjà fonctionnel avec la nomination d'un administrateur.
- Les travaux de construction de celui de Mopti estimé à **175.860.592** FCFA se poursuivent.

Quand au tourisme, le secteur a enregistré entre autres les résultats ci-après : la création de 114 entreprises dont 37 hôtels et 53 bars – restaurants – pâtisseries et 17 agences de voyages, pour un investissement global de 8.135.831.474 FCFA. Ces investissements ont permis la création de 826 emplois nationaux et de 79 emplois étrangers.

L'essentiel des activités industrielles concernent l'extraction minière, l'agro alimentaire, le textile, l'électricité et l'eau, les bâtiments et travaux publics ; le développement des industries animales.

Le secteur minier est dominé par la production d'or. En 2011, le Mali reste le troisième producteur d'or africain après l'Afrique du Sud et le Ghana grâce à la mise en exploitation de huit (8) mines d'or. La production d'or s'est maintenue au même niveau entre 2010 et 2011, soit 46,0 tonnes.

L'apport agrégé du secteur minier au trésor public est de 232,6 milliards de F CFA en 2011 contre 197,6 milliards de FCFA en 2010 soit une augmentation de 17,7%. Cette embellie s'explique par le niveau rémunérateur du prix moyen de l'once qui est passé de 1 390,55\$ en décembre 2010 à 1 652,31 en décembre 2011, malgré la stagnation de la production. Elle s'explique par ailleurs par la fin de la période d'exonération fiscale pour certaines sociétés minières.

La valeur des exportations d'or est passée de 761,8 milliards de F CFA en 2010 à 841,1 milliards de F CFA en 2011, soit une croissance de 10,4%. La valeur des exportations de l'or représente 74,9% de la valeur des exportations du Mali en 2011 contre 74,8% en 2010.

L'agroalimentaire s'est amélioré par rapport à l'année précédente. En effet, sa valeur ajoutée a cru de 18,6% en 2011 contre 4,0% en 2010. La valeur ajoutée est donc passée de 94,9 milliards de FCFA à 116,03 milliards de FCFA. En pourcentage du PIB du secteur secondaire, la branche est passée 2,0% en 2010 à 2,3% en 2011.

Les industries textiles ont connu une augmentation entre 2010 et 2011. Le taux de croissance de ce sous secteur est ressorti à 31,0% en 2011 contre 4,9% en 2010, soit une augmentation de 26,1%. La valeur ajoutée dans la branche est passée de 84,5 milliards de FCFA en 2010 à 115,2 milliards en 2011. En pourcentage du PIB, les produits du textile ont représenté 1,5% en 2011 contre 1,2% en 2010.

Dans le domaine des services, le taux de croissance du secteur tertiaire est demeuré positif. En effet, en 2011 le taux de croissance a été de 3,8% contre 4,5% une année plutôt. Cette évolution est étroitement liée à la hausse de l'activité dans la branche Transports et télécommunication de 0,2 points de pourcentage en 2011 par rapport à 2010. Il a été de 5,2% en 2011 contre 5,0% en 2010.

Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de la Micro finance et son Plan d'Actions 2008-2012, il est à noter que le Mécanisme de Financement Commun (MFC) a reçu des demandes de financement de 1 403 882 066 F CFA de la part des SFD dont 1 324 822 386 F CFA ont été approuvées au titre du 31 octobre 2011.

1.2.2 Situation Sociale

Le Mali connaît depuis 50 ans une croissance démographique exceptionnelle, laquelle va se poursuivre à l'avenir. La population future du pays dépendra de la poursuite des évolutions actuelles (hypothèses tendancielle), ou bien de la mise en place d'une politique de population volontariste.

Selon les résultats définitifs du RGPH d'avril 2009, la population du Mali est de 14 517 176 habitants. Elle s'est accrue en moyenne de 3,6 % par an sur la période 1998-2009 contre 2,2 % entre 1987 et 1998.

D'environ 4 millions à l'indépendance, cette population est passée à 6,4 millions en 1976, à 9,81 millions en 1998 et à 14,5 millions en 2009.

Elle est composée de 50,4% de femmes contre 49,6% d'hommes et comprend une forte proportion de personnes de moins de 25 ans.

La densité de la population, très variable, passe de 90 habitants/km² dans le delta central du Niger à moins de 5 habitants/km² dans la région saharienne du Nord.

Très inégalement répartie, la population est concentrée dans la partie Sud du pays et le long du fleuve Niger. Les régions de Ségou, Sikasso et Koulikoro abritent 51% de la population et les trois régions du Nord (Gao, Tombouctou et Kidal) seulement 9% (résultats définitifs du RGPH 2009).

Cette augmentation a des conséquences certaines sur entre autres, l'accès des populations aux services sociaux de base, la formation du capital humain (éducation et santé), la réduction de la pauvreté et la sauvegarde des écosystèmes.

Cette jeunesse de la population engendre de forts flux migratoires à l'intérieur ainsi qu'à l'extérieur du pays.

En effet, les mouvements d'immigration sont alimentés par les « migrants de la sécheresse » en provenance des régions les plus défavorisées (Mopti, Tombouctou, Gao, etc.) vers les régions plus prospères (Ségou, Sikasso) et les grandes villes, à la recherche d'emplois, de terres agricoles, de pâturages ou même de pêcheries. Il s'agit de mouvements d'exode rural, définitif ou temporaire, que provoque le déséquilibre entre villes et campagnes ou entre régions.

Le phénomène concerne aussi bien les filles que les garçons qui fréquemment quittent les campagnes pour les villes pour se faire engager et pour effectuer divers travaux temporaires (manœuvre ou activités informelles). Cette fuite vers les centres urbains s'est accentuée à cause de la pression démographique et de la pauvreté rurale.

Ces dernières années, un vaste mouvement d'agriculteurs Dogon de Mopti et Minianka de Koutiala est en cours à destination des cercles de Sikasso, Kadiolo, Yanfolila pour occuper les dernières forêts vierges du pays.

Les zones hydro agricoles (Office du Niger, Sélingué, Manantali, etc.) et d'exploitation minière (Sadiola, Morila, Kalana et Syama, etc.) sont devenues de véritables pôles d'attraction des migrants en provenance de la zone d'étude. Les sites d'orpaillage sont aussi d'importants pôles d'attraction pour ces migrants. Il s'agit des sites d'orpaillage des cercles de Bougouni, Kadiolo, Sikasso, Yanfolila, Kolondièba, Kangaba et de la région de Kayes.

Le nomadisme et la transhumance constituent des modes de vie spécifiques correspondant à des mouvements d'adaptation à des conditions de vie et de production économique notamment liés à l'élevage. Ils concernent généralement les éleveurs des ethnies peuhle et maure, tamashec, et aussi les pêcheurs Somono et Bozo.

La migration externe ou émigration date d'avant la colonisation et se fait surtout en direction de la Côte d'Ivoire, du Ghana.

De nos jours, des milliers de familles maliennes ont au moins un membre à l'extérieur du pays principalement en l'Europe.

Ainsi, plus du quart de la population réside hors du pays et les transferts d'argent de la diaspora dépassent même le niveau de l'aide au développement. Les difficultés économiques des pays d'accueil liés à la conjoncture internationale entraînent un mouvement de retour des ressortissants et une baisse des revenus des migrants.

Pour les revenus tirés de l'exode à l'intérieur du pays, ils sont inférieurs à la normale. Aussi, l'échec de la campagne agricole dans le Delta du Niger, zone d'attraction par excellence pour les bras valides du plateau Dogon, pendant les périodes de récolte (Décembre, janvier), constitue également un manque à gagner considérable.

Quand à l'urbanisation, elle a connu, au cours du siècle dernier un essor sans précédent.

En effet, l'urbanisation s'est caractérisée par une augmentation considérable de la part de la population urbaine, faisant passer cette population de 22% en 1987 à

26,8% en 1998, puis à 39 % en 2009, sans être le fait, en premier lieu, d'une industrialisation importante.

Dans le domaine de la décentralisation, le processus ébauché dès 1969 par la création d'embryons d'instances régionales de planification (Commissions Régionales de Planification), s'est soldé par la multiplication des intervenants dans la planification et la gestion du développement où, en plus de l'État, d'autres acteurs (les Collectivités Territoriales), ont fait leur apparition.

Cette nouvelle réforme a abouti à :

- La création et le renforcement de trois niveaux de collectivités: régions, cercles et communes ;
- L'affermissement de la compréhension des processus et problèmes donc la précision du bien fondé des stratégies globales au regard des besoins et préoccupations de l'ensemble des populations maliennes ;
- L'implication des populations au financement et à la mise en œuvre du développement national, d'où une responsabilité accrue de ces populations et des autorités régionales et locales.

Toutes ces actions sont sous tendues par la loi portant code des collectivités territoriales adoptée en janvier 1995 qui prévoit le transfert aux collectivités territoriales de certaines compétences. Cette réforme opérée par l'Etat a été à l'origine de la réorganisation du secteur de l'environnement.

Concernant l'accès aux services sociaux de base, le Mali a axé les efforts dans les domaines de :

- l'eau : adoptée en février 2006 la Politique Nationale de l'Eau en vue d'apporter des solutions appropriées aux problèmes liés à l'eau, dans le respect d'une gestion durable des ressources en eau. C'est dans cet esprit qu'il a été réalisé depuis 2004, la Carte de l'eau et le Plan National d'Accès à l'Eau Potable 2004-2015, assorti d'un Programme d'Investissement de 400 milliards de FCFA en vue de l'atteinte des OMD.
- l'eau potable : la programmation des activités pour l'année 2010 s'est effectuée dans le cadre de l'approche BPO/CDMT du Plan National d'Accès à l'Eau Potable 2004-2015 et sur une projection OMD prévoyant la réalisation de plus de 2000 EPEM par an, pour atteindre un taux d'accès à l'eau potable de 82% en 2015.
- L'électricité : adoptée en mars 2006, ambitionne de réaliser un développement durable à travers la fourniture de services énergétiques accessibles au plus grand nombre, à moindre coût et favorisant la promotion des activités socioéconomiques.

En décembre 2006, le gouvernement a adopté la Stratégie Nationale pour le Développement des Energies Renouvelables. Malheureusement, le plan d'action de ladite Stratégie estimé à 30,100 milliards de FCFA n'a pas bénéficié de financement jusqu'à ce jour. Toutefois, les résultats obtenus ont consisté à l'élaboration des textes de création, d'organisation et de fonctionnement de

l'Agence Nationale pour le Développement des Biocarburants (ANADEB) depuis 2009.

- L'Environnement et l'Assainissement : adopté la Politique Nationale de Protection de l'Environnement (PNPE) en août 1998 et la Politique Nationale de l'Assainissement en 2007 dont la mise en œuvre devrait permettre d'apporter une réponse significative aux questions fondamentales qui concernent la lutte contre la désertification, la sécurité alimentaire, la prévention et la lutte contre la pauvreté.

En outre, le Mali a signé et ratifié plusieurs instruments juridiques internationaux: Convention sur la biodiversité, Convention des Nations Unies sur la désertification, Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. L'agenda 21 et les objectifs de Développement du Millénaire auxquels le Mali a également adhéré constituent des modèles standards pour la mise en œuvre du principe de « durabilité ».

L'intégration de la dimension environnementale dans les politiques, stratégies, Programmes et Projets de développement a engendré l'élaboration d'un avant-projet de loi et son décret d'application sur l'Evaluation Environnementale Stratégique dans les secteurs prioritaires. La dimension environnementale a été intégrée dans les politiques de l'agriculture, l'élevage, la santé, des transports, des mines et l'industrie en rapport avec l'IPE. Le CSCR 2012-2017 a été adopté.

Conscients des défis sociaux auxquels le pays doit faire face, les autorités ont placé le renforcement du secteur social comme une orientation stratégique majeure de la stratégie de développement et de réduction de la pauvreté couvrant la période 2007-2011. Les différents efforts déployés par les autorités permettront ainsi d'améliorer le bien être des populations.

En vue d'accélérer les progrès sociaux, certaines actions de développement social et de solidarité visant à renforcer la justice sociale ainsi que les liens d'humanité et de fraternité en vue d'éviter les phénomènes d'exclusion ont été menées en 2011.

- L'éducation demeure un secteur prioritaire du développement socio-économique du pays. Cette volonté politique s'est traduite par l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre d'un Programme Décennal de Développement de l'Éducation (PRODEC). Ce programme doit permettre un développement harmonieux du système éducatif en orientant mieux les importants efforts déployés par l'ensemble des acteurs (l'Etat, les collectivités territoriales, les communautés et les partenaires techniques et financiers).
- La politique nationale de santé et de population s'est matérialisée à travers la mise en œuvre du Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social (PDDSS) 1998-2007 qui a été mis en œuvre à travers le PRODESS I (1999-2004) et le PRODESS II (2005-2009). Le PRODESS II a été prolongé jusqu'en 2011 pour l'aligner sur la période du CSCR.
- En matière d'emploi, la Politique Nationale de l'Emploi et les projets/programmes subséquents élaborés pour sa mise en œuvre se sont

traduits par de nouvelles créations de structures et la révision des missions de certaines structures existantes. De façon générale, l'environnement de l'emploi et de la formation professionnelle s'est enrichi de la création d'un département ministériel spécifique et de services centraux propres à impulser l'emploi et la formation professionnelle : la Direction Nationale de l'Emploi et la Direction Nationale de la Formation Professionnelle.

Globalement, le problème de l'emploi se trouve au cœur de toutes les préoccupations des autorités du pays. Mais spécifiquement, l'emploi des femmes et des jeunes est une des priorités du PDES.

CHAPITRE II : ETAT DES LIEUX DE LA PROBLEMATIQUE ENVIRONNEMENTALE AU MALI

2.1 Expérience malienne en matière de gestion durable des ressources naturelles

En matière de gestion des forêts, il importe de souligner que des expériences en matière d'aménagement et de gestion des forêts naturelles ont été développées de 1990 à nos jours. On peut citer les expériences de gestion participative des forêts de Kita, du PGDF Bamako et de Bougouni et autres.

En outre, les actions de reboisement et de fixation de dunes de grande envergure ont été entreprises comme le Programme Environnemental d'Appui à la Lutte contre la Désertification (PEALCD), les plantations individuelles et/ou privées (fruitières et forestières), les journées et/ou semaines nationales de l'arbre, etc.

Sur le plan institutionnel, le Cadre Stratégique d'Investissement pour la Gestion Durable des Terres au Mali (CSI-GTD), a inscrit la Régénération Naturelle Assistée (RNA) en première ligne parmi les neuf (9) programmes prioritaires de GDT qui doivent permettre d'enrayer la dégradation des terres dans les zones les plus affectées ou présentant le plus grand intérêt en matière de potentiel de production ou de biodiversité. Dans ce cadre, l'ONG Sahel Eco opérant dans la région de Mopti est devenue une école en matière de RNA au Mali et dans la sous-région et reçoit régulièrement des missions de visites d'échange d'expérience en la matière.

La RNA est une pratique endogène portée et pratiquée par les paysans qui aboutie rapidement à une reforestation significative et apporte de nombreux bénéfices aux populations locales. La promotion et la diffusion de la RNA permet le reverdissement du Mali à travers la régénération de peuplements naturels comme témoigne l'image qui suit.



Reconstitution du couvert végétal à travers la protection des semis

*

Dans le domaine de la récupération des terres, le Mali a développé aussi plusieurs bonnes pratiques : zaï (tassa), demi-lune, cordons pierreux, paillage (mulching), fixation des dunes, banquettes antiérosives, tranchées, sous-solage, seuils d'épandage, ayant permis d'améliorer et/ou de maintenir la fertilité des terres et d'assurer l'équilibre biologique des sols, comme l'atteste l'image ci-dessous d'une tranchée de collecte des eaux de pluie:



Aménagement de bassins versants : tranchée de collecte des eaux de pluie (Ouan C.Tominian)



Cordon pierreux sur le versant du périmètre de Ouan (Tominian)

Ces actions de récupération des terres et de restauration de l'environnement ne pourront avoir des impacts significatifs, à moyen et long terme, sur les conditions de vie des populations, que si des actions de gestion durable des terres sont entreprises à grande échelle et portant sur :

- **la gestion des cultures** : agriculture de conservation avec rotation des cultures et cultures intercalaires, gestion intégrée des ennemis des cultures, plantation d'arbres et agroforesterie, paillage et gestion des résidus agricoles, bonnes pratiques d'agriculture biologique ;
- **l'amélioration des pâturages et des parcours naturels** : processus de pâturage planifié combiné à des points d'eau, ensemencement des graminées et de ligneux, lutte contre les plantes envahissantes et les feux de brousse ;
- **l'aménagement des forêts naturelles** : exploitation rationnelle du bois-énergie, plantation, régénération naturelle, brise-vent, protection contre les feux de brousse et le déboisement, conservation durable de la diversité végétale ;
- **l'amélioration de la gestion des sols** : enfouissement des résidus des cultures, amendement organique et humique (compost, fumier et engrais verts), gestion intégrée des éléments nutritifs du sol, techniques culturales respectueuses de l'environnement ;
- **l'amélioration de la gestion des eaux de pluie** : sous-solage et scarifiage, bandes de végétation enherbées, réhabilitation des terres incultes, ouvrages de recharge de la nappe phréatique, techniques de drainage et de conservation des eaux.

En matière d'accès à l'eau potable, d'énormes investissements ont été réalisés de l'indépendance à nos jours. Les efforts entrepris au cours des cinquante dernières années ont été appréciables.

2.2. Aspects administratifs, juridiques et institutionnels de la Gestion des Ressources naturelles

Depuis le début des années 70, le taux de dégradation ou de destruction des ressources naturelles en générale et des forêts tropicales en particulier, préoccupe sérieusement le public. Ces phénomènes de dégradation de l'environnement se produisaient depuis longtemps à certains endroits, mais ils se sont considérablement accélérés dans les années 60 du fait dit-on des variabilités et de changements climatiques et exacerbés par la croissance économique (industrialisation et amélioration technologiques, etc.) et l'explosion démographique. Dans le souci de bien valoriser ces ressources pour les générations présentes et futures, sont intervenus les principes et les fondements d'une gestion durable des ressources naturelles, soutenue par l'élaboration et l'adoption de textes juridiques et réglementaires et suscitée par :

- ✓ une rareté de ces ressources naturelles et une multiplicité des acteurs utilisateurs ;
- ✓ des besoins croissants et souvent conflictuels ;
- ✓ la nature, très souvent, partagée et transfrontière de ces ressources naturelles.

2.2.1. Aspects administratifs

Le Mali s'est lancé depuis une décennie, dans une vaste réforme institutionnelle, juridique et administrative avec l'adoption de plusieurs textes dans les domaines porteurs tels que : le transfert de compétences et de ressources aux collectivités territoriales en application de la loi sur la décentralisation. Ces réformes se situent dans le processus de décentralisation/déconcentration administrative, qui a abouti à la création de nouvelles Collectivités Territoriales dont huit (8) Régions, quarante six (46) cercles, sept cent trois (703) Communes Urbaines et Rurales. Toutes ces entités sont dotées d'une personnalité morale et d'une autonomie financière exerçant des compétences propres sur la base du principe de tutelle relative. Le Processus a conduit à la mise en place, à partir de 1995, des organes élus des communes. Ceci constitue le premier déterminant de l'arsenal juridique et législatif du pays.

2.2.2. Aspects juridiques

Le cadre juridique du Mali est composé d'une multitude de textes nationaux et internationaux. Les plus importants relatifs à la gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement sont :

- Les accords multilatéraux sur l'environnement ;
- Les textes nationaux de portée générale ;
- Les textes nationaux sectoriels ;
- Les normes coutumières.

2.2.2.1. Les accords multilatéraux sur l'environnement

Il existe plusieurs conventions, traités et accords pris au niveau international dans le cadre de la lutte contre la détérioration de l'environnement et la gestion des ressources naturelles (air, sol, eaux, forêts, etc.). Le Mali a signé et ratifié plusieurs accords et ces textes, dont les plus importants sont:

- la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (UNCCD) ;
- la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) ;
- la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et Protocole de Kyoto ;
- la Déclaration du millénaire pour le développement (OMD) ;
- la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles ou convention d'Alger (1968) devenue convention de MAPUTO (2003) ;

- la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitat des oiseaux d'eau dite « Convention Ramsar »
- la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction dite « Convention CITES » ;
- la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage dite « Convention de Bonn ».

2.2.2.2. Les textes nationaux de portée générale

Les textes nationaux de portée générale se rapportant à l'environnement, à la protection de l'environnement, à l'organisation du monde rural et à la gestion des ressources naturelles sont entre autres :

- la Constitution de Juin 1992
- le Code Foncier et Foncier
- la Loi N°96-050 portant principes de constitution et de gestion du domaine des collectivités territoriales ;
- la loi N°06-40/AN-RM portant Loi d'Orientation Agricole ;
- la loi N°02-013 du 03juin 2002 instituant le contrôle phytosanitaire en République du Mali.

2.2.2.3. Les textes nationaux sectoriels

Les principaux textes nationaux portant organisation de la gestion des ressources naturelles en général et des ressources forestières, fauniques et halieutiques, en particulier sont :

- la loi N°10-028 du 12 Juillet 2010 déterminant les principes de gestion des ressources du domaine Forestier National ;
- la loi N°01-020 du 30 Mai 2001 relatives aux pollutions et nuisances ;
- la loi N°01-004 du 27 Février 2001 portant charte pastorale ;
- la loi N°95-032 fixant les conditions de gestion de la pêche et de la pisciculture ;
- la loi N°02-006 du 31 Janvier 2002 portant code de l'eau ;
- la loi N°95-031 du 20 mars 1995 fixant les conditions de gestion de la faune sauvage et de son habitat

2.2.3. Aspects institutionnels

Au plan institutionnel, le schéma organisationnel de l'Etat a été défini dans le Schéma Directeur du Développement Rural (SDDR) qui détaille les institutions administratives et les organisations du monde rural. Ces institutions assurent selon le cas : la garantie des droits des populations concernées ; l'exploitation et la gestion rationnelle des richesses agricoles, sylvicoles et pastorales ; le règlement des conflits ruraux ; l'application des textes et des politiques en matière de développement rural et de gestion durable des terres. Il s'agit notamment: de l'Etat ; des collectivités territoriales ; des chefferies traditionnelles; des Organisations Professionnelles Agro-sylvo-pastorales ;des Organisations Communes

de Base (OCB); des ONG et Associations; des groupements spécifiques ruraux (femmes, jeunes, etc.).

Quant au Secteur privé et ONG, ils regroupent d'une part, les petites et moyennes entreprises, les opérateurs informels et d'autre part, les organisations actives dans les domaines de l'environnement et du développement rural.

Les Partenaires au Développement, les ONG et les Associations de Développement interviendront à travers les projets et programmes pour apporter un complément d'expertises et de financement aux actions de mise en œuvre de la Grande Muraille verte au Mali initiées par l'Etat.

2.3. Plans et Stratégies nationales de gestion des ressources naturelles

La gestion durable des ressources naturelles et la protection de l'environnement sont contenues dans de nombreuses stratégies et programmes élaborées à cet effet.

Au niveau macroéconomique, ces préoccupations sont contenues dans le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) pour la période 2012- 2017, à travers notamment, la recherche d'une croissance forte, diversifiée, durable et créatrice d'emplois et de revenus. Ces préoccupations de gestion des ressources naturelles sont aussi incarnées dans le document cadre de politique de la décentralisation qui sou tend le transfert de fait de cette gestion aux collectivités territoriales.

Au plan sectoriel, la gestion durable des ressources naturelles et la protection de l'environnement sont traduites par des programmes relatifs : à la gouvernance locale des ressources naturelles, au Cadre Stratégique de la Gestion Durable des Terres (CSI-GDT), à la Stratégie Nationale de Reboisement, au développement local et communautaire ; aux organisations professionnelles et à la structuration des filières. La trilogie Recherche d'accompagnement - Vulgarisation - Formation occupe une place importante dans la gestion durable des ressources naturelles et la préservation de l'environnement.

De manière spécifique, les stratégies et politiques de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification, sont contenues principalement dans la Politique Nationale de Protection de l'Environnement (PNPE).

2.4. Défis environnementaux et sociaux majeurs du Mali

2.4.1 Défis environnementaux

Les principaux défis environnementaux auxquels le Mali fait face se résument ainsi qu'il suit : la pression excessive sur les ressources naturelles, exercée par une population à croissance exponentielle et de plus en plus pauvre ; les mauvaises pratiques de gestion des ressources naturelles (surpâturage, déboisement,

exploitation minière des sols, etc.) ; les sécheresses répétitives (1968, 1974, 1984, 1998, 2005, 2009, etc.) et la variabilité climatique. En effet, les conditions climatiques défavorables caractérisées par des pluies torrentielles, irrégulières et mal réparties dans l'espace et dans le temps ainsi que des vents fréquents et souvent forts, sont les sources de la dégradation des terres à travers l'érosion hydrique et érosion éolienne.

L'érosion éolienne est sans conteste le phénomène de dégradation des terres le plus important de part son ampleur et ses effets néfastes, au Sahel de manière générale et au Mali de manière particulière. La longue saison sèche et les vents créent les conditions propices pour ce type d'érosion. Les vents fréquents et souvent forts, enlèvent à la terre les éléments constitutifs indispensables au maintien de sa structure et sa fertilité. Les vents sont à l'origine aussi de l'ensablement des terres agro-sylvo-pastorales, des infrastructures, des habitations et des cours d'eau.

En relation avec le processus de dégradation des terres, les pluies, outre leurs effets bénéfiques, ont aussi des effets néfastes : les pluies caractérisées par de fortes averses sont les causes de l'effet *splash* et du ruissellement. Le ruissellement diffus sur les plateaux et les pentes entraîne les éléments fins du sol et aboutit à la formation de vastes glacis ainsi qu'à la formation et à l'élargissement des rigoles et des ravins. Quant au ruissellement concentré dû aux pluies violentes, il développe une érosion régressive qui peut être localement importante. Par ailleurs, on estime en moyenne 3,8 tonnes/ha la quantité de terres arrachées par tornade (IFAN, 1957). A cela s'ajoute la baisse de la nappe phréatique avec comme conséquence la disparition du couvert forestier exposant ainsi les terres aux phénomènes d'érosion éolienne et hydrique, ce qui limite les activités agro-sylvo-pastorales. En général, cette dégradation des sols est accompagnée par la diminution de la couverture végétale, la raréfaction des ressources en eau, l'érosion des sols, la disparition de certaines espèces végétales et animales, l'ensablement des infrastructures et des habitations, les inondations et le comblement de plans d'eau, la multiplication des catastrophes naturelles, etc.

L'accroissement de la population et des besoins alimentaires se traduit directement par une augmentation des surfaces cultivées, et donc une réduction, voire une disparition du temps de jachère affectant ainsi profondément la reconstitution minérale et organique des sols qui deviennent plus vulnérables à l'érosion éolienne et pluviale. A cela, s'ajoute la faiblesse du niveau d'acquisition des techniques et technologies nouvelles accentuant ainsi la forte pression sur les sols. Aussi, au niveau des aménagements hydro-agricoles, il y a lieu de souligner la dégradation des sols par salinisation et alcalinisation.

Le surpâturage, le défrichement des terres forestières aux fins agricoles, la destruction des forêts pour la satisfaction des besoins en bois énergie et de service et pour les besoins fourragers pour le bétail, les mauvaises pratiques de récolte des produits pour la pharmacopée traditionnelle, et les feux de brousse sont autant

d'activités humaines qui contribuent à la disparition du couvert végétal favorisant ainsi la dégradation des terres.

Aussi, l'exploitation des carrières au plan minier et pour la construction des maisons et des routes est une autre forme de dégradation des terres. En effet, en ville comme à la campagne, les sols au niveau de ces carrières sont détruits sur de grandes superficies, réduisant ainsi les potentialités agricoles de ces zones. Enfin, les déchets plastiques et les polluants organiques sont également des facteurs de dégradation des terres comme en attestent les superficies non négligeables impropres à la productivité biologique observée autour des villes, des grandes agglomérations et de certaines exploitations minières. En résumé, les principaux défis environnementaux du Mali sont :

2.4.1.1. Défis en matière de diversité biologique

Les principaux défis en matière de diversité biologique sont :

- la diminution des superficies ou les morcellements des écosystèmes forestiers des zones soudaniennes et sahéliennes du Mali;
- la dégradation des formations naturelles et des agro-systèmes qui se traduit par la destruction de la structure du sol, la baisse de la densité et la stratification verticale de la composante ligneuse avec l'accroissement des espaces vides ou la disparition de la composante ligneuse ;
- la déperdition et la disparition des espèces ;
- la faiblesse des connaissances dans les domaines tels que la biologie des espèces, leur cycle de développement et leur phénologie; la régénération naturelle par voie végétative et/ou sexuée; le degré d'adaptation des espèces à la sécheresse;
- la vétusté et la non adéquation de certains textes législatifs et réglementaires en vigueur dans le domaine de l'environnement qui ne prennent pas tous en compte le souci de conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique tels que le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques ;
- la faible ou l'absence totale de l'intégration de la diversité biologique dans les politiques et stratégies de développement;
- la faible prise en compte des aspects liés à la diversité biologique dans les curricula et les programmes de primaire, secondaire et universitaire de formation.

2.4.1.2. Défis liés au changement et variabilité climatiques

- la vulnérabilité des secteurs socioéconomiques du fait que le pays est durement soumis aux aléas climatiques;

- la faiblesse au niveau des renforcements des capacités et le transfert de technologies adaptées;
- la vulnérabilité des ménages surtout en milieu rural;
- la faible génération et le transfert des technologies alternatives fiables susceptibles d'atténuer les émissions de GES des secteurs les plus émetteurs;
- la faiblesse du système de collecte de données sur les gaz à effet de serre ;
- la diminution du patrimoine forestier, source d'atténuation des GES, dû essentiellement à de prélèvements excessifs de bois énergie sur les formations ligneuses;
- le risque pour le Mali de ne plus être un puits de séquestration de carbone en 2030 au rythme actuel de dégradation des ressources forestières et le faible investissement dans le reboisement.

2.4.1.3. Défis liés à la dégradation des terres et la désertification

Ces défis se résument ainsi qu'il suit :

- la recherche d'une sécurité alimentaire dans un contexte où les conditions climatiques sont défavorables ;
- la recherche de la gestion rationnelle des ressources naturelles en relation avec la pression démographique et les modes d'exploitation peu respectueux de l'environnement ;
- la lutte contre les effets de la sécheresse face à la récession économique que connaît le pays ainsi que l'état de pauvreté de la population ;
- la lutte contre la pauvreté et le faible niveau des productions agrosylvopastorales, principales sources de revenus des populations;
- les difficultés liées à l'application des textes législatifs et réglementaires, notamment à cause du manque d'autorité de l'Etat et l'absence d'un cadre institutionnel concerté de suivi et d'évaluation;
- l'amélioration et la pérennisation du capital productif (sol, eau, etc.) et celui du cadre de vie des populations.

2.4.2. Défis sociaux et sécuritaire

Les activités anthropiques destructrices des ressources naturelles, aggravées par les conditions climatiques drastiques, ont entraîné l'appauvrissement des terres agricoles et des espaces pastoraux dans les zones plus peuplées et/ou sèches, ce qui entraîne du coup la migration des agriculteurs et des éleveurs de leurs terroirs vers les zones les plus favorables et l'exode rural vers les centres urbains et les pays voisins. Aussi, le faible taux de production agricole couplé au taux élevé de

croissance démographique expliquent- t-ils la forte récurrence de l'insécurité alimentaire et du chômage. A cela s'ajoutent d'autres défis comme :

- la rapidité de l'accroissement démographique qui posera problème dans l'avenir ;
- la pauvreté de plus en plus croissante des populations rurales et des couches les plus défavorisées qui n'ont d'autres moyens de subsistance que les ressources naturelles de plus en plus dégradées ;
- La réduction du taux de chômage et du sous-emploi rural à travers la création des emplois et en intensifiant les activités de production, de création de richesses, mais aussi en assurant une adéquation entre la formation professionnelle et les besoins du marché de l'emploi ;
- le défi de l'accès des femmes et des minorités au capital productif, à la prise de décisions, posant ainsi la problématique de leur participation effective au processus de développement socioéconomique des différents territoires ;
- la précarité de la santé humaine et animale avec la disparition de certaines espèces ligneuses et herbacées utilisées dans l'alimentation et la pharmacopée traditionnelle ;
- la satisfaction des besoins en services sociaux de base (santé, éducation, eau potable, assainissement, énergies domestique, etc.) ;
- l'insécurité foncière et la recrudescence des conflits fonciers très souvent meurtriers, compromettant ainsi la cohabitation entre communautés pourtant condamnées à vivre ensemble ;
- le défi de l'insécurité dans une zone sahélienne, souvent vaste et peu peuplé, où la lutte pour partage des ressources et la survie est très intense. Cette insécurité est alimentée par l'étendue et la porosité des frontières inter - Etats.

C'est pourquoi, l'amélioration de la sécurité alimentaire apparaît dans toutes ses dimensions comme un domaine prioritaire de lutte contre la pauvreté et un facteur déterminant du développement humain durable au Mali.

2.4.3. Défis économiques

Le Mali reste un pays agro- sylvo - pastoral qui dispose de peu de ressources naturelles et d'un environnement naturel qui se dégrade d'année en année. La population est à 84% engagée dans le secteur primaire. Les activités agricoles, pastorales, forestières et piscicoles traditionnelles représentent 41 % du PIB. La perturbation du régime hydrologique et la perte des ressources en eau (eaux de pluies, eau souterraine) ont des incidences négatives directes sur la productivité des terres, la dégradation du potentiel piscicole. Le secteur traditionnel dans son ensemble (qui comprend aussi les activités commerciales, artisanales et minières informelles) représente environ 75% du PIB total. Le secteur moderne ne représente alors que 25% du PIB, dont 6% pour le secteur minier et seulement 7% pour le secteur manufacturier. Les principaux produits d'exportation est le coton, l'or et le bétail.

Les exportations des services sont assurées par le tourisme qui dépend très fortement des ressources naturelles du pays. En effet, le Mali dispose d'une importante richesse en ressources historiques, culturelles et naturelles. La grande destination pour les touristes est le Nord du Mali qui connaît une insécurité grandissante depuis déjà des années.

Le secteur de l'artisanat de l'art est marginal en termes de gains en devises, mais son effet sur l'emploi est considérable, puisqu'on estime à 42 000 le nombre de personnes tirant tout ou une partie de leurs revenus de la confection et de la vente des produits de l'artisanat.

Au regard de tout cela, les défis économiques majeurs sont entre autres :

- L'augmentation des revenus des populations rurales et la création de richesses, y compris avec la contribution de l'environnement à l'économie nationale, régionale et locale;
- La modernisation des systèmes de production et l'amélioration des rendements ;
- La lutte contre l'insécurité alimentaire conjoncturelle et chronique ;
- Le désenclavement des zones de production, le renforcement des infrastructures de communication et de la sécurité routière ;
- La promotion des secteurs du commerce, de l'industrie et de l'artisanat ;
- L'amélioration de l'accès des populations aux financements et aux services financiers dans les zones rurales à travers la promotion d'une gamme diversifiée de services financiers qui tiennent compte des risques du développement agricole et du tissu de micro-entreprises. D'où l'importance du secteur de la micro finance dans la dynamisation des économies rurales et périurbaines ;
- Au niveau de la gouvernance économique, se pose les défis de l'amélioration de la maîtrise d'ouvrage de collectivités territoriales, du pilotage du système économique local en relation avec les ambitions nationales, régionales et en relation avec les impératifs de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide publique au développement (APD).

PARTIE II : L'INITIATIVE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE SAHELO-SAHARIENNE

Chapitre I : Contextes et justification

1.1. Contexte régional de la grande muraille verte

Depuis plusieurs décennies, les pays de la zone sahélo-saharienne sont confrontés à un déficit pluviométrique persistant accompagné de la migration des isohyètes vers le Sud. Le phénomène de la sécheresse, combiné à des facteurs anthropiques (monoculture agricole, feux de brousse, défaut ou déficit de fumure, surpâturage etc.) a sérieusement affecté les grands équilibres écologiques, entraînant une dégradation des ressources naturelles, des sols et une baisse des productions agricoles, autant d'indicateurs d'un processus quasi inexorable de désertification.

Ainsi, les sécheresses récurrentes et la variabilité climatique, ayant abouti à une réduction de la production et des rendements, ont conduit les agriculteurs à développer des systèmes de production extensifs en défrichant les espaces forestiers existants. Parallèlement, la disparition du tapis herbacé et des points d'eau de surface durant la saison sèche a aussi entraîné des problèmes de migration et de mortalité du bétail, incitant les éleveurs à accroître leur prélèvement sur les ligneux pour nourrir leurs animaux.

Sur le plan socio-économique, la chute des productions agricoles a réduit de façon drastique les revenus des populations, ce qui, conjugué au manque de sources alternatives durables de revenus, d'infrastructures de base, économiques et sociales, explique la persistance de la pauvreté en milieu rural.

La gestion durable des ressources naturelles et des écosystèmes, en dépit des multiples programmes initiés depuis les années 1980, constitue encore un défi majeur dans les pays du Sahel. En effet, aux conséquences négatives d'une agriculture itinérante et d'une surexploitation des peuplements forestiers, se sont ajoutés d'autres facteurs plus dégradants que sont la salinisation, l'acidification des terres, ainsi que la forte pression humaine. Ainsi, avec l'extension des zones arides et semi-arides vers le Sud et l'émergence de foyers salinisés et/ou acidifiés, on assiste à une concentration des populations dans des espaces réduits, vivant sur des ressources naturelles limitées, difficiles à aménager à cause de la forte saturation des terres.

Ainsi, suite aux périodes de sécheresses qu'a connues l'Afrique dans les années 70, le monde entier a pris conscience que la sécurité alimentaire des populations sahéliennes n'était plus assurée en raison de :

- ✓ la fragilité des systèmes agricoles et des écosystèmes (cultures, parcours, forêts, etc...), et de la difficulté de maintenir la productivité des terres en zones arides et semi-arides, en particulier dans la zone sahélienne, limitrophe du Sahara,

- ✓ la gravité des conséquences de la dégradation des terres pour les populations locales dont les besoins s'accroissent et dépendent des ressources naturelles renouvelables ;
- ✓ les risques accrus des conflits entre agriculteurs et éleveurs, devant se partager momentanément un même espace et les mêmes ressources.

Il est donc indispensable que l'ensemble des acteurs d'un territoire intervienne pour aménager les ressources agro-sylvo-pastorales, en prenant en compte à la fois la gestion durable des ressources naturelles et les pratiques traditionnelles agricoles et pastorales.

Face à cette situation alarmante, les gouvernements des pays affectés, avec l'appui de la communauté internationale, se sont mobilisés en menant des projets et programmes d'appui au développement (reboisement, récupération des sols dégradés, micro barrages et retenues d'eau, etc.). Malheureusement, la mise en œuvre de ces actions de développement n'a pas donné des résultats à la hauteur des espérances, mais cela a permis de mieux cerner la complexité écologique, technique et sociale de la question de la désertification. Grâce à cette accumulation des expériences des projets et programmes, l'Afrique bénéficie aujourd'hui de connaissances scientifiques et techniques solides à la fois en sciences agronomiques (agriculture, élevage, foresterie, etc.), en sciences naturelles (écologie, biologie, hydrologie, géologie, pédologie, etc.) et en sciences sociales (sociologie, démographie, géographie, économie, etc.) qui permettent de mieux orienter les décisions d'aménagement et de gestion durable des ressources naturelles.

Forts de l'impulsion donnée par les scientifiques, les décideurs au plus haut niveau se sont alors engagés à mettre en œuvre tous les moyens humains, techniques et financiers pour relever le défi de la lutte contre la désertification. Pour concrétiser cet engagement, l'Initiative Grande Muraille Verte a été proposée par l'ancien Président de la République Fédérale du Nigeria, S.E.M OLUSEGUN OBASANJO, reprise et conceptualisée par S.E.M. Maitre Abdoulaye Wade, ancien Président de la République du Sénégal sous l'appellation de Grande Muraille Verte ou Great Green Wall.

1.1.1. Genèse de l'Initiative Grande Muraille Verte Sahélo-saharienne en Afrique

L'initiative Grande Muraille a été concrétisée lors des rencontres des Chefs d'Etat, notamment :

- ✓ la 7ème session de la Conférence des Leaders et Chefs d'Etat membres de la CEN-SAD, tenue à Ouagadougou au Burkina Faso, les 01 et 02 juin 2005 ;
- ✓ le 5e Sommet ordinaire de l'Union africaine tenu en juillet 2005 à Syrte, en Libye qui a placé l'Initiative Grande Muraille Verte comme Programme majeur de l'Afrique dans la lutte contre la désertification ;
- ✓ la 8ème Session Ordinaire de l'UA tenue les 29 et 30 janvier 2007 à Addis-Abeba (Ethiopie) qui a vu l'endossement de l'initiative par l'Union Africaine.

Sur la base des instructions des Leaders, des Chefs d'État et de Gouvernement, des actions ont été engagées à divers niveaux pour concrétiser cet important engagement politique dont, entre autres :

- ✓ l'élaboration par la Commission de l'Union africaine d'un document de définition du concept, en étroite collaboration avec ses partenaires, notamment la Commission économique pour l'Afrique (CEA), le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), l'Organisation Mondiale pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), le Secrétariat de la Convention des Nations Unies de lutte Contre la Désertification (UNCCD), l'Observatoire Sahélo-Saharienne (OSS) et le Programme Alimentaire Mondial (PAM). Ce document conceptuel a été soumis au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement sur la sécurité alimentaire, tenu à Abuja, au Nigeria, en décembre 2006. Les Chefs d'États et de Gouvernement se sont ensuite appropriés de l'initiative à leur huitième session ordinaire tenue à Addis-Abeba, en Éthiopie, en janvier 2007. Ils ont salué la naissance de la Grande Muraille Verte comme une initiative appropriée, permettant aux Etats Sahélo-Sahariens de faire face aux défis liés à la désertification et de son corollaire d'appauvrissement des sols et des populations.

Dans cette optique, la Commission a été instruite pour élaborer un plan de mise en œuvre de cette initiative. En septembre 2007, la Commission, avec l'assistance d'un groupe d'experts, a conçu un avant-projet de mise en œuvre pour les discussions avec les partenaires.

Le Secrétariat de la CEN-SAD, en collaboration avec l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS), a également élaboré un document conceptuel et un plan d'action (2008 – 2010) qui repose sur une série d'études et de consultations techniques avec les États membres et les partenaires.

- ✓ La Conférence au Sommet des Leaders et Chefs d'État de la CEN-SAD qui s'est tenue à Niamey, au Niger, a demandé à la République du Sénégal d'aider à donner du contenu technique à cette ambitieuse idée de « Grande Muraille Verte ». Dans ce cadre, le Sénégal a organisé plusieurs conférences d'Experts et des Ministres de même qu'une table ronde en 2008 qui a permis de finaliser plusieurs documents : i) une Note conceptuelle ; ii) un Schéma conceptuel (document d'avant-projet) ; iii) les critères de définition des limites de la Muraille verte et une liste indicative des espèces végétales adaptées ; iv) le rôle des petits barrages et des étangs dans la Muraille verte ; (v) le cahier de charges pour l'élaboration du document de projet ; et vi) le coût indicatif de la mise en œuvre du projet.
- ✓ Le deuxième Sommet Union Européenne-Afrique qui s'est tenu à Lisbonne en décembre 2007, a adopté le premier Plan d'Action (2008-2010) pour la mise en œuvre du partenariat stratégique entre l'Afrique et l'UE. Le Plan d'Action fait partie de la stratégie conjointe Afrique-UE et prévoit au titre du partenariat Afrique-UE (N.6) sur le changement climatique, une action prioritaire visant à «coopérer pour faire face à la question de la dégradation

des sols et de l'aridité croissante, y compris l'initiative Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel.

- ✓ Une consultation initiale organisée par la Commission Européenne, sur l'initiative «Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel» (GMVSS) a eu lieu à Bruxelles le 29 janvier 2008 afin de préciser les conditions du partenariat. L'une des recommandations principales de la réunion a porté sur la nécessité de fusionner les textes élaborés avec l'appui de l'OSS/CEN-SAD et la CUA. Dans ses conclusions, la réunion a aussi relevé la nécessité de préciser certains aspects de l'initiative, que les travaux préliminaires n'avaient pas encore abordés, et a entériné l'idée d'une étude conjointe CE-CUA sur la faisabilité et la portée de la GMVSS. Une autre recommandation concernait le statut de la GMVSS considérant l'initiative comme une plate-forme fédérative.
- ✓ Le Sommet de la CEN-SAD a examiné en juin 2008 à Cotonou, le projet de Plan d'Action de la GMVSS. Ce sommet a également défini et précisé un certain nombre d'objectifs et d'activités pour prendre en compte, dans la nouvelle structure proposée, les enseignements tirés d'expériences vécues.
- ✓ Dans le cadre du partenariat UA-UE sur le changement climatique et du suivi de la réunion de Bruxelles, les partenaires ont convenu de la nécessité de réaliser une étude préalable de faisabilité (ou portée) sur la GMVSS, en vue de fournir aux décideurs de l'UA, de la CUA et de l'UE, des informations suffisantes leur permettant d'identifier les actions prioritaires à financer au titre du Plan d'Action de partenariat stratégique 2008-2010.
- ✓ L'atelier de concertation sur l'Etude conjointe AU-EU s'est tenu du 6 au 7 mai 2009 à Ouagadougou (Burkina Faso) sous l'égide de l'Union Africaine. Il s'agissait d'évaluer la portée et la préfaisabilité de l'initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel. L'objectif étant d'analyser les résultats de cette étude, d'y apporter des correctifs nécessaires, de formuler des recommandations, notamment sur le cadre institutionnel de mise en œuvre, la mobilisation des ressources et la faisabilité technique de l'initiative.
- ✓ La Conférence Ministérielle sur l'initiative de la Grande Muraille Verte s'est tenue le 17 octobre 2009 à N'Djamena (Tchad) en vue de finaliser le projet de convention sur l'Initiative. A l'issue de la rencontre, les Ministres présents (Mali, Niger, Sénégal et Tchad) se sont accordés sur un projet de convention et un projet de déclaration et ont engagé le processus de signature et de ratification par les différents états concernés.
- ✓ La signature par les Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays couverts par la Grande Muraille Verte de la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte en juin 2010 à N'Djaména (Tchad) ;
- ✓ La mise à disposition par le FEM des 11 pays membres de la Grande Muraille Verte d'un montant de 85 000 000 US dollars dans le cadre du financement STAR de trois (3) domaines stratégiques du FEM-5 qui sont la dégradation des terres, l'atténuation au changement climatique et la

conservation/l'utilisation de la biodiversité. En outre, le FEM pourrait fournir des fonds supplémentaires à partir des fonds régionaux et mondiaux, en vue de soutenir la mise en œuvre de l'IGMVSS.

- ✓ La tenue le 3 mars 2011 du premier Conseil Ordinaire des Ministres de l'Environnement de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, précédé de la réunion préparatoire des Experts les 1^{er} et 2 mars 2011 à N'Djamena (Tchad), ayant permis d'examiner et d'approuver le rapport du Comité Technique des Experts, les projets de documents de gestion et d'accords de coopération et les projets de règlements intérieurs de l'agence. L'ordre du jour n'étant pas épuisé lors de cette première session ordinaire, une session extraordinaire s'est tenue le 28 avril 2011 à Bamako qui s'est penchée sur l'opérationnalisation des organes de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, notamment son Secrétariat Exécutif.

1.1.2. Vision régionale de la Grande Muraille Verte

L'initiative «Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel» (IGMVSS) est une vision audacieuse des dirigeants de l'Union africaine pour la lutte contre la désertification et la dégradation des terres. La «muraille verte» concerne une zone d'environ 9 000 km de long et 15 km de large qui s'étend sur 11 pays allant du Sénégal à l'ouest, jusqu'à Djibouti à l'Est. Dans cette zone, les 11 pays s'engagent à participer à des interventions coordonnées pour créer un environnement plus vert qui contraste avec le désert Saharien.

La vision globale de cette initiative est de mobiliser tous les acteurs concernés afin de traiter la désertification et la dégradation de l'environnement en synergie avec les actions de gestion des ressources naturelle et en prenant en compte la nécessité d'améliorer les moyens de subsistance des communautés locales dans les zones sahélo-sahariennes. Cette vision cherche à renforcer l'engagement des pays à mettre en œuvre des initiatives régionales et mondiales, tels que la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNCCD), la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la Convention sur la diversité biologique (CDB), et le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) de l'Union Africaine.

En effet, la nécessité de lutter contre la désertification et la dégradation des terres est devenue une priorité majeure dans la région depuis les sécheresses survenues au Sahel en 1973 et en 1984. En outre, la progression du désert du Sahara vers le sud du Continent est considérée comme un défi majeur auquel aucun pays ne peut s'attaquer seul. Ainsi, la Grande Muraille Verte est un terme métaphorique pour exprimer une vision unifiée adoptée par les dirigeants comme une réponse à ce défi à travers une gestion durable des écosystèmes traversés. Elle demande une combinaison d'interventions à la base et des actions ciblées menées par les gouvernements pour améliorer la production agricole, la gestion du bétail, la création et la gestion efficace des aires protégées, la gestion durable des forêts, des éco-villages avec les communautés saines et prospères.

1.1.3. Objectifs régionaux de la Grande Muraille Verte

1.1.3.1. Objectif global

L'objectif global de l'Initiative Grande Muraille Verte est l'amélioration des moyens de subsistance des communautés locales dans les zones sahélo-sahariennes à travers une gestion saine des écosystèmes traversés dans les zones saharo-sahéliennes comprises entre les isohyètes 100 mm au Nord et 400 mm au Sud, une mise en valeur durable des ressources naturelles existantes et la lutte contre l'avancée du désert et la pauvreté des populations rurales. A cause de l'engouement suscité par ce programme panafricain, plusieurs pays africains ont manifesté leur volonté d'adhérer à cette initiative, ce que du coup va élargir probablement cette zone d'intervention au delà de l'isohyète 500 mm.

1.1.3.2. Objectifs spécifiques

L'atteinte de cet ambitieux objectif global se fera à travers la mise en œuvre d'un certain nombre d'objectifs spécifiques dont les plus importants sont :

- ✓ la conservation/valorisation des écosystèmes particuliers dans le Sahel et le Sahara, ainsi que la biodiversité qu'ils renferment ;
- ✓ la restauration/conservation des sols dégradés pour l'amélioration des productions agricoles, pastorales, forestières et halieutiques ;
- ✓ la diversification des systèmes d'exploitation ;
- ✓ la satisfaction des besoins domestiques (en produits ligneux et/ou non ligneux) ;
- ✓ l'amélioration des conditions de vie des populations par l'accroissement de leurs revenus à travers la promotion d'activités génératrices de revenus et la création des infrastructures socioéconomiques de base ;
- ✓ l'amélioration des capacités de séquestration du carbone dans les couvertures végétales et les sols.

1.1.3.3. Résultats attendus

L'édification de la Muraille Verte dans la zone du tracé aura des effets et impacts très positifs sur les populations, ainsi que sur leur cadre de vie. Il s'agit en particulier de :

- ✓ la réduction de l'érosion des sols : la présence de la couverture végétale amoindrit la vitesse des vents et favorise l'infiltration des eaux de pluies ;
- ✓ la restructuration des sols dégradés : l'accroissement de la matière organique, d'origine végétale et animale, entraîne une restructuration des sols ;
- ✓ l'accroissement du taux de reforestation des pays traversés par la GMV : pour, entre autres, restaurer les équilibres éco-climatiques et restaurer la biodiversité ;

- ✓ la relance, le développement et la diversification de l'agriculture et de l'élevage, tant par le volume des productions végétales et animales que par l'importance de la population active occupée par ces sous-secteurs ;
- ✓ la restauration, la conservation et la valorisation de la biodiversité végétale et animale, les mises en défens et autres espaces boisés privés contribuant à la régénération de la végétation naturelle et au retour de la faune sauvage : oiseaux, petit gibier, serpents, etc.
- ✓ l'accroissement de la couverture des besoins locaux en produits forestiers, notamment en bois de feu et de service, mais aussi en produits non ligneux : gommes, résines, racines, feuilles, écorces, fruits, pharmacopée etc.
- ✓ l'amélioration du niveau de vie et de la santé du fait d'une amélioration notable de l'alimentation améliorée, du cadre de vie et d'une plus grande disponibilité des besoins domestiques (eau, énergie, infrastructures sociales etc.);
- ✓ l'inversion du phénomène de l'exode rural, progressivement, les « émigrés écologiques » et les forces à la recherche de travail vont repeupler ces zones réhabilitées par la proximité de la GMV ;
- ✓ la maîtrise des ressources en eau, à travers la mise en place de bassins de rétention, de lacs artificiels et d'ouvrages hydrauliques qui contribueront à l'amélioration des systèmes de production.

Les bénéfices environnementaux mondiaux associés à cette importante initiative sont entre autres : la protection des écosystèmes forestiers, la protection de la biodiversité, ainsi que la séquestration de 0,5 à 3,1 millions de tonnes de carbone par an. L'initiative GMV va également contribuer à une plus grande résilience des écosystèmes sahéliens et des moyens de subsistance des populations face au changement et à la variabilité du climat.

1.1.4. Acteurs et Bénéficiaires

Les effets et impacts de l'Initiative Grande Muraille Verte seront bénéfiques à diverses catégories d'acteurs à savoir :

- la communauté internationale : les objectifs de la GMV prennent parfaitement en compte les préoccupations internationales en terme de mécanisme de développement propre : réduction de l'effet de serre, absorption et séquestration de carbone, réduction des migrations économiques et écologiques ;
- l'Etat : la GMV constitue une opportunité pour amplifier les programmes de restauration et de préservation de l'environnement, de réduction de la pauvreté et d'amélioration de la sécurité alimentaire ;
- les communautés locales : la GMV constitue pour les régions, les municipalités et les communautés rurales un instrument de dynamisation du développement local et d'appui à la gestion concertée et durable des ressources naturelles partagées ;
- les acteurs du secteur primaire : la GMV est une opportunité pour les producteurs à la base (agriculteurs, éleveurs, artisans, guérisseurs,

chasseurs) de disposer davantage d'actifs naturels et de diversité biologique. Le développement des sites d'écotourisme seront aussi de réelles opportunités économiques pour l'Etat et les privés ;

- les structures de formation et de recherche : la GMV sera un cadre idéal pour la recherche fondamentale et appliquée. Elle permettra aussi aux chercheurs de se rapprocher des communautés à la base autour de thèmes de recherche adaptées à leurs préoccupations.

1.1.5. Principes fondamentaux et approche méthodologique de mise en œuvre

1.1.5.1. Principes fondamentaux

L'initiative grande muraille verte se veut être un catalyseur de la lutte contre la désertification et la pauvreté dans les régions désertiques du circum-sahara et une contribution à l'alliance mondiale contre le changement climatique lancé par la Communauté Internationale. Elle repose sur les principes fondamentaux suivants :

- ✓ concilier la lutte contre la désertification avec une croissance économique durable, réduire la pauvreté et assurer un développement social soutenu ;
- ✓ concilier la restauration des terres dégradées avec l'amélioration des productions, la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire ;
- ✓ constituer un cadre stratégique intégrant les questions de changement climatique, de lutte contre la désertification, de protection de la biodiversité et de développement durable ;
- ✓ constituer une coalition africaine pour faire front commun à la désertification, au changement climatique et à la perte de la biodiversité ;
- ✓ constituer une nouvelle approche fédérant les efforts des Etats africains, de leurs populations et de leurs partenaires pour lutter contre la désertification et promouvoir le développement durable dans la zone sahélo-sahélienne.

1.1.5.2. Approche méthodologique

La Grande Muraille Verte apparaît comme une opportunité de développement intégré des zones arides du Sahel et de Sahara et de valorisation des ressources naturelles, dans le cadre d'une approche programme responsabilisant les acteurs à la base et requérant un alignement des interventions des partenaires techniques et financiers aux politiques et stratégies des Etats. Dans cette optique, la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'Aide Publique au Développement (APD) constituera une source d'inspiration pour la mise en œuvre des actions retenues.

1.1.5.3. Cadre stratégique de mise en œuvre

Le cadre stratégique de mise en œuvre de l'Initiative Grande Muraille Verte se basera sur :

- ✓ un dispositif institutionnel plus adapté, unissant tous les pays concernés dans le même combat et selon une approche programme ;
- ✓ une coordination dans la planification, l'exécution, le suivi-évaluation et la mobilisation des ressources,

- ✓ une harmonisation des interventions et une rationalisation des ressources,
- ✓ un Plan d'action régional consolidé tenant compte des spécificités de chaque pays partie ;
- ✓ une Plateforme de Partenariat et de Coopération Scientifique, Technique et Financier,
- ✓ un système de recherche opérationnelle multidisciplinaire d'accompagnement.

1.1.5.4. Tracé Global Indicatif global de la Grande Muraille

La zone d'intervention du Programme Grande Muraille Verte (GMV) se situe entre les isohyètes 100 mm et 400 mm au sein de laquelle sera érigée une bande de 15 km de large environ, linéaire et continu autant que possible. Toutefois, face à certains facteurs, le tracé peut s'interrompre, monter au Nord ou descendre plus au Sud. Les facteurs déterminants dans l'édification de la bande verte sont la pluviométrie, la disponibilité de la main-d'œuvre et l'adhésion des populations.

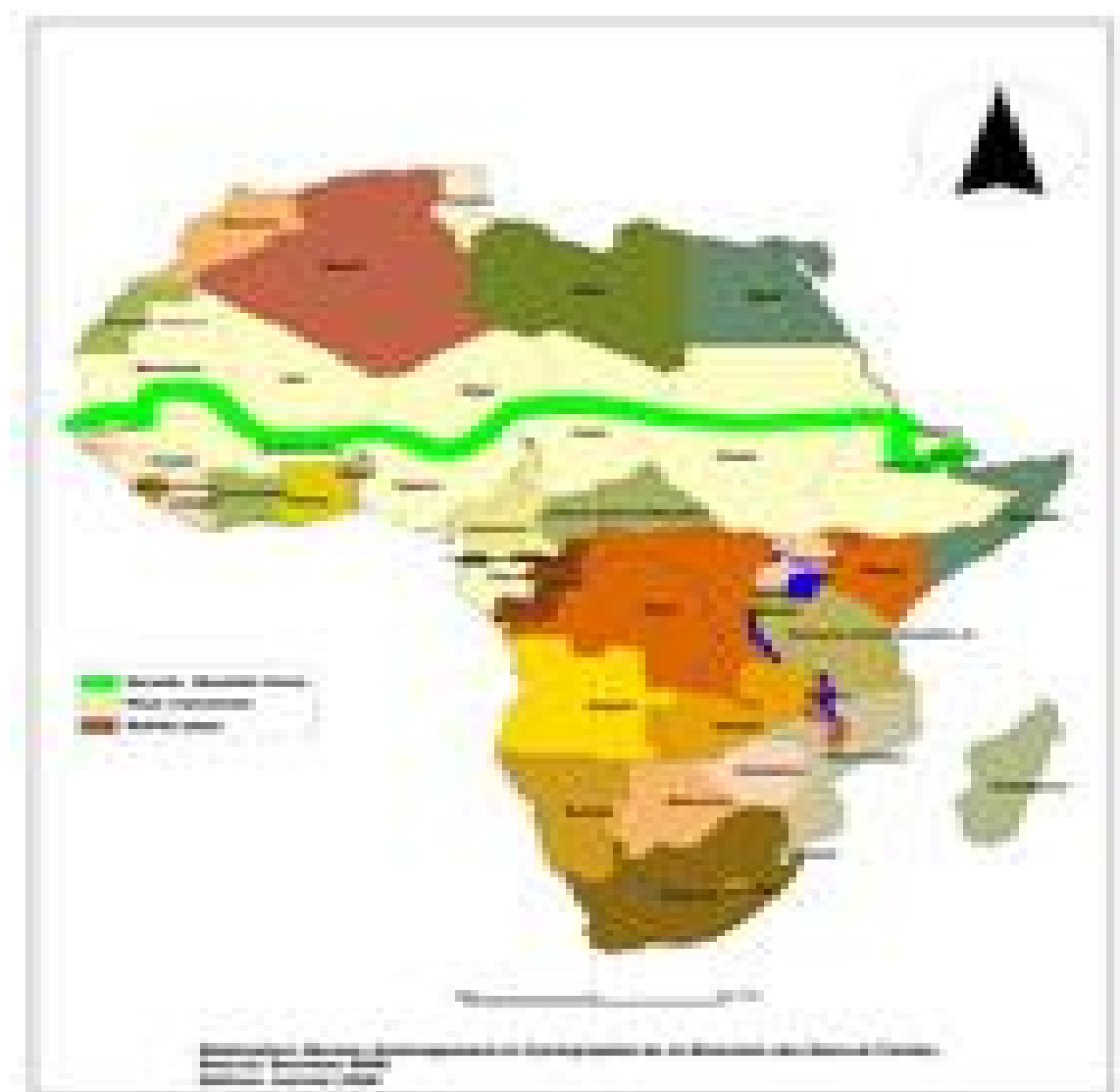


Figure 2 : Zone d'intervention/Emprise du Programme Grande Muraille Verte Sahélo-Saharienne

2.2. Contexte malien de la Grande Muraille Verte

2.2.1. Vision

Au Mali, l'Initiative Grande Muraille Verte Saharo-Sahélienne vise, à l'horizon 2025, le développement des communautés locales à travers une approche novatrice et inclusive consistant à mettre en synergie les actions de lutte contre la désertification, de conservation de la biodiversité, de lutte contre les changements climatiques, d'amélioration des systèmes de production agro-sylvo-pastorale. La finalité étant de reverdir le Mali et de contribuer à une sécurité alimentaire durable des populations et du cheptel.

2.2.2. Zone d'intervention de la Grande Muraille Verte au Mali

La zone d'intervention de la Grande Muraille Verte au Mali, comprise entre les isohyètes 100 mm au Nord et 400 mm au Sud correspond sur le plan bio-climatique aux zones arides et semi-arides.

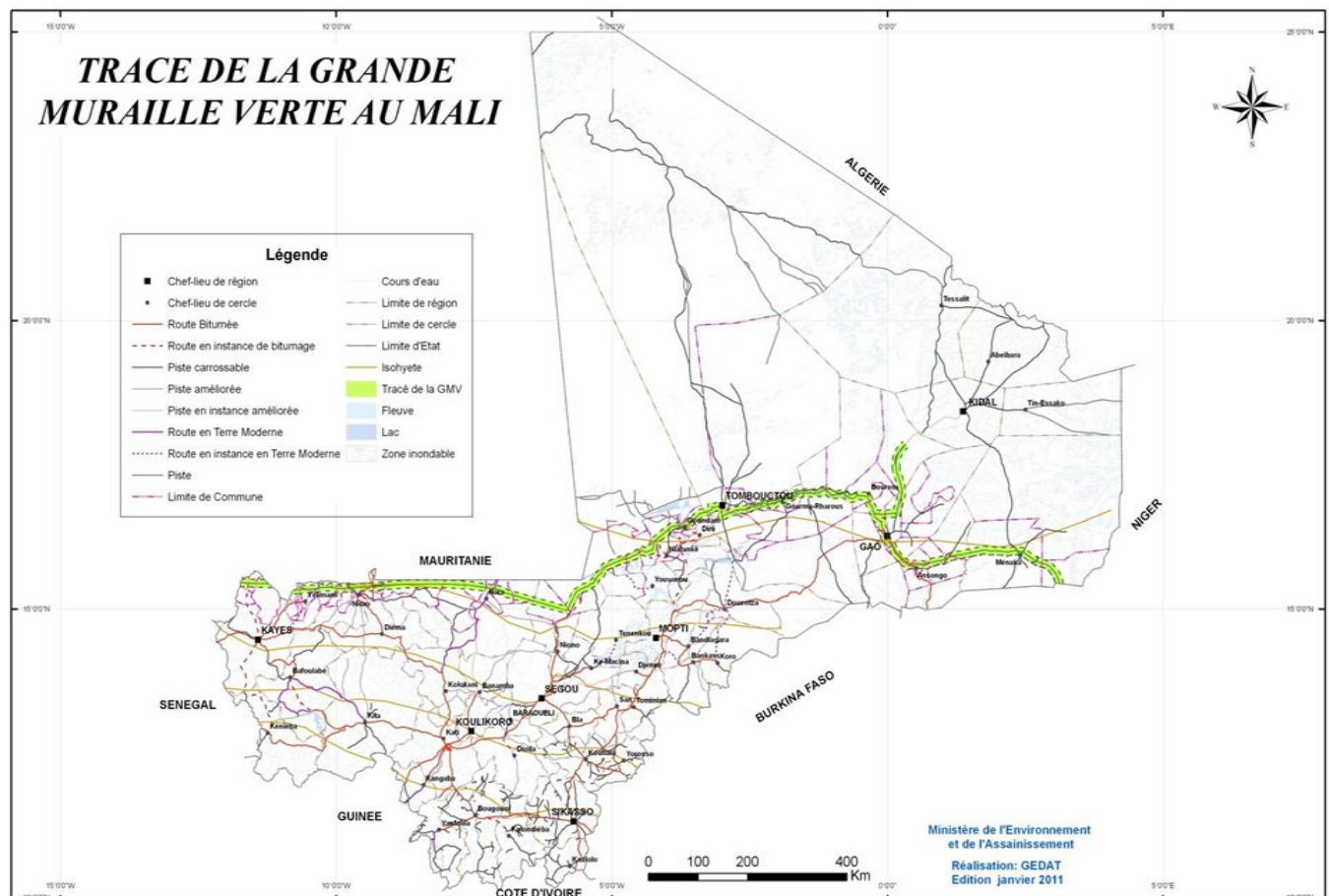
Les orientations générales qui ont guidé le choix des grandes lignes du tracé se traduisent par la prise en compte des zones suivantes :

- Dans la partie ouest du Mali, le nord des cercles (d'Ouest en Est) de Kayes, Yélimané, Nioro, Nara et Niono
- Dans la partie centrale du Mali, le cours du fleuve dans la boucle du Niger entre Tombouctou et Ansongo
- La jonction entre ces deux zones se fait au Nord-Ouest du delta intérieur du Niger et dans la région des lacs
- A partir d'Ansongo l'option choisie, en liaison avec les élus, pour rejoindre la frontière nigérienne est la traversée du sud du Tamesna
- La prise en compte de la vallée du Tilemsi est également proposée compte tenu de son influence sur l'ensablement du fleuve

Conformément aux dispositions internationales le tracé est compris entre les isohyètes 100 mm et 400 mm sauf dans la partie ouest de la région de Kayes (où sa limite s'approche des 450 mm) pour des raisons liées à la continuité du tracé et à l'homogénéité sur le plan biogéographique des zones concernées avec celles de la GMV situées plus à l'est.

Le tracé est composé de quatre grandes secteurs "homogènes" (en regard des caractéristiques écologiques, économiques et de la dégradation des terres). Le tracé a tenu compte de la nécessité de protéger le Fleuve Niger contre l'ensablement.

On trouvera ci-dessous une carte générale de situation de la Grande Muraille verte sur l'ensemble du territoire du Mali.



2.2.3. Contexte bioclimatique de la zone potentielle de la GMV

La zone choisie pour l'implantation de la Grande Muraille Verte, est comprise entre les isohyètes 100 mm et 400 mm,

L'aridité est une caractéristique permanente du climat, définissable par un déficit pluviométrique structurel par rapport aux besoins en eau de la végétation naturelle et cultivée. Elle est caractéristique des zones pour lesquelles les besoins en eau sont au moins une fois et demie plus élevés que les précipitations.

Ce déficit est mesuré par un indice d'aridité basé sur la hauteur moyenne des précipitations P (humidité entrante) et l'évapotranspiration potentielle (perte d'humidité) quand elle peut être calculée ; par défaut de cette dernière on utilise

la moyenne des températures T , ce qui est généralement le cas dans le nord du Mali.

L'indice d'aridité est basé sur le rapport (moyennes mensuelles) : P (en mm) / $2T$ (en degrés)

Tout mois où $P \leq 2T$ est un mois sec, et tout mois où $P \geq 2T$ est un mois humide
Sur ces bases le tableau suivant donne la classification (arrêtée par l'UNESCO) des zones climatiques concernées par l'aridité.

Type de climat	Appellation au Mali	Nombre de mois secs
Hyper - aride	Saharien	Tous les mois de l'année sont secs
Aride	Pré-saharien	9 à 11 mois de l'année sont secs 1 à 3 mois de l'année sont humides
Semi-aride	Sahélien	7 à 9 mois de l'année sont secs 3 à 5 mois de l'année sont humides

La pluviométrie est en évolution au Mali, avec une moyenne à la baisse depuis 1950, ce qui entraîne une descente des isohyètes vers le sud et donc de la limite des zones arides. En particulier, on estime que la position de l'isohyète 400 mm au Mali a subi un glissement de 100 km vers le Sud au cours de la dernière grande sécheresse de la période 1969-1985.

En pratique au Mali et en l'Afrique de l'ouest, les limites de ces zones correspondent à peu près aux isohyètes suivants (avec des variations selon les auteurs et les publications) :

- Limite entre les zones arides et hyper-arides : 50 mmm
- Limite entre les zones arides et semi-arides : 150 à 250mm
- Limite entre les zones semi-arides et subhumides : 400 mm à 600mm

En particulier, on estime que la position de l'isohyète 400mm au Mali a subi un glissement de 100km vers le Sud au cours de la dernière grande sécheresse de la période 1969-1985

(DNMM in DNEF/ MEA, 2010).

2.2.4. Caractéristiques biophysiques de la zone d'intervention du programme au Mali

Concernant les régions de Kayes, Koulikoro et Ségou (cercles de Kayes, Yélimané, Nioro, Nara et Niono au sud de la frontière avec la Mauritanie) :

Les zones concernées sont pour l'essentiel des zones pastorales et des zones de parcours avec une forte influence des transhumances. Dans ce contexte on peut augurer que la Grande muraille verte concernera notamment des mises en défens d'espaces forestiers, des plantations forestières, des aménagements des eaux de

surface, localement de petits projets hydro-agricoles et des aménagements de périmètres pastoraux.

Le tracé de la Grande Muraille Verte traverse dans ce secteur la forêt classée de Lorackbane (cercle de Nioro)

Concernant les régions de Tombouctou et Gao :

La pluviométrie est très irrégulière dans l'espace et dans le temps, au sein d'un cycle annuel et sur le plan interannuel. Elle suit un gradient nord-sud variant typiquement de 100-150 mm au nord à 350 mm et plus au sud bien que son extrême variabilité rende aléatoire la recherche de valeurs indicatrices moyennes significatives.

Dans la boucle du Niger on note les unités géomorphologiques suivantes :

a/ La plaine alluviale du Quaternaire dans la vallée du fleuve qui comprend :

- les plaines inondables basse (à modelé régulier généralement limoneux) et haute (à modelé ondulé et texture hétérogène, exceptionnellement inondée) ;
- La plaine non inondable, située de 1 à 2 m au dessus de la zone d'inondation. Elle s'étend en îlots nettement individualisés, ou en cordons plus petits

b/ La haute terrasse ancienne domine la limite supérieure de la zone d'inondation de 3-4 mètres dans la région de Tombouctou, de 5-6 mètres à l'est de Gourma-Rharous et de 2-3 mètres au sud de Gao. ;

c/ Les cuvettes de décantation qui sont des unités en générale petites, éloignées de la vallée du Niger et qui reçoivent les eaux de pluies qui ruissellent sur les reliefs cuirassés. Elles sont tapissées d'argile.

d/ Les dépressions intérieures du Gourma sont généralement éloignées de 15 à 25 kilomètres au sud du Niger et ont en grande partie à une altitude inférieure à 260 mètres.

Le défilé de Tossaye est large de 200 à 300 mètres, long de 2400 mètres.

En dehors du défilé de Tossaye et du secteur de Bossalia, les terrains de couverture sédimentaires sont épais. Leur accumulation et leur superposition depuis l'ère secondaire ne sont ni régulières ni uniformes.\$

2.2.5. Emprise de la Grande Muraille Verte au Mali

L'emprise géographique de la muraille verte ou la bande verte de 15 km de large sur environ 2066 km dans la partie Malienne est définie dans la zone à cheval entre la zone agricole et la zone pastorale. Plusieurs raisons ont soutenu cette proposition, notamment : (i) la création des conditions favorables à l'amélioration de la production agricole, sylvicole et pastorale; (ii) la création des conditions favorables au maintien des animaux, aussi longtemps que possible dans la zone; (iii) l'alternative à la descende précoce des animaux dans la zone agricole du Sud ; (iv) la prévention des conflits d'utilisation du foncier (v) la préservation du fleuve et des berges contre la dégradation de la végétation et l'ensablement comme l'un des rôles prioritaires de la GMV Mali.

2.2.6. Enjeux et problématiques majeurs dans la zone d'intervention du programme

Les enjeux majeurs liés à la gestion durable des ressources naturelles au Mali découlent d'un certain nombre de contraintes dont les plus importantes sont :

- la forte pression démographique ayant pour conséquence l'extension des superficies agricoles, la disparition de la jachère dans les systèmes d'exploitation, la surexploitation des terres souvent sans amendement organique et minéral et la mise sous culture de terres marginales ;
- la mauvaise qualité des sols et l'état avancé de leur dégradation. En effet, les sols de la zone sont très pauvres en matière organique et ont en général un faible potentiel de fertilité, excepté les bas fonds. Certains versants sont déjà complètement dégradés et érodés. Toutefois, le Mali a développé, au fil des ans, des actions réussies en matière d'agroforesterie et de régénération naturelle assistée (RNA) ;
- le mode d'élevage de type extensif et incontrôlé ;
- les mauvaises pratiques agricoles avec des rendements de plus en plus faibles et une faible intensification, nécessitant régulièrement de nouvelles terres à défricher.
- l'intensification de la désertification² et l'accélération de l'avancée du désert : Dans la zone d'étude, toutes les conditions sont réunies pour favoriser les phénomènes d'érosion généralisée notamment dans les bassins versants des cours d'eau (érosion des berges, érosion en nappe et linéaire ou formation de ravines, érosion éolienne). Dans les régions de Gao, Tombouctou, voir Mopti, l'érosion se manifeste à travers une intensification des mouvements de sable conduisant à l'ensablement des cours d'eau (fleuve Niger en particulier), des habitats, des infrastructures agricoles, des pâturages, etc.

Ces contraintes ont tendance à accentuer les menaces qui pèsent sur les principaux équilibres environnementaux. Celles-ci se résument à la diminution des débits des cours et plans d'eau, à la disparition de la végétation et de la faune, à l'ensablement des cuvettes oasiennes, à la dégradation des vallées fertiles (Tilemsi), à l'abaissement des nappes phréatiques et à la salinisation des terres.

La zone d'intervention de la Grande Muraille Verte s'étend sur six(6) régions : Kayes, Koulikoro, Ségou, Mopti, Tombouctou et Gao et couvre tous les espaces compris entre l'isohyète 100 mm au Nord et 500mm au Sud. Elle couvre cinquante

² Selon la définition adoptée par la conférence des Nations Unies sur la désertification (1977), « la désertification est la diminution ou la destruction du potentiel biologique de la terre qui peut conduire finalement à l'apparition de conditions désertiques ».

cinq (55) Communes dont 42 font partie des 166 communes les plus vulnérables du Mali.

Pour une meilleure connaissance des ressources, il est prévu la réalisation d'une Cartographie d'Occupation des Sols permettant de ressortir les différentes unités de paysages et leurs vocations, notamment les terres agricoles, les terres vacantes, les bassins versants, les terres forestières, les terres ensablées, les espaces pastoraux, les habitations, les terres mortes, les plans et cours d'eau, les routes et couloirs à bétail. Cette cartographie permettra à terme de prendre des décisions pour une gestion rationnelle et durable des terres et d'identifier les sites potentiels de mise en route de grands chantiers de reboisement.

2.3. La Grande Muraille Verte et les politiques et stratégies au Mali

L'Initiative Grande Muraille Verte cadre bien avec les Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME) que le Mali a signés et ratifiés, ainsi que les politiques et stratégies régionales, sous-régionales et nationales comme développé dans les paragraphes qui suivent.

2.3.1. Liens avec les politiques et stratégies internationales

Au niveau international, le Mali s'est fortement engagé dans la mise en œuvre de trois principaux Accords Multilatéraux sur l'Environnement issus de Rio (CCNULCD et sa Stratégie Décennale, CNUDB et CNUCC) à travers leur déclinaison en Plans d'Action Nationaux. Aussi, un effort particulier a été consenti par le Mali en alignant le CSCRП sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). L'Initiative GMVSS, en contribuant à l'atteinte du CSCRП, va ainsi contribuer à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et à la mise en œuvre des Accords Multilatéraux sur l'Environnement notamment la CCNUCD.

2.3.2. Liens avec les politiques et stratégies régionales et sous régionales

L'évolution du concept de l'Initiative grande muraille verte, de l'édification d'une bande verte de plantations d'arbres vers une approche intégrée de développement et de gestion des ressources naturelles, a amené les Etats à procéder à un meilleur cadrage des actions à entreprendre, en tenant compte des instruments et accords régionaux et sous régionaux sur l'Agriculture et l'Environnement (le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) de la CEDEAO avec le Programme National d'Investissements du Secteur Agricole PNISA, déclinaison nationale du PDDAA et le Plan d'Action Environnemental du NEPAD).

2.3.3. Liens avec les politiques et stratégies nationales

L'Initiative Grande Muraille Verte est mise en cohérence avec le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la pauvreté (CSCR) et le Schéma Directeur du Développement Rural (SDDR) qui sont les deux principaux cadres stratégiques de référence existants. Aussi, dans le cadre de la territorialisation des actions, la GMV sur la base notamment des territoires de la décentralisation et des bassins versants concernés est en cohérence avec la Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire. Elle doit figurer en grande partie dans le futur Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) en tant qu'élément structurant. Elle constitue un outil majeur de mise en œuvre du Cadre Stratégique d'Investissement en matière de Gestion Durable des Terres (CSI-GDT) et vient en complément des projets et programmes en cours axés sur la gestion durable des ressources naturelles.

En effet, le Cadre Stratégique d'Investissement en matière de Gestion Durable des Terres comporte les six (6) axes suivants:

- Soutien aux activités de mise à l'échelle de la GDT sur le terrain ;
- Renforcement de l'environnement favorable pour la GDT ;
- Renforcement des services de conseils et des services commerciaux en soutien à la GDT ;
- Élaboration de systèmes efficaces d'acquisition et de gestion de la connaissance GDT, de S&E et de dissémination de l'information ;
- Mise en œuvre d'une stratégie de communication pour soutenir l'appropriation de la GDT et l'adoption des bonnes pratiques ;
- Renforcement des capacités de tous les acteurs de la GDT pour favoriser la mise en œuvre du CSI-GDT.

Il apparaît également que les principes de l'IGMV Mali sont en cohérence avec ceux CSI-GDT.

CHAPITRE V : PLAN D' ACTIONS

5.1. Principales thématiques du Plan d'action

Le premier Plan d'Action Quinquennal 2014-2018 de l'Initiative Grande Muraille Verte au Mali repose sur les thématiques majeures suivantes :

- ✓ Le renforcement de la recherche/développement pour la capitalisation des expériences passées et la recherche de solutions à des problématiques nouvelles auxquelles seront confrontées les activités de terrain ;

- ✓ La conservation/valorisation de la biodiversité à travers une gestion durable des ressources naturelles, notamment forestière, faunique et halieutique ;
- ✓ La protection et la gestion durables des cours et plans d'eau et promotion des filières halieutiques;
- ✓ La gestion durable des forêts naturelles et restauration des terres dégradées ;
- ✓ La lutte contre la dégradation des terres et développement des productions agro-sylvo-pastorales ;
- ✓ La lutte contre les feux de brousse et la protection des ressources naturelles ;
- ✓ La gestion durable et protection des écosystèmes particuliers et des infrastructures contre l'ensablement;
- ✓ La réhabilitation de la ceinture gommifère et promotion des filières gomme arabique;
- ✓ Le développement des ceintures vertes villageoises, péri urbaines, et promotion des plantations de protection portant édification de la muraille verte sahélo-saharienne;
- ✓ Le renforcement des infrastructures de base dans les Communes de l'emprise du programme ;
- ✓ Le renforcement des capacités des acteurs pour une gestion durable des ressources naturelles ;
- ✓ la satisfaction des besoins domestiques en produits ligneux et non ligneux et la promotion d'activités génératrices de revenus ;
- ✓ L'amélioration de la séquestration du carbone dans les couvertures végétales et les sols.

5.2. Approches et axes stratégiques

5.2.1. Approches

La mise en œuvre des activités de la Grande Muraille Verte au Mali se positionne sur l'approche programmatique axée sur la Gestion Durable des Terres (GDT) en vue de permettre au Mali la reconstitution progressive d'un cadre opérationnel cohérent et global pour l'exécution du Cadre Stratégique en matière de la GDT, et d'améliorer l'efficacité de la dépense publique. Pour cela, le respect des cadres stratégique et opérationnel de la Loi d'Orientation Agriculture (LOA) et l'approche Développement Communautaire et Local, telle que préconisée par le concept Villages du Millénaire, a été jugée indispensable.

Ainsi, ces approches devraient aboutir à une simplification de la gestion du secteur rural grâce à une rupture progressive avec l'approche projet et l'éparpillement des méthodes et moyens qui la caractérisent, et à une harmonisation des procédures et mécanismes de financements. Elles devraient également permettre l'alignement des projets en cours ou en instance de démarrage dans le cadre fixé par les programmes ; une harmonisation des interventions conduites par les partenaires au

sein d'une zone et la réduction du nombre d'activités gérées sous forme de projets individualisés dans un même terroir.

5.2.2. AXES STRATEGIQUES

Il faut rappeler que l'Initiative Grande Muraille Verte est perçue au Mali comme une opportunité de développement communautaire et local à travers la mise en œuvre du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) et particulièrement la LOA. L'Initiative Grande Muraille Verte au Mali vise notamment à contribuer à l'atteinte des objectifs stratégiques relativement à la valorisation des ressources naturelles, la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations rurales. Elle cible particulièrement les axes 1, 2 et 3 du CSCR 2012-2017 avec les objectifs spécifiques liés à l'initiative.

Pour atteindre l'ambitieuse vision de la Grande Muraille Verte au Mali, les axes stratégiques suivants ont été retenus pour le Programme de la Grande Muraille Verte au Mali. Il s'agit de :

- **Axe Stratégique 1** : Renforcement des capacités institutionnelles, techniques et financières des acteurs pour faire face à l'impact des Changements Climatiques sur la Gestion Durable des Terres, notamment au niveau local
- **Axe Stratégique 2** : Gestion des connaissances, capitalisation et diffusion des expériences, y compris la recherche d'accompagnement et la communication.
- **Axe Stratégique 3** : Développement des actions de protection, de réhabilitation et d'exploitation des terres suivant les priorités nationales et conformément aux Conventions Internationales en matière d'environnement
- **Axe Stratégique 4** : Développement d'activités d'accompagnement/Investissement : Crédits, subventions, promotion des actions génératrices de revenus.
- **Axe Stratégique 5** : Gestion du programme

5.2.3. Programmes prioritaires

- **Axe Stratégique 1** : «Renforcement des capacités institutionnelles, techniques et financières des acteurs pour faire face à l'impact des Changements Climatiques sur la Gestion Durable des Terres, notamment au niveau local »

Il est composé de trois (3) programmes qui sont :

- ✓ Programme 1 « Promotion de la bonne gouvernance et gestion durable des ressources naturelles » ;
- ✓ Programme 2 « Promotion du développement Local et Communautaire dans la zone d'intervention de la Grande Muraille Verte ».

✓ Programme 3 « renforcement des capacités des acteurs pour faire face à l'impact des changements climatiques »

- Le Programme 1 : « Promotion de la bonne gouvernance et gestion durable des ressources naturelles » est composé de deux sous-programmes sont : (i) le Sous-programme 1.1 : Promotion de la gouvernance des ressources naturelles et (ii) le Sous-programme 1.2 : Gestion durable des ressources naturelles.
- Le programme 2 est quant à lui composé de trois (3) sous-programmes : (i) le Sous-programme 2.1 : Renforcement de capacités des acteurs locaux et (ii) le Sous-programme 2.2 : Développement des infrastructures socioéconomiques de base et (iii) le Sous-programme 2.3 : Développement des activités de création des richesses et d'amélioration de la santé nutritionnelle des populations.
- Le programme 3 est composé de deux sous programmes: 1 le sous-programme prise en compte du changement climatique dans la planification communale, 2. le sous-programme renforcement des capacités des Collectivités et des communautés pour faire face à l'impact des changements climatiques.
- **Axe Stratégique 2:** *« Gestion des connaissances, capitalisation et diffusion des expériences, y compris la recherche d'accompagnement et la communication.*

Il est composé d'un seul programme, le Programme 2 : « Recherche d'accompagnement et gestion des connaissances », qui est lui-même subdivisé en deux (2) Sous-programmes :

- ✓ Le Sous-programme 2.1 : « Recherche d'accompagnement » qui vise le développement de l'appui-conseil à tous les acteurs ruraux concernés ; et
- ✓ Le Sous-programme 2.2 : « Gestion des connaissances » dont le résultat principal attendu est la capitalisation et la protection des connaissances scientifiques et locales générées ou collectées au cours de la mise en œuvre des activités du Programme Grande Muraille Verte.
- **Axe Stratégique 3:** Développement des actions de protection, de réhabilitation et d'exploitation des terres suivant les priorités nationales et conformément aux Conventions Internationales en matière d'environnement
Il est composé d'un seul programme, le Programme 3 : « Renforcement de la sécurité alimentaire par l'amélioration des productions agro-sylvo-pastorales » qui est lui-même composé de deux (2) Sous-programmes :
 - ✓ Le Sous-programme 3.1: « Amélioration de la production agro-sylvicole par la restauration des terres dégradées » dont les résultats attendus sont : i) la restauration et la conservation des terres agricoles dégradées à travers les travaux de CES/DRS et le reboisement ; ii) la restauration et la préservation des formations forestières dégradées par les travaux de collecte et

d'infiltration des eaux ; et iii) la promotion de la conservation in situ et ex situ de la diversité biologique.

- ✓ Le Sous programme 3.2 : « Amélioration de la sécurité alimentaire par le développement des systèmes de productions agricole et pastorale » à travers (i) la mobilisation des eaux souterraines et de ruissellement ; (ii) la promotion de l'émergence de nouvelles fermes agricoles, pastorales et fauniques et (iii) le renforcement des systèmes traditionnels de production.

- **Axe Stratégique 4 :** Développement d'activités d'accompagnement/Investissement : Crédits, subventions, promotion des actions génératrices de revenus. Il est composé des programmes suivants :
 - ✓ Programme 4.1 Valorisation des produits non ligneux des zones arides
 - ✓ Programme 4.2 Promotion des activités génératrices de revenus (AGR) au bénéfice des femmes
 - ✓ Programme 4.3 Développement des activités d'épargne-crédits

La mise en œuvre effective de toutes les activités prévues dans le cadre de cette initiative ne serait possible qu'à travers une coordination efficiente, un suivi et une supervision efficaces de proximité, ce qui constitue l'essentiel du cinquième Axe Stratégique.

Axe Stratégique 5: «Coordination, Suivi/évaluation et gestion du programme Grande Muraille Verte » est composé d'un seul programme prioritaire, le Programme 5 qui vise essentiellement une coordination efficiente, un suivi régulier et une évaluation participative des actions à travers :

- ✓ La mise en place d'une Structure légère de Coordination des activités du Plan d'action de l'Initiative Grande Muraille Verte Mali (Unité de Coordination et de Gestion de la Grande Muraille Verte du Mali);
- ✓ Le renforcement des capacités du cadre de concertation et de coordination des actions de l'initiative élargis à tous les acteurs du développement local et communautaire, avec notamment l'implication des cadres du secteur de la santé, de l'éducation, des infrastructures et des équipements , et pour se faire il sera créé :
 - Une Commission de suivi et de pilotage de la GMV (à l'intérieur des Comité Régional d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement dénommé CROCSAD).
 - Une Commission Locale de suivi et de pilotage de la GMV (à l'intérieur du Comité Local d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement dénommé CLOCSAD).
 - une Commission Communale de suivi et de pilotage de la GMV (à l'intérieur du Comité Communal d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement dénommé CCOCSAD).

- ✓ La mise en place d'un système opérationnel de suivi/évaluation participative de la mise en œuvre des activités prévues dans le plan d'action de l'Initiative Grande Muraille Verte au Mali.

5.3. Cadre logique

Les résultats attendus et les activités envisagées au sein de chaque programme et sous-programmes de l'Initiative Grande Muraille verte sont indiqués dans le tableau ci-après. Les différentes catégories des indicateurs notamment les indicateurs de résultats (de produits,d'effets et d'impacts) des activités seront déterminés ultérieurement.

Tableau 1 : Logique d'intervention

Description	Résultats	Indicateurs de rendement	Conditions de Réussite/Facteurs derisques
Axe Stratégique 1: <i>Renforcement des capacités institutionnelles, techniques et financières des acteurs pour faire face à l'impact des Changements Climatiques sur la Gestion Durable des Terres, notamment au niveau local</i>			
Objectifs de Développement L'objectif global de l'Initiative Grande Muraille Verte est l'amélioration des moyens de subsistance des communautés locales dans les zones sahélo-sahariennes à travers une gestion saine des écosystèmes traversés dans les zones saharo-	Impact Les moyens de subsistance des communautés locales sont améliorés dans les zones sahélo-sahariennes à travers une gestion saine des écosystèmes traversés dans les zones saharo-sahéliennes comprises entre les isohyètes 100 mm au Nord et 400 mm au Sud à travers une mise en valeur durable des ressources naturelles existantes et la lutte contre l'avancée du désert et la pauvreté des populations rurales.	Taux d'amélioration des moyens de subsistance Taux d'augmentation des revenus	

sahéliennes comprises entre les isohyètes 100 mm au Nord et 400 mm au Sud, une mise en valeur durable des ressources naturelles existantes et la lutte contre l'avancée du désert et la pauvreté des populations rurales.			
Objectifs spécifiques	Effets		
OS1 : Créer un environnement favorable à la mise en œuvre de la GMV au Mali	Les schémas d'aménagement des terroirs (SAT) et les Plans Locaux de Développement (PLD) des communes touchées par la GMV sont disponibles Le foncier est sécurisé pour pérenniser les investissements de la GMV	Nbre de SAT et de PLD disponibles	
OS2 Améliorer le cadre législatif et réglementaire pour une gestion durable des ressources naturelles	Les textes relatifs à la gestion des ressources naturelles sont actualisés et vulgarisés Les textes d'application de la loi portant gestion des ressources Forestières sont élaborés et vulgarisés Les textes d'application de la loi pastorale sont élaborés et vulgarisés Les textes d'application de la loi portant Code	Nbre de textes élaborés et validés Nbre de textes d'application élaborés et validés	

	de l'eau sont élaborés et vulgarisés Le cadre législatif et réglementaire de gestion des ressources partagées est amélioré Les outils et approches de la gouvernance locale des ressources partagées sont améliorés	Nbre de textes sur les ressources partagées élaborés Nbre d'outils de bonne gouvernances élaborés et validés	
OS3 Améliorer les connaissances sur les ressources naturelles	Les connaissances sur les ressources naturelles sont améliorées	Documents et données disponibles disponibles	
OS4. Mettre en valeur les ressources naturelles aux niveaux local et régional	Les ressources en terres agricoles sont mieux valorisées dans la zone de la Grande Muraille Verte Les ressources pastorales sont valorisées au niveau local Les ressources forestières, floristiques et fauniques sont valorisées au niveau local Les ressources halieutiques sont valorisées au niveau local	Niveau des revenus tirés des ressources agricoles, pastorales, forestières et halieutiques	
OS5. Promouvoir le développement local et communautaire basé sur la gestion axée sur les résultats	Les capacités du Conseil communal à la planification et au suivi-évaluation des actions sont renforcées	Disponibilité d'outils de planification et de suivi-évaluation au niveau communal	

OS6. Renforcer les capacités des structures d'encadrement des acteurs locaux	Les capacités des structures d'encadrement et d'appui-conseil aux communes sont renforcées	Nombre d'acteurs locaux formés	
OS7. Créer et renforcer les cadres de concertation interprofessionnels des filières	Les professionnels des filières PFNL sont organisés et leurs capacités renforcées	Existence d'organisations agréées	
OS8. Promotion de la concertation avec les ONG et les Organisations Communautaires de Base (OCB) au niveau local	Le cadre de concertation entre les Communes, les ONG et les OCB est renforcé	Nombre de cadres de concertation fonctionnels	
OS9. Désenclaver les zones de productions agricoles et maraîchères pour redynamiser les échanges socio-économiques	de nouvelles pistes rurales sont construites et celles existantes sont consolidées	Kilométrage de pistes construites Kilométrage de pistes réhabilitées	
OS.10 Augmenter le taux de couverture des	La couverture radiophonique en milieu rural est améliorée	Taux de couverture	

zones rurales en réseaux de télécommunication			
OS.11: Promouvoir les énergies renouvelables et les équipements économes d'énergie en milieu rural	Les énergies renouvelables et les équipements économes d'énergie sont développés	Nbre des sources d'énergie promues Nbre d'équipements vulgarisés	
OS12. Rehausser le taux de couverture des infrastructures hydrauliques rurales dans la zone de la GMV	Le taux de couverture des besoins en eau potable du milieu rural est amélioré	Taux de couverture des besoins	
OS13. Rehausser le taux de couverture en infrastructures d'hydrauliques pastorales dans la zone de la GMV	Le taux de couverture des besoins en points d'eau pastoraux est amélioré	Nbre de points d'eaux pastoraux créés	
OS14. Rehausser le taux d'accès aux infrastructures d'assainissement	Le taux d'accès aux infrastructures d'assainissement de base en milieu rural est amélioré	Nbre d'infrastructures d'assainissement créés	
OS15. Améliorer le taux de couverture sanitaire	Le taux de couverture sanitaire est amélioré	Taux de couverture sanitaire	

OS16. Améliorer le taux de scolarisation	Le taux de scolarisation est amélioré	Niveau du taux de scolarisation	
OS17. Développer les activités génératrices des revenus	Les activités génératrices de revenus (AGR) porteuses sont identifiées et promues dans la zone d'intervention	Nombre d'activités promue	
OS18. : Diversifier et améliorer l'alimentation et les revenus des populations	La consommation des protéines animale et végétale a augmenté au niveau des populations L'état nutritionnel des populations est amélioré par la consommation d'aliments de qualité	Niveau de diversification et d'amélioration de l'alimentation	
OS 19. Prendre en compte les changements climatiques dans les PDESC des communes	les outils permettant d'insérer les changements climatiques dans les PDESC des communes sont maîtrisés	Nbre d'outils maîtrisés	
OS 20. Former les collectivités et les communautés sur les effets des changements climatiques	les collectivités et les communautés sont formées sur les effets néfastes des changements climatiques	Nbre de collectivités formés	
Axe Stratégique 2: gestion des connaissances, capitalisation et diffusion des expériences, y compris la recherche d'accompagnement et la communication.			
OS 21. Développer l'appui-conseil aux acteurs ruraux	Les nouvelles technologies sont appropriées par les acteurs ruraux	Nbre de technologies vulgarisées Existence d'une recherche opérationnelle	

	La recherche opérationnelle est renforcée La recherche scientifique est renforcée	Existence d'une recherche scientifique	
OS 22. Capitaliser et protéger les connaissances dans le cadre du programme	Les connaissances sont capitalisées, protégées et diffusées	Existence d' outils de capitalisation sécurisés	
Axe Stratégique 3: Développement des actions de protection, de réhabilitation et d'exploitation des terres suivant les priorités nationales et conformément aux Conventions Internationales en matière d'environnement			
OS23. Conserver et restaurer les eaux et des sols et protéger les terres de cultures contre l'érosion	Les terres agricoles dégradées sont restaurées et la production agricole renforcée	Superficies de terres dégradées restaurées	
OS 24. Préserver les ressources forestières et augmenter la production sylvicole	Les formations forestières dégradées sont restaurées et valorisées Les forêts naturelles et les parcs agro-forestiers sont aménagés	Nbre d'ha de forêts préservés	
OS 25. : Promouvoir la conservation in situ et ex situ de la diversité biologique	La conservation de la diversité biologique est promue Les reboisements communautaires et privés sont promus	Nbre d'espèces et/ou de sites conservés	
OS 26. Améliorer la production agricole par la mobilisation des	La production agricole irriguée est renforcée	Nbre d'ha irrigués	

eaux souterraines et de ruissellement			
OS 27. Promouvoir l'émergence de nouvelles fermes agricoles, pastorales et fauniques	Les nouvelles fermes agricoles sont promues à travers la valorisation de certains écosystèmes particuliers Les fermes pastorales et fauniques sont promues Les fermes intégrées sont promues Les systèmes traditionnels de production pastorale sont renforcés et sécurisés La santé animale est améliorée	Nbre de fermes agricoles modernes créées Nbre de fermes pastorales modernes créées Nbre de systèmes traditionnels renforcés Etat sanitaire des animaux	
Axe Stratégique 4 : Développement d'activités d'accompagnement / Investissement : Crédits, subventions, promotion des actions génératrices de revenus.			
OS 28. : Développer les produits forestiers non ligneux des zones arides	Les produits Forestiers non ligneux des zones arides sont valorisés	Nbre de produits valorisés Niveau des revenus générés	
OS 29. Développer les activités génératrices de revenus (AGR) dans la zone de la GMV	les activités génératrices de revenus dans la zone de la GMV sont développées	Nbre d'AGR développés	
OS 30. Développer des activités	Les activités d'épargne crédits sont	Nbre de caisses d'épargne créés	

d'épargne-crédits	développées dans la zone de la GMV	Nbre d'adhérants	
Axe Stratégique 5 : coordination, suivi-évaluation et gestion du programme			
OS 31. Créer l'Unité de Coordination de la Grande Muraille Verte du Mali(UGMC)	L'Unité de Gestion de la Grande Muraille Verte (UGMV) est mise en place et fonctionnelle Le Fonctionnement de la Cellule de Coordination est assuré Les équipements de la Cellule de Communication et des unités de terrain sont assurés	Existence d'une UGMVM fonctionnelle	
OS 32. Renforcer les capacités des organes de coordination à tous les niveaux	Les organes de suivi/supervision des activités de la GMV sont fonctionnels à tous les niveaux Le Partenariat entre la Cellule GMV et les autres projets et programmes est renforcé	Existence d'un Comité National de Pilotage Existence de partenariats	
OS 33. Mettre en place un système opérationnel de suivi et évaluation participatifs des actions de la Grande Muraille Verte au Mali	Un système de suivi de la dynamique des ressources est mis en place et fonctionnel Un système opérationnel de suivi et évaluation participatifs des actions de la Grande Muraille Verte est mis en place et fonctionnel	Existence d'un système de suivi dynamique des ressources Existence d'un système opérationnel de suivi évaluation	
Activités	Produits	<i>Indicateurs de rendement</i>	Conditions de réussite/facteurs de risques
Délimitation du tracé De la GMV	Le tracé de la GMV est délimité sur le terrain	Existence de carte du tracé	
Etude sur la situation de référence et	Diagnostic biophysique et socio-économique disponibles	Existence des documents	

d'opportunités de développement local			
caractérisation du seuil de dégradation de l'aire de la GMV et des terroirs villageois	Les zones de dégradation sont identifiées et géo référencés	Carte des dégradations disponible	
Vulgarisation des textes du Secteur Rural	Les textes du Secteur du développement rural sont vulgarisés	Nbre de séances de vulgarisation Nbre de textes distribués	
Elaboration de schémas d'aménagement des terroirs, sécurisation du foncier	Les schémas d'aménagements des terroirs communaux sont élaborés Le foncier rural est sécurisé	Nbre de schémas élaborés Existence d'un acte juridique	
Mise à jour des textes législatifs et réglementaires du Secteur Rural	Les textes législatifs et réglementaires du Secteur Rural sont relus	Nbre textes ayant fait l'objet de relecture	
Inventaire et cartographie des formations forestières	Les formations forestières sont inventoriées et cartographiées	Disponibilité des documents et des cartes	
Organisation de la gestion et la conservation de la faune sauvage dans la GMV et environnant	La faune sauvage est conservée et bien gérée dans la zone de la GMV	Existence d'aires de conservation	
Amélioration de la collecte des données statistiques	Les données statistiques sont améliorées	Existence de données fiables	
Accroissement des productions agricoles,	Les productions agricoles, pastorales et forestières et halieutiques ont augmentées	Niveau des productions	

pastorales et forestières et halieutiques			
Capitalisation et diffusion des bonnes pratiques et méthodes de gouvernance	les bonnes pratiques et méthodes de gouvernance sont capitalisées et diffusées	Nbre de bonnes pratiques recensé et diffusé	
Intégration des aspects environnementaux dans les PDSEC	Les aspects environnementaux sont Intégrés dans les PDSEC de communes	Nombre de communes ayant intégré	
Développement des villages du millénaire dans la zone de la GMV	Des villages du millénaire développés dans la zone de la GMV	Nombre de villages du millénaire dans la zone de la GMV	
Réalisations de reboisements à l'intérieur de la GMV et des terroirs villageois riverains (agroforesterie) pour restaurer ou réhabiliter des écosystèmes dégradés	Des reboisements sont réalisés dans la zone de la GMV et dans les villages riverains Des plantations d'agroforesterie sont réalisés dans la zone de la GMV et dans les villages riverains	Superficie réalisée en reboisement Superficie réalisée en agroforesterie	
Réalisation de mises en défens à l'intérieur de la GMV et des terroirs villageois riverains	des mises en défens sont réalisées à l'intérieur de la GMV et dans les terroirs villageois riverains	Superficie réalisée en mises en défens à l'intérieur de la GMV et dans les terroirs villageois riverains	
Construction du siège de l'UGMV	Le siège de l'UGMV est disponible	Existence des locaux	

Equipement			
Acquisition de matériels audiovisuels et de communication	Les matériels audiovisuels et de communication	Existence de matériels audiovisuels et de communication	
Acquisition de Tracteurs	Les tracteurs sont disponibles	Nombre de Tracteurs	
Acquisition de charrues Delfino	Les charrues sont disponibles	Nombre de charrues	
Acquisition de véhicules	Les véhicules sont disponibles	Nombre de véhicules	
Acquisition de Motos	Les motos sont disponibles	Nombre de motos	

5.4. Budget du plan d'actions quinquennal 2013-2017 (en 000 FCFA)

Objectifs spécifiques (OS)	Actions	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Coût Total en 000FCFA
AXE 1 <i>Renforcement des capacités institutionnelles, techniques et financières des acteurs pour faire face à l'impact des Changements Climatiques sur la Gestion Durable des Terres, notamment au niveau local</i>							
OS1 : Créer un environnement favorable à la mise en œuvre de la GMV au Mali	Délimitation et géoréférencement du tracé De la GMV		100.000				100.000
	Etude sur la situation de référence et d'opportunités de développement local		400.000				400.000
	caractérisation du seuil de dégradation de l'aire de la GMV et des terroirs villageois		200.000				200.000
	Elaboration de schémas d'aménagement des terroirs (SAT) et des plans locaux de développement (PLD) des communes touchées par		100.000	100.000			200.000

	la GMV						
	Sécurisation du foncier pour pérenniser les investissements de la GMV		50.000	50.000			100.000
OS2 Améliorer le cadre législatif et réglementaire pour une gestion durable des ressources naturelles	Actualisation et Vulgarisation des textes du Secteur Rural	-	50.000	50.000	50.000		150.000
	Elaboration des textes d'application des textes législatifs du Secteur Rural		50.000	50.000			100.000
OS3 Améliorer les connaissances sur les ressources naturelles	Inventaire et cartographie des formations forestières		2.000.000	1.000.000	2.000.000		5.000.000
	Organisation de la gestion et la conservation de la faune sauvage dans la zone GMV et environnant		1.000.000	1.000.000	1.000.000		3.000.000
	Etablissement de la nomenclature d'occupation des terres		1.000.000				1.000.000
	Amélioration de la collecte des données statistiques				100.000	100.000	200.000
OS4. Mettre en valeur les	Accroissement des productions agricoles,		3.000.000		2.000.000		5.000.000

ressources naturelles aux niveaux local et régional	pastorales, forestières et halieutiques						
	Capitalisation et diffusion des bonnes pratiques et méthodes de gouvernance		50.000	100.000	100.000		250.000
OS5. Promouvoir le développement local et communautaire basé sur la Gestion axée sur les résultats	Intégration des aspects environnementaux dans les PDSEC et renforcement des capacités des conseils communaux en planification et S/E		50.000	50.000	50.000		150.000
	Développement des villages du millénaire dans la zone de la GMV		2.000.000	2.000.000	2.000.000	2.000.000	8.000.000
OS6. Renforcer les capacités des structures d'encadrement des acteurs locaux	Formations des cadres Et agents d'encadrement	25.000	50.000	50.000	25.000	25.000	175.000
OS7. Créer et renforcer les cadres de	Mise en place et animation des cadres	30.000	30.000	30.000	30.000	30.000	150.000

concertation interprofessionnels des filières	de concertation Structuration (OCB, Coopératives...)						
OS8. Promotion de la concertation avec les ONG et les Organisations Communautaires de Base (OCB) au niveau local	Organisation de, concertation, plaidoyers	25.000	25.000	25.000	25.000	25.000	125.000
OS9. Désenclaver les zones de productions agricoles et maraîchères pour redynamiser les échanges socio-économiques	Création de pistes rurales Réfection de pistes rurales	500.000	2.000.000	2.000.000	1.000.000	500.000	6.000.000
OS.10 Augmenter le taux de	Appui à l'augmentation de la couverture radio Télé téléphonie rurale		50.000	50.000	50.000	50.000	200.000

couverture des zones rurales en réseaux de télécommunication	en milieu rural de la zone GMV						
OS.11: Promouvoir les énergies renouvelables et les équipements économes d'énergie en milieu rural	Promotions d'énergie renouvelables et vulgarisation d'équipements économes d'énergie en milieu rural Promotion de l'électrification rurale	25.000	25.000	500.000	500.000	25.000	1.075.000
OS12. Rehausser le taux de couverture des infrastructures hydrauliques rurales dans la zone de la GMV	Création de bassins de rétention et de points d'eau modernes et mini adductions d' eau potable	1.000.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000	500.000	4.500.000
OS13. Rehausser le taux de couverture en infrastructures d'hydrauliques	Création de périmètres pastoraux Réalisation de forages pastoraux	500.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000	500.000	4.000.000

pastorales dans la zone de la GMV							
OS14. Rehausser le taux d'accès aux infrastructures d'assainissement	Construction de d'infrastructures d'assainissement (latrines familiales et publiques) Communication pour le Changement de Comportement (CCC) en matière d'assainissement		1.000.000	1.000.000	1.000.000		3.000.000
OS15. Améliorer le taux de couverture sanitaire	Création et équipement de CESCO CCC dans le domaine de la santé		1.000.000	1.000.000			2.000.000
OS16. Améliorer le taux de scolarisation	Construction et équipement de salles de classes CCC dans le domaine de l'éducation			1.000.000	1.000.000		2.000.000

OS17. Développer les activités génératrices des revenus	Développement des Activités Génératrices de Revenus (AGR) : maraîchage, embouche		1.000.000	1.000.000	1.000.000	500.000	3.500.000
OS18. : Diversifier et améliorer l'alimentation et les revenus des populations	Diversification et amélioration de l'alimentation des populations (volaille, aquaculture, apiculture)		500.000	500.000	500.000		1.500.000
OS19. Prendre en compte les changements climatiques dans les PDESC des communes	Intégration des changements climatiques dans les PDESC		100.000	100.000			200.000
OS20. Former les collectivités et les communautés sur les effets des changements climatiques	Formation des Collectivités et des Communautés sur les effets néfastes des changements climatiques		25.000	25.000	25.000	25.000	100.000
Axe 2: gestion des connaissances, capitalisation et diffusion des expériences, y compris la recherche d'accompagnement et la communication.							

OS21. Développer l'appui-conseil aux acteurs ruraux	Développement de l'appui conseil aux acteurs ruraux : appropriation des nouvelles technologies, développement de la recherche scientifique		100.000	50.000	50.000	50.000	250.000
OS22. Capitaliser et protéger les connaissances dans le cadre du programme	Capitalisation, protection et diffusion des connaissances.		150.000	150.000			300.000
<i>Axe 3: Développement des actions de protection, de réhabilitation et d'exploitation des terres suivant les priorités nationales et conformément aux Conventions Internationales en matière d'environnement</i>							
OS23. Conserver et restaurer les eaux et des sols et protéger les terres de cultures contre l'érosion	Amélioration de la gouvernance locale des ressources naturelles		500.000	500.000	25.000	25.000	1.050.000
OS24. Préserver les	Préservation des ressources et réalisation	9.000.000	9.000.000	9.000.000	9.000.000	9.000.000	45.000.000

ressources forestières et augmenter la production sylvicole	de reboisements à l'intérieur de la GMV et des terroirs villageois riverains :RNA, Agro-foresterie, mises en défens						
OS25. : Promouvoir la conservation in situ et ex situ de la diversité biologique	Appui à l'Unité de semences forestières Création d'arboreta et de sites de biodiversité		50.000	50.000	50.000	50.000	200.000
OS26. Améliorer la production agricole par la mobilisation des eaux souterraines et de ruissellement	Valorisation des terres agricoles: Aménagement de bas fond vallées et cuvettes pour le renforcement de la production agricole et pastorale		3.000.000	2.000.000	1.000.000		6.000.000
OS27. Promouvoir l'émergence de nouvelles fermes agricoles, pastorales et	Promotion de fermes agricoles, pastorales et de faune sauvage modernes		1.000.000.	1.000.000	1.000.000		3.000.000

fauniques							
Axe Stratégique 4 : Développement d'activités d'accompagnement / Investissement : Crédits, subventions, promotion des actions génératrices de revenus.							
OS28. : Développer les produits forestiers non ligneux des zones arides	Inventaire et organisation des filières porteuses des produits forestiers non ligneux des zones arides		3.000.000	1.000.000	500.000	500.000	5.000.000
OS29. Développer les activités génératrices de revenus dans la zone de la GMV	le développement des Activités Génératrices de revenus dans la zone de la GMV	500.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000	500.000	4.000.000
OS30. Développer des activités d'épargne-crédits	Le développement de l'épargne -crédit		100.000	100.000	100.000	100.000	400.000

Axe 5: coordination, suivi-évaluation et gestion du programme							
OS31. Créer la Structure de Coordination de la Grande Muraille Verte du Mali	Construction du siège Equipement	500.000	300.000	300.000	300.000	100.000	1.500.000
OS32. Renforcer les capacités des organes de coordination à tous les niveaux	Acquisition de matériels audiovisuels et de communication		500.000	500.000			1.000.000
	Acquisition de Tracteurs		1.000.000				1.000.000
	Acquisition de charrues Delfino		1.000.000				1.000.000
	Acquisition de véhicules		300.000				300.000
	Acquisition de Motos		50.000				50.000
	Renforcement des capacités des organes de coordination à tous les niveaux		50.000	50.000	50.000	50.000	200.000

OS33. Mettre en place un système opérationnel de suivi et évaluation participatifs des actions de la Grande Muraille Verte au Mali	Mise en place d'un système de suivi évaluation des actions de la GMV		1.000.000	1.000.000	1.000.000	500.000	3.500.000
	Total Général	12.105.000	39.955.000	30.380.000	28.530.000	15.155.000	126.125.000

PARTIE III : STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE AU MALI

Chapitre I : Fondement et principes directeurs de la stratégie

3.1. Fondements

L'élaboration de la Stratégie Nationale et du Plan d'Action pour la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte, vise à mettre à la disposition du pays un outil de référence et de pilotage pour un développement harmonieux favorable à la lutte contre la désertification et à la résilience aux changements climatiques. Ses fondements sont le Développement Local et la territorialisation des actions, la gestion décentralisée des ressources naturelles et la Gestion Durable des Terres (GDT).

La présente stratégie couvre une période de vingt cinq (25) ans, et le plan d'action est quinquennal (5 ans) et renouvelable jusqu'à terme de la stratégie.

3.2. Principes directeurs

Les principes qui doivent régir la mise en œuvre de cette stratégie sont les suivants:

- La gestion durable des ressources naturelles ;
- la participation et la responsabilisation de tous les acteurs sont des conditions indispensables pour la réussite de la mise en œuvre des activités prévues;
- la prise en compte d'une approche coordonnée et intégrée pour l'amélioration des productions agricole, pastorale, forestière et halieutique, la gestion et le développement des ressources foncières, hydriques et énergétiques ainsi que la protection de l'environnement;
- l'intégration des approches techniques aux approches paysannes³ facilitant le droit à la propriété et le développement communautaire et le renforcement des pouvoirs des groupes vulnérables tels que les femmes et les jeunes ;
- la création et la diversification des revenus, de richesses et la promotion des activités et des stratégies agro forestières tenant compte des besoins spécifiques des différents acteurs et les groupes vulnérables dont les femmes et les jeunes ;
- la sécurisation des différents acteurs par rapport au capital productif et les moyens de production à travers un régime foncier consensuel et une intermédiation foncière efficace, favorisant les investissements en matière d'activités agro – sylvo – pastorales et de protection de l'environnement ;

³ Les approches paysannes sont essentiellement constituées des connaissances locales

- la promotion de la recherche d'accompagnement et de la recherche action dans un cadre de développement et de renforcement des capacités des différents acteurs ;
- la promotion du partenariat public-privé et la valorisation des acquis et expériences passés en matière de gestion de terroirs, de développement local, de l'agroforesterie, de la promotion des énergies renouvelables et du bois-énergie, etc.

3.3. Approches

Pour rendre effective la vision Malienne de la Grande Muraille Verte, les approches à utiliser doivent mettre un accent particulier sur la mobilisation de tous les acteurs à travers les actions prioritaires suivantes:

- l'accroissement de la production agricole à travers l'amélioration des rendements et des systèmes de production, la mise en valeur des écosystèmes particuliers existants dans la zone d'intervention de la GMV, notamment : les plaines, les Cuvettes, les vallées et les dépressions. Les amendements nécessaires, le recourt aux équipements lourds et la mobilisation et la gestion rationnelle des eaux (eau de surface et eau souterraine) vont augmenter la productivité de ces écosystèmes ;
- la promotion de l'agroforesterie dans les champs agricoles traditionnels par l'introduction des espèces d'arbres légumineuses fertilisantes pour servir d'engrais verts comme préconisé dans le concept nouveau l'Agriculture verte ;
- l'accroissement de la production pastorale à travers l'amélioration de la qualité et de la quantité des pâturages, le respects des capacités de charge, la lutte contre les plantes envahissantes non appréciées qui polluent les aires de pâturage et les enclaves pastorales, l'amélioration des pâturages par l'utilisation des semences appréciées des herbacées comme *Zornia* spp et *Cenchrus* spp. ;
- l'accroissement de la production des espaces boisés par l'aménagement des formations forestières pour la production du bois-énergie et les produits forestiers non ligneux, la réhabilitation des espaces dégradés en vue de rehausser leur productivité ;
- la valorisation des différents plans d'eau naturels et la création des retenus collinaires dans le but, non seulement de la production de poissons, mais aussi pour la recharge de la nappe ;
- la lutte contre l'ensablement, la dégradation des terres et contre l'érosion sur toutes ses formes (hydrique, éolienne, érosion des berges et des ravins, etc.) ;
- la promotion d'activités de maraîchage et d'embouche pour améliorer les revenus des femmes rurales.

Chapitre II : Orientations stratégiques

2.1 Orientations institutionnelles :

2.1.1. Collaboration interministérielle

L'on croit souvent que l'administration est une. En fait dans chaque service, dans chaque ministère, il y a une volonté d'autonomie qui cherche à se manifester en s'opposant non seulement aux collectivités locales, mais aussi aux autres ministères. Cependant, les aspects les plus divers de la politique des gouvernements ont une influence sur la répartition des activités dans l'espace, et il importe d'en tenir compte chaque fois que les décisions de principe sont prises. Ainsi, la GMV ne peut être le fait d'un seul ministère. Le Ministère en charge de l'Environnement assure la tutelle de l'Initiative Grande Muraille Verte au Mali. Il doit collaborer étroitement avec les autres Départements vu le caractère holistique de la Grande Muraille Verte ainsi que le caractère de programme de développement intégré. Cette implication et responsabilisation des autres ministères se concrétise à travers un Comité National de Pilotage, pour prendre en compte tous les autres ministères concernés par les activités de la GMV.

2.1.2. Clarification des rôles et responsabilités des acteurs prenant en compte le partenariat public et privé dont la société civile

1. La participation et responsabilisation des acteurs /bénéficiaires

Les méthodes, techniques et stratégies de réalisation de la GMV retenues dans la présente stratégie doivent être considérées comme des propositions, c'est à dire qu'elles doivent être soumises à l'approbation des populations, leurs organisations et institutions notamment. La participation des acteurs/bénéficiaires c'est-à-dire l'Etat, les Collectivités territoriales, les communautés et les particuliers, doit avant tous se manifester par une demande clairement exprimée qui peut être suscitée par l'administration, sur la base d'enquêtes au cours desquelles seront identifiés et évalués la volonté, la capacité et les moyens des acteurs/bénéficiaires à assumer leur demande.

Les services de l'Etat chargés de la mise en oeuvre de la GMV devront ensuite vérifier la réalité, la validité et l'opportunité et ensuite apporter leur appui conseil aux acteurs sur les meilleurs moyens et méthodes de concrétiser leur demande sur le plan technique, organisationnel et financier.

La participation des acteurs/ bénéficiaires se fera à tous les niveaux : demande, conception, réalisation, suivi évaluation et surtout maintenance des actions et se traduira par la contractualisation entres eux et les prestataires qu'ils soient dans la cadre d'un réel partenariat d'égal à égal.

La prise en compte de la durabilité des actions entreprise se mesurera par le degré de prise en compte des facteurs du milieu d'une part et la capacité des acteurs à assurer la pérennité des activités tant sur le plan financier que sur celui de l'organisation.

La participation des bénéficiaires, doit se faire dans le cadre d'un partenariat entre l'Etat, les partenaires au développement, les collectivités territoriales, les populations organisées et la société civile dont la mission est l'intermédiation, le lobbying, la facilitation, la catalyse, l'incitation et la maîtrise d'œuvre, etc.

C'est aux populations individuellement et collectivement qu'incombe la réalisation des actions et activités de la GMV pour

le développement durable. Ce sont elles qui décideront des actions, qui en assureront la mise en œuvre et surtout l'entretien sans lequel elles seront vouées à l'échec.

Il existe et existera encore différents niveaux et différentes formes de participation des populations, dans tous les cas, celle-ci est caractérisée par la concertation et par la responsabilisation croissante de la communauté dans la conception, le financement, la conduite/réalisation et le suivi des actions.

La responsabilisation renvoie à la reconnaissance et au partage des rôles et responsabilité dans la mise en œuvre de la GMV. Elle a deux dimensions, interne et externe. (i) La dimension interne tient à la répartition des tâches au sein des collectivités, des communautés et entre particuliers. (ii) La dimension externe consiste à rechercher et développer des synergies et des complémentarités avec d'autres acteurs locaux et non locaux dans les différents domaines de la réalisation de la GMV.

2. L'implication des collectivités territoriales responsables du développement local

La décentralisation vise le développement économique, social et culturel local c'est à dire le bien être individuel et collectif des citoyens par la libre administration des collectivités territoriales, le désengagement progressif de l'Etat, la promotion de la société civile (associations, coopératives, mutuelles, ONG, GIE etc.), du secteur privé, la participation accrue des populations.

La réalisation de la GMV doit être considérée comme un concept de développement local car, il s'agit plus d'une question d'aménagement et de gestion de l'espace pour son utilisation durable.

La réalisation de la GMV est une action quotidienne de longue durée comme la participation des populations, c'est pourquoi sa réussite nécessite un engagement soutenu et constant des populations conduites par des institutions tout aussi engagées et dévouées pour lesquelles l'information, la formation, l'éducation, la communication pour le changement de comportement seront une des missions prioritaires.

3. La délégation par les collectivités territoriales et/ou l'Etat à des prestataires de services dans une approche contractuelle :

Les structures de l'Etat et des collectivités territoriales ne peuvent répondre à toutes les sollicitations du développement local en général et de la GMV en particulier à cause de leur très grand nombre. C'est pourquoi, les organisations de société civile, intermédiaires professionnels et de lobbying, sont devenues indispensables pour le développement économique. C'est aussi pour cette raison que ces organisations doivent être impliquées de plus en plus dans la mise en œuvre de la GMV qui conditionne le développement des communes concernées.

Les ONG ont un rôle important à jouer auprès des collectivités, des communautés et des citoyens en ce qui concerne la vulgarisation, l'encadrement technique, qui concerne surtout l'animation les prestations de services et la formation/conscientisation.

Le secteur privé en général devrait avoir un rôle de plus en plus important dans la réalisation de la GMV en prenant progressivement en charge la fourniture des services assurés pour l'instant en majeure partie par l'Etat. Dès lors, l'Etat recentrera ses activités dans les fonctions et services indispensables qui conditionnent la mobilisation de l'initiative privée (éducation, formation, information, communication, énergie, infrastructures etc.) ainsi que le bien être des communautés et des individus (santé adduction d'eau potable, etc.).

L'approche d'intervention de ces structures d'appui sera la contractualisation entre les différentes parties. Par les contrats, conventions, accords et autres actes législatifs et réglementaires, les collectivités territoriales qui détiennent la légitimité du développement local et l'Etat devront déléguer certaines des actions aux acteurs de la société civile.

L'Etat, les collectivités territoriales, les citoyens, les opérateurs privés et les partenaires au développement sont les principaux acteurs de la mise en œuvre de la GMV. Le tableau suivant donne un aperçu sommaire de leurs fonctions et rôles.

Acteurs	Fonctions	Rôles
L'Etat à travers ses services déconcentrés	Maître d'ouvrage et Maître d'ouvrage délégué Législation/réglementation Appui technique, matériel et financier (appui-conseil)	Définition de la politique, planification, fixation des normes, coordination, catalyse, intégration des actions, Harmonisation, incitation, arbitre des acteurs en Présence
Les. Collectivités territoriales : région, cercle et commune	Décideurs Planificatrices Contrôleuses Gestionnaires	Mise en oeuvre des politiques, information, sensibilisation, éducation, communication, implication des populations, intermédiation, lobbying, arbitrage, réglementation, financement etc.
Particuliers, Associations, Communautés, Organisations Paysannes	Demandeurs Bénéficiaires Groupes de pression	Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre, participants, relais de communication, exécutants, contrôleur, etc.
Opérateurs privés	Prestataires de services Groupes de pression Appui conseil	Maîtres d'oeuvre, contribuables, clients, Mandants
Partenaires au Développement	Bailleurs de fonds Appui-conseil	Financement des projets, appui matériel, technique et technologique, formation, information, sensibilisation

2.1.3. Intercommunalité

L'intercommunalité et l'inter collectivité sont des principes cardinaux de la décentralisation. La coopération entre collectivités territoriales se fonde sur la volonté librement exprimée desdites collectivités de réaliser en partenariat des actions de développement dans leurs domaines de compétences respectifs. Les actions d'intérêt commun et/ou les projets ou programmes de développement sur lesquels est fondée cette coopération sont les composantes du programme de Grande Muraille Verte. Les collectivités territoriales concernées par la GMV pourront conclure entre elles et avec leurs partenaires, des conventions conduisant à la mise en place d'un cadre de partenariat souple dont la forme sera dégagée d'un commun accord. Ce partenariat pourrait revêtir la forme entre autres de : (i) jumelage ; (ii) contrats – plan de gestion ; (iii) chartes inter – collectivités territoriales ; (iv) une organisation ad – hoc ; etc.

2.1.4. Renforcement des capacités

Le renforcement des capacités s'articule autour de la formation, de la sensibilisation et de la communication. L'amélioration de la gouvernance notamment en matière de gestion des ressources naturelles et la recherche - action y occuperont une place importante.

Les enquêtes réalisées dans les villages ont mis en exergue que les populations et les autorités locales connaissent les causes de la dégradation des terres. Ce qui manque au niveau local, c'est un programme d'activités qui permet aux populations de comprendre très tôt les différentes manifestations des différents phénomènes de dégradation des terres et de la désertification et de se préparer en conséquence pour la lutte contre ces phénomènes. Ce programme doit être axé sur :

- la sensibilisation et l'information des populations sur la gestion rationnelle des ressources naturelles en vue d'un changement de comportement,
- la formation sur la planification, les techniques appropriées d'exploitation et de gestion des ressources naturelles (eau, sols, végétation, faune) pour une amélioration de la productivité et de la production
- La mise en place et/ou la dynamisation au niveau communal d'organes de concertation et de gestion : le conseil communal en rapport avec ces organes doit aider les populations à créer et à dynamiser les associations et/ou organisations villageoises production pour la protection et de restauration de l'environnement en général. Cela doit faciliter l'initiation de projets en matière de lutte contre la dégradation des terres principalement l'aménagement et la gestion des terres. Il doit également contribuer à développer les activités médiatiques pour une large information des populations sur la GMV.
- L'amélioration de la gouvernance locale sous toutes ses formes (institutionnelle, économique/financière, socioculturelle, territoriale/foncière, etc.).

2.2. Orientations socio économiques

2.2.1. Prise en compte des plus pauvres

Beaucoup de projets consacrés à la lutte contre la pauvreté rurale sont situés dans des environnements marginaux, écologiquement fragiles. Dans ces zones, les pauvres sont souvent prisonniers d'un cercle vicieux entraînant la dégradation des ressources naturelles parce qu'ils n'ont pas suffisamment accès aux ressources productives, aux services institutionnels, au crédit et aux technologies et sont donc obligés, pour survivre, de surexploiter des terres déjà en voie d'érosion.

L'augmentation de la pression sur la terre - par le biais de la déforestation, du surpâturage et de la culture excessive - entraîne une diminution de la fertilité des sols et de la production, ce qui aggrave la pauvreté. Cette relation cyclique de cause à effet entre la pauvreté rurale et la dégradation de l'environnement a une conséquence évidente: tant que le problème de la dégradation ne sera pas traité

directement, la pérennité des projets de développement rural – de même que les tentatives visant à faire reculer la pauvreté – sera compromise.

La stratégie nationale doit permettre de toucher ces groupes cibles afin de leur faciliter l'accès aux financements alternatifs et subventions ciblées et contribuer à la protection de l'environnement à travers la mise en œuvre de la GMV.

A ce titre, les actions de mise en œuvre de la GMV doivent encourager :

- la participation accrue des bénéficiaires et des communautés à la réalisation de la GMV,
- la conception et le partage de technologies respectueuses de l'environnement,
- le renforcement des politiques en faveur de l'environnement et la promotion de la micro finance rurale pour encourager les activités génératrices de revenus et les micro entreprises afin d'alléger la pression sur les ressources naturelles.

2.2.2. Communication pour un changement de comportement

Une des causes de la mauvaise gestion des ressources naturelles est liée aux comportements des populations.

La stratégie consiste à mettre l'accent sur les méthodes et outils appropriés, inspirés des approches participatives pour amener les populations à un changement de comportement.

Les campagnes de sensibilisation porteront entre autres, sur des thèmes généraux et spécifiques à des programmes particuliers.

Les efforts de communication porteront sur:

- L'éducation au cadre de vie des populations;
- L'exploitation rationnelle des ressources naturelles;
- Les options technologiques et les coûts;
- Les impacts environnementaux;
- Les coûts de l'inaction et de la remédiation;

Le choix de la langue, des moyens, des supports et de la conception du message, doit être adapté au public cible, au thème, et devra s'appuyer sur des méthodes modernes aussi bien que traditionnelles.

La société civile et le secteur privé doivent figurer parmi les acteurs-clés de cette composante.

2.2.3. Approche par la demande

Par cette approche, la réalisation des projets dans le cadre de la GMV, est conditionnée à l'expression des besoins réels formulés par les populations en connaissance de leurs conditions de participation et des exigences pour assurer les charges récurrentes desdits projets.

La mise en oeuvre de l'approche par la demande se fait selon les étapes suivantes :

- L'Information systématique et généralisée des populations sur les conditions techniques et financières indispensables à la mise en œuvre des projets de la GMV. Ce travail doit être fait avec ou sans appui extérieur par les maîtres d'ouvrage et les services de l'Etat.

- Le recensement annuel des besoins exprimés et matérialisés par des demandes signées et transmises aux communes ;

- La vérification de la pertinence des demandes par les communes et les services de l'Etat et l'établissement d'un ordre de priorité pour une prise en charge de l'exécution en fonction de la mobilisation des fonds par les communes et/ou par l'Etat avec l'appui de leurs partenaires respectifs,

- Le traitement des cas particuliers par les communes et les services de l'Etat pouvant porter sur la non formulation de demande pour des cas urgents de besoins apparus en cours d'année.

2.2.4. Renforcement de l'intervention des femmes

Les femmes représentent 51% de la population malienne et une bonne proportion de ceux qui vivent sous le seuil de pauvreté.

Elles représentant aussi le groupe le plus vulnérable face aux déréglementations induites, le risque de renforcement des inégalités, des rôles traditionnels et de paupérisation est accru.

En effet, pour faire face à la faiblesse de leurs ressources économiques matérielles et moyens de subsistance, les femmes dépendent fortement de l'agriculture et de l'exploitation des ressources naturelles. Dans les zones rurales pauvres, elles fournissent 90% de la production agricole et 70% à 80% de la production alimentaire des ménages dépendent d'elles.

Bien que déjà fortement discriminées en matière d'accès et de contrôle de la terre, elles souffrent de la raréfaction des sols cultivables induits par les sécheresses qui réduisent encore plus leurs moyens d'existence.

Cette situation a une incidence importante sur la mortalité des mères et des enfants entraînée par l'accroissement de la malnutrition et des famines.

Aussi, les effets néfastes dûs à la moins grande disponibilité d'eau potable poussent les femmes et les fillettes à consacrer davantage de temps pour la collecte de l'eau. Ce qui a un impact lourd sur le taux de scolarisation des filles, sur le temps disponible des femmes pour avoir un travail rémunéré, recevoir une éducation ou participer à la vie publique.

De même, la privatisation des sources d'eau dans les pays du Sud limite leur accès à une eau saine trop coûteuse.

Mais si la « muraille » voyait le jour, elle pourrait changer la donne et constituer un atout décisif non seulement dans la lutte contre le changement climatique, mais aussi contre la faim et la pauvreté, même pour les femmes.

L'orientation consiste à prendre en compte les préoccupations des femmes et renforcer leur intervention dans les programmes de gestion des GRN et donc dans la mise en œuvre de la GMV.

2.3. Orientations aux plans normatifs, réglementaires et technologiques

Cette orientation consiste à appliquer les normes, les réglementations nationales et internationales tout en œuvrant à contribuer à leur amélioration. Cela demande une utilisation permanente de techniques et technologies adaptées. Cette orientation fait recours à une batterie d'indicateurs pertinents qui constitue le baromètre de la mesure de performances de la stratégie.

2.3.1. Orientations normatives

Cette orientation normative vise à appliquer les normes nationales et internationales en matière de protection de l'environnement, de gestion des ressources naturelles, de lutte contre la désertification et la pauvreté et, d'amélioration des conditions de vie des populations. Cette orientation normative doit amener à davantage de respect des conventions, accords et traités internationaux comme les OMD, etc.

2.3.2. Orientations réglementaires

Les orientations réglementaires concernent l'application correcte et l'amélioration des textes législatifs et réglementaires en ce qui concerne :

- La protection de l'environnement, la lutte contre la désertification et la gestion des ressources naturelles ;
- La décentralisation, l'aménagement du territoire et le développement local ;
- L'urbanisme et la gestion foncière ;
- Les activités socioéconomiques notamment celles agro – sylvo – pastorales.

2.3.3. Orientations technologiques

2.3.3.1 Technologies appropriées et synergie des technologies

Les technologies les plus appropriées seront identifiées, améliorées et appliquées avec un objectif de création, de régénération et de conservation des ressources

naturelles notamment végétales dans un temps optimal. Ces technologies doivent permettre une lutte efficace contre la désertification et accroître la résilience des populations aux changements climatiques. Elles sont fondées sur l'amélioration des connaissances et pratiques locales les plus adaptées notamment en matière de production agro – sylvo – pastorale, de Gestion Durable des Terres (GDT) et de gouvernance locale.

2.3.3.2 recherche appliquée et la gestion des connaissances locales

La recherche d'accompagnement se construit autour des besoins d'accompagnement des acteurs de terrain pour lever les contraintes et goulots d'étranglement qui peuvent être levés par la recherche. Les producteurs, les chercheurs et les services de développement définiront dans une approche participative les thèmes communs de recherche - développement pour les solutions les plus efficaces aux contraintes locales et accessibles aux utilisateurs. Dans une telle approche, les connaissances autochtones prendront une place très importante pour apporter des solutions durables aux défis du développement.

La gestion des connaissances locales consistera à les acquérir, analyser, les mettre en format accessible aux cibles (producteurs, encadrement, ONG, Privés, services étatiques,) et les valoriser. Il s'agit de : (i) Élaboration de systèmes efficaces d'acquisition et de gestion de la connaissance GDT, de Suivi-Evaluation et de dissémination de l'information ; (ii) Mise en œuvre d'une stratégie de communication pour soutenir l'appropriation de la GDT et l'adoption des bonnes pratiques de gestion des RN et de l'environnement ; (iii) Renforcement des capacités de tous les acteurs pour favoriser la mise en œuvre du CSI-GDT, notamment le Programme de Renforcement des Capacités Techniques des Acteurs (Société civile, secteur privé, collectivités territoriales, secteur public, organisation des producteurs...) intervenant dans la GDT.

2.3.4. Les indicateurs clés de la stratégie de la GMV

- ✓ Les indicateurs clés de la stratégie de la GMV pourront se décliner en :
- ✓ Le taux de couverture forestière ;
- ✓ Les superficies forestières reboisées / an ;
- ✓ L'indice du niveau d'exploitation des forêts ;
- ✓ La capacité de charge des pâturages
- ✓ L'indice du niveau d'exploitation par l'élevage ;
- ✓ La superficie cultivée et/ou cultivable / actif agricole ;
- ✓ Le taux d'équipement des producteurs
- ✓ Les rendements agricoles ;
- ✓ Le taux de satisfaction des besoins alimentaires ;
- ✓ L'indice de pauvreté ;
- ✓ Indice de Développement Humain (IDH)
- ✓ La population sanitaire à 5 km d'un centre de santé

2.4. Orientations financières

L'orientation stratégique consiste à harmoniser les interventions des acteurs. Elle consiste également en la mise en place de mécanismes de financement durable

permettant la réalisation des actions de la GMV. Les principales contraintes financières peuvent être :

- Le coût élevé de certaines actions de la GMV;
- L'insuffisance de ressources financières des populations;
- Le faible niveau de mobilisation des ressources locales.

L'orientation consiste

A ce titre elle vise à :

- Développer des mécanismes de financement appropriés;
- Mobiliser les ressources intérieures;
- Accroître les subventions;
- Faciliter l'accès des PME au crédit
- Coordonner les interventions des acteurs
- Prévoir des mesures d'accompagnement

2.4.1. Mécanismes de financement

Les ressources financières proviendront essentiellement des ressources intérieures et extérieures.

Ressources intérieures concernent :

- Le Budget de l'État;
- Les ressources financières des Collectivités territoriales;
- La participation des bénéficiaires (mobilisation sociale en nature ou en espèces) ;
- les prêts, dons et subventions de nationaux;
- Les financements des ONG et du secteur Privé;

Ressources extérieures concernent :

- les prêts, dons et subventions dans le cadre de la coopération bi et multi latérales avec les Partenaires Techniques et Financiers.

2.4.2. Mobilisation des ressources

La mobilisation des ressources financières se fera en fonction du type d'action à entreprendre.

Dans ce cadre, l'orientation consistera à faire prendre les charges financières ainsi que suit :

2.4.2.1. L'Etat :

L'analyse des dépenses publiques en GDT font ressortir que le Mali a dépensé entre 15% et 18% de son budget au profit de la GDT, de 2004 à 2007. L'enveloppe budgétaire destinée à la GDT a baissé en 2006-2007, malgré la hausse du budget national de GDT. Cette baisse s'explique par la baisse des financements accordés par les bailleurs de fonds qui ont contribué pour 70% du budget total de la GDT. Le programme de sécurité alimentaire, mis en œuvre par le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche et la Commission pour la sécurité alimentaire, représentait une part plus importante de l'enveloppe budgétaire du secteur de la GDT (45%). Cette enveloppe met en évidence la priorité accordée, par le

gouvernement malien et ses partenaires au développement, à l'agriculture, principal secteur économique, et à la sécurité alimentaire.

L'enveloppe budgétaire allouée aux autres politiques (conservation des ressources naturelles et biodiversité, lutte contre la désertification, adaptation au changement climatique et atténuation de son impact, régime foncier, décentralisation, etc..) est assez faible, moins de 8%, suggérant que ces politiques ne sont pas vraiment prioritaires. Cependant, la politique nationale de protection de l'environnement fragile et des terres dégradées est, d'une façon générale, bien en phase avec les dépenses publiques. Les régions des zones sahélienne et soudanienne, qui enregistrent un niveau de dégradation de terres plus important, ont reçu une part plus importante de l'enveloppe budgétaire de la GDT (Etude Banque Mondiale ACB GDT Mali 2009).

Pour la mise en œuvre de la GMV, l'Etat prendra en charge, les coûts des études, de réalisation des grands travaux d'aménagement à hauteur de **10%**

Au niveau de l'Etat, une des contraintes du financement est le faible taux d'absorption des financements extérieurs résultant des longues procédures administratives au niveau national et international.

Pour cela, il y a lieu d'alléger les procédures et de mettre en place une cellule de suivi des financements afin de mobiliser rapidement les fonds.

L'Etat doit aussi veiller à la coordination des interventions car le manque de coordination entre les intervenants, pose des problèmes dans la mise en oeuvre des programmes.

Aussi, l'Etat doit prévoir des mesures d'accompagnement (mesures incitatives et des garanties) en faveur des investisseurs privés, des banques locales et des institutions financières de la place afin d'augmenter la mobilisation interne des ressources financières pour le financement des actions de la GMV.

2.4.2.2. Collectivités territoriales

Les ressources affectées par les collectivités territoriales pour le financement des actions de gestion durable des terres demeurent très insuffisante. Un effort devra être fait pour en mesurer le niveau et pour analyser les modalités de son développement. Il en est de même du secteur privé.

D'une manière générale, l'élaboration d'une stratégie d'ensemble pour le financement de la GDT constitue une base pour faciliter la mobilisation des ressources des collectivités en vue de l'atteinte des résultats de la vision nationale de la Grande Muraille Verte.

Ainsi, au niveau de tous les échelons des collectivités territoriales, un mécanisme de mobilisation des ressources financières doit être mis en place pour assurer l'effectivité des actions de la GMV. Elles contribueront à hauteur de **3%** dans le financement des actions.

Au regard de leur position géographique et leur niveau de développement, les communes ne disposent pas des mêmes capacités d'intervention aussi bien en

matière de ressources humaines que financières, il est important de favoriser le partenariat entre les communes afin de partager les expériences.

2.4.2.3. Les bénéficiaires ou communautés :

La participation des bénéficiaires consistera en la mobilisation sociale en nature ou en espèces. Elles prendront en charge une partie des coûts des actions d'importance communale à hauteur de **1%**.

2.4.2.4. Les ONG et le secteur privé

Il s'agit de susciter auprès du secteur privé un engouement pour les amener à s'impliquer davantage dans la mise en œuvre des actions de la GMV, c'est-à-dire de mener une politique de promotion du développement du secteur privé en définissant un cadre incitatif pour exercer dans le domaine. Ils pourront contribuer à hauteur de 2%.

L'orientation consiste à renforcer la mise en place de fonds d'appui financiers en faveur des structures associatives, aux PME et aux petits opérateurs intervenant dans le domaine de la GRN.

2.4.2.5. Partenaires Techniques et Financiers

Sur la période 2007-2008, les partenaires au développement ont contribué à hauteur de 70% des dépenses publiques d'investissement au profit du secteur rural. Le développement du secteur rural est donc largement soutenu par les financements extérieurs. Mais, malgré l'importance donnée au secteur rural, les financements mobilisés ne sont pas à la hauteur des défis à relever. Il est clair que sans des ressources financières suffisantes, les objectifs du CSI-GDT en général, et ceux de la Grande Muraille Verte en particulier, seront difficiles à atteindre.

Or, les ressources mobilisables au niveau national sont limitées et insuffisantes, d'où l'importance capitale de s'appuyer sur la coopération internationale (bilatérale et multilatérale) pour mobiliser des ressources financières conséquentes. Les ressources potentiellement mobilisables à travers la coopération internationale constitueraient donc un appui essentiel et déterminant à l'exécution des actions envisagées dans le cadre du Plan d'Action de la Grande Muraille Verte. Une stratégie efficace de mobilisation de ces ressources internationales, notamment les financements innovants, est alors essentielle. En conséquence, bâtir les capacités et les mécanismes d'accès à ces ressources est une étape clé dans le processus de la mise en œuvre du CSI-GDT. En somme, la stratégie de mobilisation des ressources reposera sur les axes ci après :

- Le renforcement du réseau de partenariat existant ;
- La conception d'outils d'aide à la décision et le développement de plaidoyer ;
- La diversification des sources de financement (internes et externes) ;
- La valorisation des opportunités de financement.

Les opportunités d'aide bi et multi latérales doivent donc être saisies et explorées à fond. Il s'agira de présenter des projets cohérents et bancables et techniquement viables.

Chapitre III : AXES STRATEGIQUES ET STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE

3.1. Les axes stratégiques

Il faut rappeler que l'Initiative Grande Muraille Verte est perçue au Mali comme une opportunité de développement communautaire et local à travers la mise en œuvre du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) et particulièrement la LOA. L'Initiative Grande Muraille Verte au Mali vise notamment à contribuer à l'atteinte des objectifs stratégiques relativement à la valorisation des ressources naturelles, la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations rurales. Il s'agit particulièrement des axes 1, 2 et 3 du CSCR 2012-2017 avec les objectifs spécifiques suivants :

AXE STRATEGIQUE 1 : Promotion d'une croissance accélérée, durable, favorable aux pauvres, créatrice d'emplois et d'activités génératrices de revenus

Objectifs spécifiques :

- ✓ Accroître la production agro-sylvo-pastorale et soutenir l'émergence d'agro-industries ;
- ✓ Promouvoir l'industrie, les PME-PMI, le Commerce et les services ;
- ✓ Faciliter l'accès au crédit et accroître l'investissement ;
- ✓ Couvrir l'ensemble du territoire d'un réseau d'infrastructures modernes ;
- ✓ Soutenir la création d'emplois et d'activités génératrices de revenus.

AXE STRATEGIQUE 2 : Renforcement des bases à long terme du développement et accès équitable aux services sociaux de qualité

Objectifs spécifiques :

- ✓ Maîtriser la croissance démographique et mieux gérer les phénomènes migratoires ;
- ✓ Corriger les disparités de genre à tous les niveaux ;
- ✓ Réduire les inégalités sociales, notamment par la mise en œuvre de la politique nationale de protection sociale ;
- ✓ Améliorer la disponibilité et la qualité de l'éducation en développant l'accès aux savoirs et aux compétences ;
- ✓ Réduire l'insécurité alimentaire, la faim et la malnutrition ;
- ✓ Assurer à tous l'accès aux soins de santé de qualité ;
- ✓ Maintenir durablement un environnement naturel, urbain et rural de qualité.

AXE STRATEGIQUE 3: Développement institutionnel et la gouvernance

Objectifs spécifiques :

- ✓ Promouvoir la paix totale dans le pays ;
- ✓ Améliorer le cadre juridique et judiciaire ;
- ✓ Poursuivre la modernisation des services publics ;
- ✓ Impulser le développement de pôles régionaux et la gestion participative de proximité (y compris la gestion foncière) ;
- ✓ Développer la coopération internationale, régionale, sous régionale et avec les Maliens de l'Extérieur ;
- ✓ Améliorer la gestion des finances publiques et lutter efficacement contre la corruption et la délinquance financière.

Pour atteindre l'ambitieuse vision de la Grande Muraille Verte au Mali, les axes stratégiques suivants ont été retenus:

- ***Axe Stratégique 1 : Renforcement des capacités institutionnelles, techniques et financières des acteurs pour faire face à l'impact des Changements Climatiques sur la Gestion Durable des Terres, notamment au niveau local***
- ***Axe Stratégique 2 : Gestion des connaissances, capitalisation et diffusion des expériences, y compris la recherche d'accompagnement et la communication.***
- ***Axe Stratégique 3 : Développement des actions de protection, de réhabilitation et d'exploitation des terres suivant les priorités nationales et conformément aux Conventions Internationales en matière d'environnement***
- ***Axe Stratégique 4 : Développement d'activités d'accompagnement/Investissement : Crédits, subventions, promotion des actions génératrices de revenus.***
- ***Axe Stratégique 5 : Coordination, suivi-évaluation et gestion du programme***

3.2. Dispositif de pilotage, de coordination et de suivi - évaluation

3.2.1. Coordination –Pilotage

3.2.1.1. Niveau national

Le Ministère en charge de l'Environnement assure la tutelle de l'Initiative Grande Muraille Verte au Mali. Les différentes instances pour la mise en œuvre effective des activités identifiées dans le cadre de la GMV sont les suivants :

- Un Comité National de Pilotage, pour prendre en compte tous les autres ministères concernés par les activités de la GMV. Ce comité est présidé par le ministre en charge de l'Environnement. Il assure la Coordination Politique de l'Initiative Grande Muraille Verte au Mali et a pour rôle essentiel de donner des orientations et de mobiliser les ressources financières pour la mise en œuvre des activités de la GMV. Il est également chargé de veiller à la synergie des interventions et la coordination des actions sur le terrain ;

Ce comité est chargé entre autres de : (i) Contribuer à l'échange d'informations et à la concertation entre les acteurs ; (ii) déterminer la contribution des parties prenantes, des secteurs environnementaux, économiques et sociaux ainsi que du secteur privé et de la société civile, dans la planification et l'exécution du projet ; (iii) définir une approche intégrée de mise en œuvre et une appropriation plus large au niveau national et le suivi évaluation du programme ; (iv) approuver les plans de travail annuels, les budgets et les rapports semestriels ; (v) valider les stratégies, plans d'actions de mise en œuvre et propositions de projets nationaux de la Grande Muraille Verte; (vi) prendre des décisions d'ordre stratégique en cas de besoin ; (vii) contribuer au suivi évaluation de la de la GMV-Mali ; (viii) proposer les orientations nécessaires pour améliorer les conditions de mise en œuvre de la GMV- Mali ; (ix) proposer les ajustements nécessaires et fournir toute contribution utile pour améliorer les conditions de mise en œuvre de la GMV-Mali ;

- Une Unité de Gestion de la Grande Muraille Verte du Mali composée d'une structure légère, chargée entre autre, de la mobilisation des ressources financières, du suivi de la mise en œuvre des activités sur le terrain ;
- Un Comité Scientifique chargé de donner des orientations scientifiques et techniques sur les activités de recherche/développement et des réponses aux questionnements soulevés lors de la mise en œuvre des activités de la GMV-Mali. Il est présidé par un chercheur et composé des représentants de toutes les structures concernées.

3.2.1.2. Au niveau terrain

Le renforcement des capacités du cadre de concertation et de coordination des actions de l'initiative élargis à tous les acteurs du développement local et communautaire, avec notamment l'implication des cadres du secteur de la santé, de l'éducation, des infrastructures et des équipements , et pour se faire il sera créé :

- un Comité Régional de suivi et de pilotage de la GMV (à l'intérieur des Comité Régional d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement dénommé CROCSAD).
- un Comité Local de suivi et de pilotage de la GMV (à l'intérieur du Comité Local d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement dénommé CLOCSAD).
- un Comité Communal de suivi et de pilotage de la GMV (à l'intérieur du Comité Communal d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement dénommé CCOCSAD).

3.2.2. Système de suivi et de l'évaluation

Le système de suivi et de l'évaluation des activités de l'Initiative Grande Muraille Verte à mettre en place doit tenir compte des exigences du moment. Le but général du suivi et de l'évaluation est de mesurer et d'évaluer la performance de la mise en œuvre de l'IGMV-Mali afin de mieux gérer les effets (résultats intermédiaires) et les impacts (résultats finaux ou de développement).

Aussi, le système de suivi/évaluation à mettre en place va se concentrer sur le suivi et l'évaluation des effets et des impacts de l'IGMV-Mali. Le suivi et l'évaluation des effets concernent la collecte et l'analyse systématique de données afin de suivre les changements depuis la situation de référence jusqu'aux effets attendus du programme et d'appréhender pourquoi il y a eu ou non le changement. Le suivi constitue en ce sens un moyen de contrôle des prévisions par rapport aux réalisations et un outil de gestion, puisqu'il rend possible la réorientation des actions et permet ainsi d'adapter les activités à l'évolution du contexte. Les activités de suivi permettent ainsi de comparer le rendement prévu avec le rendement atteint.

L'évaluation doit rendre compte des enseignements tirés des expériences vécues dans le cadre de la mise en œuvre des activités de la GMV au Mali. Elle sera donc une opération sélective qui vise à apprécier systématiquement et de manière objective les progrès dans la réalisation des effets attendus du programme grande muraille verte au Mali. Il ne s'agira pas d'une activité ponctuelle, mais d'une opération qui suppose une série d'évaluations différentes quant à leur objet et leur degré de détail. L'évaluation doit être effectuée à plusieurs moments pour répondre à l'évolution des besoins en connaissances critiques et en apprentissage tout au long de la réalisation des effets de la GMV au Mali.

Tenant compte de tout ce qui précède, les instances suivantes de suivi/évaluation sont préconisées dans le cadre de ce programme, à savoir :

- 1. Evaluation à mi-parcours de l'initiative** qui doit être centrée sur l'efficacité, l'efficience et le caractère propice (aspects favorables de la démarche) de l'exécution du programme. Elle doit être entreprise vers la fin de la première moitié de la vie du programme. Si elle est bien conduite, elle doit mettre en exergue les contraintes et proposer les solutions opérationnelles et de tirer les leçons de la conception, de la mise en œuvre et de la gestion du programme.
- 2. Suivi du rendement et de la performance de l'initiative** basé sur la confrontation de données de base (qui décrivent la situation au début du programme ou situation de départ à un temps T_0) et les données collectées à un temps T_1 et mesurer ainsi le changement. Les données de base doivent être recueillies dès le début de la mise en œuvre du programme. Les données collectées sur la performance du programme (le pas de collecte des données à préciser) servent à rendre compte des résultats atteints eu égard aux résultats escomptés et de ceux de la situation de référence.

- 3. Evaluation finale** qui doit intervenir à la fin des activités de l'initiative. Au-delà des aspects traités par l'évaluation à mi parcours, une évaluation finale traite également des signes avant-coureurs d'impact et de la durabilité des résultats, englobant le concours au renforcement des capacités et à la concrétisation des objectifs environnementaux globaux. L'évaluation finale permet également de décider de la réalisation ou non d'une phase complémentaire au programme.
- 4. Evaluation à posteriori** destinée à identifier les impacts de l'initiative au Mali. Elle pourrait être réalisée deux ans ou plus après l'achèvement du premier plan quinquennal de la grande muraille verte Mali. Cette évaluation doit mettre l'accent sur la durabilité des résultats du programme et sur les leçons apprises (meilleures et pires pratiques, coûts prévus et non prévus, application des enseignements aux niveaux sectoriel, thématique et transfrontières) en tant que bases de l'élaboration de politiques et de la planification ultérieure.
- 5. La collecte et l'analyse des données sur le rendement** lors des opérations de suivi/évaluation vont offrir l'occasion aux instances supérieures de l'initiative de voir :
- si le plan d'action respecte le calendrier et l'utilisation prévue des ressources ;
 - si la stratégie de gestion des risques s'avère efficace ;
 - si l'on éprouve des difficultés qui nécessitent une redéfinition des résultats attendus ou une réaffectation des ressources ;
 - les leçons à tirer pour améliorer les pratiques de gestion du programme, ajuster le tir au besoin pour s'assurer que le programme atteint les résultats escomptés et faire des propositions pour l'avenir ;
 - l'efficacité de l'intervention de la Grande Muraille Verte.

La fréquence de la collecte de ces données doit être réaliste tenant compte des capacités du programme tout en fournissant l'information nécessaire à la prise de décisions : au commencement du programme, l'on doit recueillir des données périodiquement et à intervalles plutôt rapprochés pour obtenir à temps l'information dont on a besoin. Au fil du temps, la fréquence de la collecte des données diminue; les rapports doivent surtout mettre l'accent sur l'atteinte des *extrants* ou résultats immédiats et des *effets* (résultats intermédiaires).

- 6. Elaboration des rapports périodiques** (semestrielle ou annuelle) sur les résultats informant les parties prenantes sur le degré d'atteinte des résultats et les écarts entre les résultats escomptés et les résultats atteints, le cas échéant. Ils offrent également l'occasion de réviser les intrants au besoin et de mettre à jour les informations liées au contexte du programme et à la gestion des risques. Des rapports d'étapes doivent notamment décrire les résultats réels obtenus pendant la période couverte à chaque niveau de la chaîne des résultats ainsi que les écarts entre les résultats prévus et réels en expliquant la situation et comment gérer les enjeux qui interviennent en raison de ces écarts. Les rapports d'étapes fournissent l'occasion de faire le point sur les réalisations, d'analyser les défis auxquels il faut faire face, et d'adapter les stratégies en

vue d'atteindre les objectifs. Ils facilitent également la communication et contribuent ainsi à assurer une transparence au sein des instances de décision du programme.

- 7. Information/Communication :** les informations collectées lors du suivi et de l'évaluation doivent être partagées par une large **communication d'information**. Il s'agit de fournir systématiquement et en temps utile des renseignements vitaux à intervalles réguliers pour espérer un **retour d'information**, une opération par laquelle des informations et des connaissances sont diffusées et utilisées pour évaluer les progrès globaux sur la voie de la réalisation des résultats ou pour confirmer la réalisation des résultats.

3.2.3. Cadre de Suivi et Evaluation

Le cadre de Suivi et Évaluation de l'IGMV doit s'intégrer parfaitement à celui du CSI- GDT dont elle appuie la mise en œuvre. A cet égard, de nombreux dispositifs existent à travers les projets et programmes. Il s'agira donc ici de construire une synergie afin de faire converger et circuler les informations pertinentes vers le système de suivi-évaluation de l'IGMV- Mali

Aussi, les compétences de certaines institutions en matière de collecte et de traitement des données doivent être mises à profit, notamment celles de l'Institut d'Economie Rurale (IER) et de l'Institut Polytechnique Rural de Katibougou (IPR/IFRA). Dans l'ensemble, le système de suivi et évaluation à mettre en place doit impliquer et favoriser une large participation de tous les acteurs concernés, d'où la nécessité de sa conception sur une base participative et son appropriation à tous les niveaux.

3.2.4. Risques et mesures d'atténuation

3.2.4.1. Risques

Les risques majeurs suivants doivent être pris en considération. Il s'agit notamment de :

- Les aléas climatiques : les sécheresses sont fréquentes au Mali. L'insuffisance et l'irrégularité des précipitations et des inondations pourraient compromettre la réussite des plantations réalisées et des bassins de rétention construits ;
- La participation des populations locales : à cause de la prévalence et du degré de la pauvreté dans les zones d'intervention du programme, les populations locales pourraient donner plus de priorité aux actions portant sur la satisfaction de leurs besoins individuels immédiats plutôt que sur les actions durables de gestion de ressources naturelles. Ainsi la non participation effective des populations aux travaux de restauration et de protection des ressources naturelles pourrait compromettre l'atteinte des résultats attendus du programme et constitue donc un défi à relever ;

- La faible capacité institutionnelle et technique : les faibles capacités organisationnelles, techniques, financières et logistiques au niveau national et local pourraient compromettre la mise en œuvre de l'IGMV-Mali. Le processus de la décentralisation au Mali présente encore de nombreux défis notamment : le renforcement de la gouvernance locale, la mobilisation des ressources financières au niveau local, le développement et le renforcement de la citoyenneté, et le renforcement de coopérations intercommunale et transfrontière.

3.2.4.2. Mesures d'atténuation

Les mesures d'atténuation suivantes sont proposées pour réduire ces risques :

- La réduction des risques climatiques : l'IGMV au Mali doit se focaliser sur les approches et techniques de gestion durable des ressources naturelles compatibles aux sécheresses prolongées et les variations climatiques. La durée relativement longue du programme peut être aussi perçue comme une mesure d'atténuation. La collaboration du programme avec les autres plans et programmes d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques élaborés et adoptés par le Mali offre les possibilités de la prise en compte de leurs résultats dans les actions et les stratégies de l'IGMV.
- Le renforcement de la participation des populations locales: l'approche participative prônée par l'IGMV au Mali doit s'assurer de la mobilisation des populations locales. La mise en œuvre des activités créatrices des revenus prévues par l'IGMV au Mali pourrait également favoriser l'implication des populations dans l'atteinte des résultats du programme.
- La responsabilisation des institutions de gouvernance locale : l'Initiative Grande Muraille Verte va en premier lieu focaliser son intervention sur le renforcement des capacités en gestion durable des ressources naturelles au niveau local, régional et national avec un accent particulier sur le relèvement des défis de la décentralisation par : (i) la sensibilisation sur les enjeux de la dégradation de l'environnement et les approches de gestion durable de ressources ; (ii) l'amélioration de revenus locaux par la vente des services des écosystèmes et (iii) le renforcement de pouvoir de décisions des institutions locales sur la gestion et la mise en valeur des ressources naturelles.

3.3. Stratégie de communication

3.3.1. Vision

La stratégie de communication et de mobilisation des ressources financières vise à « faire de l'Unité de Gestion de la Grande Muraille Verte du Mali une institution de référence en matière de GDT et une plate forme d'appui à la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du CSI-GDT, mais aussi de plaider pour appuyer la mise en œuvre du CSCRP, notamment les aspects liés à l'amélioration des conditions de vie des populations à travers la création des infrastructures socioéconomiques de base et la création de richesses ».

Elle a pour ambition de faire mieux connaître les missions et les réalisations de l'Unité de Gestion de la Grande Muraille Verte du Mali aux populations de sa zone d'intervention en particulier et du Mali en général ; aux ONG, à la société civile et aux partenaires qui appuient le depuis de nombreuses années. Tous les efforts d'information, de communication et de relations publiques déployées par l'Unité vont tendre vers l'atteinte des objectifs de cette vision.

3.3.2. Objectifs stratégiques

3.3.2.1. Objectif stratégique 1 : une institution bien connue

La stratégie de communication met un accent particulier sur une forte implication des médias nationaux (radios nationales, télévisions nationales, radios locales, journaux nationaux et privés, journaux en langues nationales), mais également les médias internationaux pour la couverture des événements majeurs comme les instances statutaires, la médiatisation des activités de l'Unité dans les domaines clés comme la sécurité alimentaire, la lutte contre la désertification et la gestion des ressources naturelles. Le défi est de créer les conditions pour que l'Unité de la Grande Muraille Verte du Mali soit présente le plus possible dans les colonnes des journaux et sur les ondes des radios et télévisions nationales. Cette présence ne doit pas signifier seulement une couverture médiatique de réunions et d'ateliers, mais de montrer les réalisations concrètes sur le terrain. Par ailleurs, il importe pour les populations concernées de savoir ce que l'Unité fait et prévoit de faire dans les villes et villages de la zone d'intervention de la GMV.

Enfin, Il faut que l'Unité de Gestion de la Grande Muraille Verte du Mali existe dans la conscience collective des populations du Mali et que les partenaires puissent voir de façon concrète à quoi sont destinés les fonds qu'ils mettent à la disposition de l'Unité.

3.3.2.2. Objectif stratégique 2 : une communication interne fluide

Le partage de l'information constitue une nécessité vitale pour toute structure qui se veut efficace. Les institutions qui gagnent sont celles qui savent gérer l'information en mettant à contribution les nouvelles technologies de l'information et de communication. Pour rendre fonctionnelle l'Unité Malienne de la Grande Muraille Verte sera dotée d'une Cellule de Communication, afin d'assurer une bonne circulation de l'information aussi bien sur le plan vertical que sur le plan horizontal.

3.3.2.3. Objectif stratégique 3 : un partenariat actif développé avec les autres projets et programmes

L'Unité de Gestion de la Grande Muraille Verte du Mali doit œuvrer à rechercher la complémentarité avec les autres partenaires présents au Mali et œuvrant pour le développement des conditions de vie des populations, la valorisation des ressources naturelles et la protection de l'environnement. Elle doit chercher à éviter des duplications et autres conflits de compétence. Pour ce faire, l'accent sera mis sur

la capitalisation, la valorisation et le partage des expériences dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la lutte contre la désertification et de la maîtrise de l'eau avec les autres projets et programmes en cours au Mali. La synergie des interventions et la complémentarité des actions sur le terrain seront recherchées et promues.

3.3.3. Activités de communication

3.3.3.1. Communication entre les organes

La fluidité de la circulation de l'information entre les régions abritant les zones d'intervention, les Ministères concernés et l'Unité de Gestion de la Grande Muraille Verte (UGMV) est une condition indispensable pour la réussite de l'initiative. La structuration actuelle de coordination et de suivi et supervision de la mise en œuvre des activités sur le terrain, telle que préconisée dans la stratégie, fait que les organes régionaux et locaux ont compétence sur les sites d'intervention. Une bonne communication interne conditionne le fonctionnement harmonieux des différents organes et la mise en œuvre stricte de cette architecture. Il faut donc :

- Que les différents organes de planification et de suivi et évaluation de mise en œuvre des activités accomplissent convenablement leurs tâches et tiennent régulièrement leurs réunions, élaborent et transmettent à temps leurs rapports ;
- Que les Responsables des différents organes impriment et appliquent la politique choisie dans leur domaine de compétence ;
- Un échange régulier entre les Responsables des différents organes et l'Agence et avec les instances supérieures ;
- Un point trimestriel et semestriel sur les activités initiées par différentes régions et sur les différentes thématiques ;
- Une rencontre annuelle entre les membres de différents organes, l'Unité, les Ministères concernés ;
- Que les Responsables régionaux et locaux communiquent toute information relative à leurs activités pour dissémination à travers les canaux appropriés de communication.

3.3.3.2. Communication au sein de l'Unité de Gestion de la Grande Muraille Verte

Une bonne circulation et la disponibilité de l'information pour tous sont le gage de la consolidation d'une culture maison. Pour cela, les préalables suivants sont capitaux :

- Une réunion périodique regroupant tous les responsables et au cours de laquelle chacun en fera le point de ses activités. Cette concertation permettra au Coordonnateur de l'Agence de mieux comprendre ce qui se passe au niveau de chaque cellule. Les comptes rendus de ces réunions devraient être ventilés à tout le personnel pour mettre tout le monde au même niveau d'information ;

- Que le Directeur de l'Unité donne l'information (ateliers et rencontres diverses, état d'exécution des projets, publications etc.) aux instances supérieures pour information et éventuelle dissémination;
- Un rapport de mission par tout agent ou cadre de l'Unité de retour de mission en dehors de son compte rendu habituel. Ce rapport sera distribué à toutes les Cellules de l'Unité et les instances supérieures pour renforcer la connaissance des activités de l'Unité dans le pays.

3.3.3.3. Communication externe

L'UGMVM, en plus de la communication interne, doit mettre l'accent sur une stratégie rigoureuse de communication externe pour toucher ses partenaires, les populations bénéficiaires et le grand public en général. Dans cette optique, elle doit être amenée à « regarder dehors ». Cela induit le passage progressif d'une logique d'administration pure à une logique de marché et marketing. Il faut donc que tous les cadres et agents de l'Unité se considèrent comme des acteurs qui produisent des marchandises à vendre : les résultats de la recherche-développement, ainsi que les actions en faveur de l'amélioration des productions agro sylvo pastorales et de sécurité alimentaire des populations et du bétail, de valorisation des ressources naturelles, de lutte contre la désertification et de création de richesses doivent être perçus comme des produits que d'autres institutions peuvent produire et que l'Unité propose à des consommateurs qui sont leurs partenaires : populations de sa zone d'intervention, les ONG et les partenaires techniques et financiers. Cette communication doit utiliser des canaux et des supports appropriés.

L'objectif visé ici est de positionner l'UGMV sur le plan extérieur, en présentant ses acquis dans ses domaines de compétence et ses actions sur le terrain. Une bonne communication externe doit permettre de rendre compte de l'activité de l'Unité, de son dynamisme et de la qualité de ses prestations pour les populations. Il est indispensable pour l'UGM de se forger une image et de la soigner régulièrement.

• Se forger une image unique

L'Unité de Gestion de la Grande Muraille Verte du Mali doit se forger une identité unique. Pour ce faire elle doit :

- Avoir une présentation unique de ses documents officiels. Elle doit créer son logo et marquer tout son patrimoine avec son logo. Elle doit acquérir des gadgets et supports de sa promotion et bien marqués avec son logo ;
- Identifier ses sites d'intervention et ses moyens roulants sous une forme identique. D'un site à l'autre, on doit reconnaître l'identité de l'UGMV ;
- Créer un site Web dynamique et captivant.

• Site web dynamique

L'outil internet est devenu de nos jours un moyen incontournable pour se positionner par rapport à l'extérieur. Tous les produits de même que les fruits de la recherche et des actions sur le terrain doivent être considérés comme des marchandises que l'Agence propose sur le marché à des consommateurs à qui d'autres marchandises sont proposées par d'autres structures. Il est donc

important, si l'on veut imposer ses produits de bien connaître ce marché, sa structure, ses attentes et d'adapter l'offre en conséquence. Pour cela, il faut établir un système d'écoute des consommateurs en utilisant tous les canaux : enquêtes, Internet, mailing. A partir de ces données, la planification des actions de terrain doit être déterminée en sachant qu'elle est conforme aux attentes des bénéficiaires.

Un site bien tenu, captivant et alimenté régulièrement constitue une véritable porte ouverte sur le monde. Pour ce faire l'UGMV doit :

- Avoir une page web qui reflète la vie de la multitude de projets et programmes portant mise en œuvre de l'Initiative Grande Muraille Verte au Mali. ;
- Mettre l'accent sur l'actualité, mais également sur les activités et acquis sur le terrain des différents projets et programmes de mise en œuvre de la Grande Muraille Verte. Il est important au niveau du site de présenter les activités que mènent les autres partenaires sur le terrain qui concourent à la mise en œuvre de la GDT. Une fenêtre spéciale sera réservée à des actions de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte ;
- Faire ressortir à la une les événements majeurs (calendrier des rencontres, expositions, forum, recrutement de personnel, etc.) et les publications inédites ;
- Installer des moteurs de recherche et des forums de discussions interactives. Ces forums pourraient donner l'occasion également d'échanges fructueux entre les spécialistes sur des questions spécifiques. Quand aux moteurs de recherche, ils vont permettre de consulter les bases de données qui seront introduites sur le site.

• **Périodiques de publication des actions de terrain**

Les actions de l'Unité de la Grande Muraille Verte seront publiées dans les bulletins mensuels et trimestriels et le journal interne.

1. Le bulletin mensuel ou *Flash sur la GMV* et le journal interne de l'UGMV qui :
 - Rendent compte des activités menées par l'UGMV (séminaires, rencontres, mouvements du personnel, signatures de convention, événements heureux et malheureux etc.) ;
 - Font écho de la vie de l'UGMV et de ses projets et programmes spécifiques.
2. Le bulletin semestriel exclusivement consacré aux actions sur le terrain. Ils peuvent comporter :
 - Des reportages sur des réalisations physiques ;
 - Des témoignages vivants sur des expériences réussies dans les divers domaines de compétence de l'Agence ;
 - Des gros plans sur certaines réalisations.

La distribution de ces périodiques sera étoffée avec un service de mailing qui doit permettre de toucher le maximum de personnes : Les Ministères concernés, les Partenaires Techniques et Financiers, les cadres régionaux et locaux, les cadres des projets et programmes partenaires, et toutes les personnes ressources susceptibles

d'être intéressées par les activités que mène l'UGMV. Les bibliothèques nationales et universitaires, les centres culturels présents au Mali, ainsi que celles de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte et les autres agences nationales de la grande muraille seront également approvisionnées. Les ONG nationales et internationales, les organisations paysannes et de producteurs seront également approvisionnées. Ces documents et autres gadgets de l'Unité doivent être également distribués dans toutes les grandes rencontres auxquelles l'UGMV participe.

- **Marketing agressif**

L'Unité de Gestion de la Grande Muraille Verte doit se forger et entretenir une bonne image dans les instances nationales et internationales et auprès de certaines structures et organisations nationales et internationales de financements. Dans cette perspective, les cadres de l'Unité doivent jouer efficacement des rôles politiques, de marketing et de lobbying. En dehors des réunions formelles, ils doivent rencontrer les responsables des autres projets et programmes, la société civile, les ONG, les partenaires techniques et financiers, les organisations sous régionales et internationales, etc. pour faire connaître ses activités sur le terrain et faire de plaidoiries pour davantage mobiliser les ressources au profit des populations de sa zone d'intervention.

L'Unité doit donc être présente dans tous les cadres où sont débattus des sujets liés à son domaine de compétence. Être présent signifie mettre en exergue ses acquis, exposer ses activités et montrer ses réalisations dans ses domaines de compétence. Toute participation à ce genre de rencontres doit donc être minutieusement préparée pour en tirer le maximum de bénéfice. Une telle démarche pourrait élargir le cercle de partenaires potentiels de l'Unité et permettre de présenter la gamme de services créés en matière d'amélioration des conditions de vie des populations et de valorisation des ressources naturelles.

La stratégie consistera donc à :

- Engager une politique de rencontre et de présentation entre l'Unité et certaines organisations nationales et internationales et les institutions financières ;
- Préparer des outils de communication adaptés et pertinents pour les grandes rencontres nationales et internationales (dépliants de présentation de l'Agence et de ses principaux domaines d'intervention et les travaux déjà effectués ; les affiches, expositions, CD-ROM, films, etc.) ;
- Engager des rencontres périodiques avec les conseillers locaux, les organisations paysannes et de producteurs, les ONG et les partenaires au développement. Il s'agit de se mettre à l'écoute de ces acteurs pour recueillir leurs attentes et convaincre les PTF pour les appuyer.

3.3.3.4. Communication média

Les masses media constituent aujourd'hui un outil incontournable lorsqu'il s'agit de porter l'information vers le plus grand nombre. Leur développement est tel que ces dernières années, ils pénètrent les hameaux et les villages les plus isolés. Les supports se sont également diversifiés, embrassant toutes les couches de la société. Le développement des télévisions nationales, l'extension de l'électricité, l'arrivée d'opérateurs privées dans le domaine de l'audiovisuel, la multiplication des radios locales de proximité et des journaux sont autant de facteurs qui concourent à faire des médias des vecteurs puissants de communication.

L'Agence de la Grande Muraille Verte du Mali entrevoit la réalisation des infrastructures socioéconomiques de base dans les domaines de l'eau, des énergies renouvelables ; les actions de lutte contre la désertification et la valorisation des ressources naturelles, etc. en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations de sa zone d'intervention.

Nul autre moyen de communication que les médias n'est plus indiqué pour valoriser ces réalisations et susciter également le changement de comportement et l'amélioration des moyens d'existence des populations.

• Télévision

La télévision constitue un puissant outil de communication à cause de sa spécificité. Ce support combine en effet le son et l'image. Elle exerce sur les populations un réel attrait et est très prisée dans des civilisations de l'oralité comme les sociétés africaines. Autrefois, instrument de luxe, elle pénètre progressivement dans les villes et campagnes et s'impose de plus en plus. Elle est un canal parfait pour donner à voir et peut être très utile pour ce qui est de la recherche de changement de comportement. Pour l'utiliser de façon optimale, il faut envisager :

- Une émission régulière sur toutes les chaînes nationales de télévision pour que les populations intègrent la dimension de l'Unité dans leur vécu quotidien. Cette émission sera surtout axée sur la présentation des réalisations physiques sur le terrain. Elle pourrait être mise à profit pour présenter les activités de l'Unité et les expériences réussies menées par les différents projets/programmes partenaires de l'UGMV ;
- Des interventions périodiques sur les antennes des télévisions nationales de responsables de l'Unité sur des sujets spécifiques et d'intérêt. Par exemple des débats, des conférences de presse, des reportages ;
- La couverture des instances statutaires et des activités qui donnent la pleine mesure de la vitalité et de la viabilité de l'Unité ;
- Des reportages pour les tranches horaires en langues nationales qui existent sur la télévision publique et les télévisions privées ;
- Des reportages sur certaines chaînes internationales de manifestations importantes initiées par l'UGMVM.

• Radio

Dans le domaine de la communication, la radio est le support qui est le plus accessible pour les populations locales. Son impact est tel que les radios locales se sont multipliées, développant ainsi une communication de proximité qui touche les

populations les plus éloignées. Ce formidable outil doit accompagner l'Unité dans les contrées les plus reculées. Pour cela, il faut :

- Une émission régulière sur les stations nationales de radio ;
- Des émissions régulières sur les radios privées et les radios rurales ;
- Des émissions de sensibilisation sur les radios locales surtout dans les zones d'intervention de l'Unité ;
- Des reportages et des émissions sur les radios internationales sur certains événements importants initiés par l'UGMV.

- **Presse écrite**

Comme l'audiovisuel, la presse écrite a connu un développement considérable au Mali ces dernières années. Les titres privés ont fleuri et quelques journaux en langues nationales font leur apparition. C'est là autant de supports qu'il faut exploiter quand on veut toucher le maximum d'audience. Même si le taux d'analphabétisme reste important au Mali, la presse écrite doit également être mise à contribution pour diffuser les messages de l'Unité. Pour capitaliser les opportunités de cette presse écrite, il faut :

- Des gros plans réguliers sur les activités de l'UGMV et sur ses réalisations ;
- Des reportages sur les instances de l'UGMV ;
- Des entretiens avec les experts et des responsables de l'UGMV par rapport à des problématiques spécifiques ;

Des reportages et témoignages sur des expériences réussies

CONCLUSION

En signant la Convention portant mise en place de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, le Mali s'est engagé à œuvrer de concert avec les autres pays membres à relancer le développement de la bande sahélo-saharienne de l'Afrique à travers (i) le renforcement des productions agricoles, forestières, pastorales, halieutiques et fauniques pour augmenter la résilience des populations face aux épisodes récurrentes de famines et d'insécurité alimentaire, (ii) la conservation/valorisation de la biodiversité ; (iii) la restauration et la conservation des terres dégradées ; (iv) la diversification des systèmes de production, d'exploitation et de mise en valeur des ressources naturelles; (v) la satisfaction des besoins domestiques en produits ligneux et non ligneux et la promotion des énergies renouvelables ; la création des infrastructures socioéconomique de base et la promotion des activités génératrices de revenus et (vi) l'amélioration de la séquestration du carbone dans les couvertures végétales et les sols.

Ainsi, le processus d'élaboration de cette Stratégie Nationale et de son Plan d'Actions a donné aux différents acteurs et représentants des structures nationales concernées par la gestion des ressources naturelles et du développement local, l'occasion d'avoir une bonne appréciation du concept de la Grande Muraille Verte et son développement dans le temps. Aussi, le plan d'actions de la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte au Mali concerne tous les secteurs du développement et se place ainsi comme une plateforme de synergie des interventions et de complémentarités des actions du développement au Mali et un cadre cohérent de concertation et de consultation des actions portant mise en œuvre des actions entrant dans le cadre de l'atteinte des objectifs du (CSCR2012-2017) et du CSI-GDT.

Aussi, le présent document de Stratégie et de Plan d'Actions de mise en œuvre de la Grande Muraille Verte au Mali a le mérite de proposer un cadre et une alternative visant à éviter la dispersion des efforts et à impliquer toutes les parties prenantes, les structures, les personnes ressources et les ONG qui s'intéressent au développement des zones sahélo-sahariennes du Mali.

En raison des causes diverses de la dégradation des ressources naturelles, des contraintes au développement identifiées, et une panoplie des parties prenantes, le Plan d'Actions proposé a mis un accent particulier sur le renforcement des productions agro-sylvo-pastorales, une stratégie importante d'information et de communication, de mobilisation des ressources financières adéquates et le renforcement des capacités des intervenants à tous les niveaux, notamment le système de suivi et évaluation de la mise en œuvre du CSI-GDT et des structures décentralisées qui doivent pouvoir prendre en charge la gestion de leurs ressources naturelles et le développement de terroirs. Telles sont les conditions sine qua non pour une réussite efficiente des activités du Programme Grande Muraille Verte au Mali.